



JOURNAL DU VOYAGE D'ITALIE

De l'Invincible, & glorieux
Monarque

PHILIPPE V. ROY D'ESPAGNE ET DE NAPLES, &c.

DANS LEQUEL ON VOIT
*Par un detail fidele tout ce qu'a fait Sa
Majesté de plus particulier en Italie, depuis
le 16. Avril 1702. qui fut le jour qu'Elle
arriva à Naples, jusqu'au 16. Novembre
de la mesme année qu'Elle s'embarqua à
Genes pour retourner en Espagne.*

ECRIT
PAR ANTOINE BULIFON.



A NAPLES;
Chez Nicolas Bulifon.

*Avec permission des Superieurs
& privilege du Roy.*

*Aux très-Illustres, & très-Excellens
Seigneurs du Tribunal de la Fortifica-
tion, des pavez, & des aquedus de
la très-fidele Ville de Naples.*

**Mr. Don RESTAIN CANTEL-
MO DUC DE POPOLI, Mestres-
de-Camp General du Royaume,
Chevalier de l'Ordre du S. Esprit,
un des quatre Capitaines des Gar-
des-Corps du Roy, & Sur-Inten-
dant du Tribunal de la Fortificatiõ.**

**Mr D. ORACE CARAFFA DES
COMTES DE MONTECALVO
M. D. JEAN CARACCIOLO DES
SEIGNEURS DE PANNARA-
NO.**

**Mr. D. ANDRE' D'AFFLITTO
DES PRINCES DE SCANNO.**

Mr. D. JOSEPH SANFELICE.

**M. D. VESPAZIEN DELIGUO-
RO.**

**Mr THOMAS BREGLIA Do-
cteur ès droits.**

**Mr. LAURENS FABBRICATO-
RE.**

N Otre très-glo-
rieux Monarque
Philippe V. étant venu

a iij hono-

honorer de sa Royale
presence sa très-fide-
le Ville de Naples ; ma
bonne fortune me pro-
cura l'honneur de fre-
quenter chez un grand
Ministre , qui voulut
bien me favoriser de sa
bienveillance : par là
j'eus la commodité d'ê-
tre informé des choses
particulieres, qui se pas-
soient en Cour , & pro-
fitant d'une occasion
aussi favorable au ge-
nie, & au penchant que
j'ay d'écrire les choses
curieu-

curieuses , qui arrivent de nôtre tems , je les nota dans le dessein de les reduire à mon loisir en journal , pour contenter la curiosité de ceux , qui n'en feroient pas tout-à-fait instruits. Le Roy passant ensuite en Lombardie pour se mettre à la tête de son armée , au grand regret pourtant de nos concitoyens , qui ressentirent une veritable douleur de son départ par l'amour sincere qu'ils lui

portent ; j'eus le bonheur de le suivre par une continuation de faveur du même Ministre, & cette grace singulière me fournit le moyen de continuer le Journal de Sa Majesté, jusqu'à son embarquement à Genes pour l'Espagne, bien-qu'une affaire d'importance m'obligeat de retourner à Naples avant qu'elle partit de Genes. Rengeant après le départ du Roy les memoires

res confuses que j'avois fait pendant mon voyage, je fus souvent prié par mes amis de les donner au public, à quoy je consentis volontiers, sçachant le plaisir qu'on reçoit d'apprendre des nouvelles des personnes qu'on aime chèrement, quoy que ces nouvelles partent d'une plume peu polie, & même grossiere dans ses expressions; mais ce qui m'y fit résoudre sans

a v

repli-

replique , furent les ordres que je reçeus de nôtre Invincible Monarque , qui me fit écrire d'Espagne de lui envoyer mon Journal. Ne pouvant donc plus reculer de mettre au jour cette ébauche des faits glorieux du voyage , & de la campagne d'Italie de Philippe V. j'eus d'abord la pensée de la presenter à VV. EE. & la maniere obligeante avec laquelle elles ont reçû mon Journal en

Ita-

Italien, me fait prendre
maintenant la liberté
de le leur dedier en
François : afin qu'elles
conservent en cette
langue les honorables
memoires , que vous
travaillez avec tât d'ap-
plication d'immortali-
ser par la statuë eque-
stre du Roy en bronze,
que vous avez soin de
faire élever sur un su-
perbe pié-destail de
marbre au milieu de la
place , qui est devant
l'Eglise de la maison

professe des Jesuites ,
Messieurs les Elûs de
cette très-fidele Ville ,
vous ayant chargés de
cette commission, com-
me les plus capables de
repondre au zele qu'ils
ont de cōserver dans les
siecles à venir le cher
souvenir de la venuë en
cette Ville du Roy Ca-
tholique Philippe V.
nôtre très-benin Sei-
gneur, & que nos suc-
cesseurs n'oublent ja-
mais les faveurs & les
graces desquelles il l'a

com-

comblée. Certes je ne pouvois pas mieux m'adresser qu'à VV. EE. qui sont chargées de l'entreprise d'un si illustre monumēt pour leur dedier ce Journal, qui instruira fidelement & distinctement la posterité du sujet que Naples a eu de le faire élever. En vous offrant ce livre, il semble qu'il seroit de mon devoir de faire quelque mention de la dignité, & de l'antiquité de vôtre Tribunal ;

nal ; j'en conviens que
je le devrois , si l'entre-
prise n'étoit pas de si
longue haleine , & si la
fatigue n'étoit pas inu-
tile de repeter icy ce
que tant de Doctes , &
des fameux Autheurs
* ont déjà dit ; je ne
veux pas cependant pas-
ser sous silence ce que
peu de gens ignorent ,
que vôtre Tribunal est
trés - confiderable , &

par-

* *Cronaca di Gio: Villani lib. 1.
cap. 7. Pontano de bello Neap. lib. 6.
Capaccio tom. 1. lib. 1. e 2. cap. 7.
Gio: Antonio Summonte p. 2.*

parmi ceux de cette
Ville, il est un des plus
illustres, & des plus im-
portans pour la quanti-
té, & la diversité des
affaires, & pour l'êten-
duë de la juridiction,
tant civile, que crimi-
nelle, par laquelle se
gouvernent les choses
appartenantes à l'en-
retien, & à l'ornement
des ruës, des places, des
murailles de la Ville,
des aqueducs, & des
fontaines publiques, &
particulieres, qui sont
en

en si grand nombre dans Naples, qu'il n'y a presque point de maison, pour pauvre qu'elle soit, où il n'y ait abondance de très-bonne eau, soit dans les puits, ou aux fontaines des particuliers, ce qu'on ne trouve gueres dans les autres Villes de l'Europe. Toutes ces différentes juridictions rendant vôtre Tribunal si auguste par la grande autorité qu'il a, j'ay crû que ce petit

tit ouvrage en dépendoit ; & c'est pour cela que je l'ay mis sous la protection de VV. EE. non pas pour le faire graver sur l'airain, comme ceux desquels parle le Poëte de Venose *monumentum ære perennius*, qui meritent cet honneur par la politesse , & la beauté de leur stile , puisque le mien n'a ny l'un , ny l'autre , & que s'il a quelque endroit par lequel il doive meriter
quel-

quelque estime , c'est
seulement par la gran-
deur du sujet qu'il trai-
te, sa matiere ne pouvãt
servir tout au plus que
pour donner de l'exer-
cice à quelque bel es-
prit, qui voudra la re-
toucher pour la mieux
polir. Je suis avec un
profond respect ,

De vos Excellences ,

*Le très-humble, très-obeissant,
& très-obligé serviteur,*
ANTOINE BULFON.

A Naples le 14. Mars 1704.

AVIS AU LECTEUR.

Ceux qui ont lu les beaux livres que le Sr. Antoine Bulifon a fait imprimer, n'ignorent pas les soins & les fatigues qu'ils lui ont coûté, & savent par expérience la satisfaction que les gens de lettres, & les curieux trouvent dans la lecture de ses ouvrages. Je ne doute pas mon cher Lecteur que vous ne goûtiez le mesme plaisir dans son Journal de Philippe Cinquième, qu'il vous presente maintenant en François, que ceux qui l'ont déjà vu en Italien; puis qu'il s'y est appliqué avec son attention ordinaire, & qu'il a écrit avec toute l'exactitude possible les faits glorieux de cet invincible Monarque, depuis son arrivée en Italie, jusqu'à son retour en Espagne. Peut-être aurez-vous déjà vu une partie de ce qu'il met presentement dans ce Journal, comme sont les fêtes magnifiques de la très-fidele Ville de Naples, lorsque Sa Majesté y fit son entrée publi-

publique. Celles qu'on y vit à l'en-
trée en cavalcade du Cardinal
Charles Barberin Envoyé Legat à
latere au Roy par nôtre S. Pere le
Pape Clement XI. De la maniere
que les Barons, & les Envoyés des
Communautez du Royaume de
Naples presterent leur bomage, &
leur serment de fidelité entre les
mains de Sa Majesté : Enfin ce
qui arriva de plus memorable
durant son voyage de Naples à
Milan. Mais vous ne pouviez
gueres bien estre informé des choses
particulieres que le Roy fit à Na-
ples, ny estre instruit des actions
éclatantes, qui ont fait briller ce
jeune Heros, dans le commande-
ment de son armée de Lombardie,
que par ce Journal, qui vous les
décrit distinctement, & naïvement,
dans toutes leurs circonstances, mê-
me les plus menuës. L'Inclination
de nôtre Auteur pour écrire les
faits remarquables de son tems,
sur tout quand ils contribuent à la
gloire de la belle Ville de Naples,
qu'il

qu'il a choisi depuis long-tems pour sa chere patrie, l'a porté à entreprendre cet ouvrage, & l'obeïssance qu'il doit à son Roy l'a obligé de la mettre au jour, comme vous verrez dans cette lettre, qu'il reçût de la part de S. M. dans le tems qu'il rangeoit les memoires qu'il n'avoit qu'ébauché en suivant le Roy en Lombardie.

Su Magestad me manda decir a vuestra merced, remita a sus Reales manos todas las Relaciones, papeles, y noticias, que tubiere tocantes à la jornada de S. M. por que nezefta tenerlos presentes. Guarde Dios vuestra merced muchos años, como desseo. Madrid 8. Febrero 1703.

EL MARQUES DE
Monfieur Bulifon.

Monfieur : Sa Majesté m'ordonne de vous dire de remettre en ses Royales mains, toutes les Relations, papiers, & memoires, que vous avez fait au sujet de son voyage en Italie, parce qu'il est bien aise de les voir. Dieu vous garde Monfieur plusieurs années, comme je le
sou-

souhaite. Madrid le 8. Fevrier 1703.

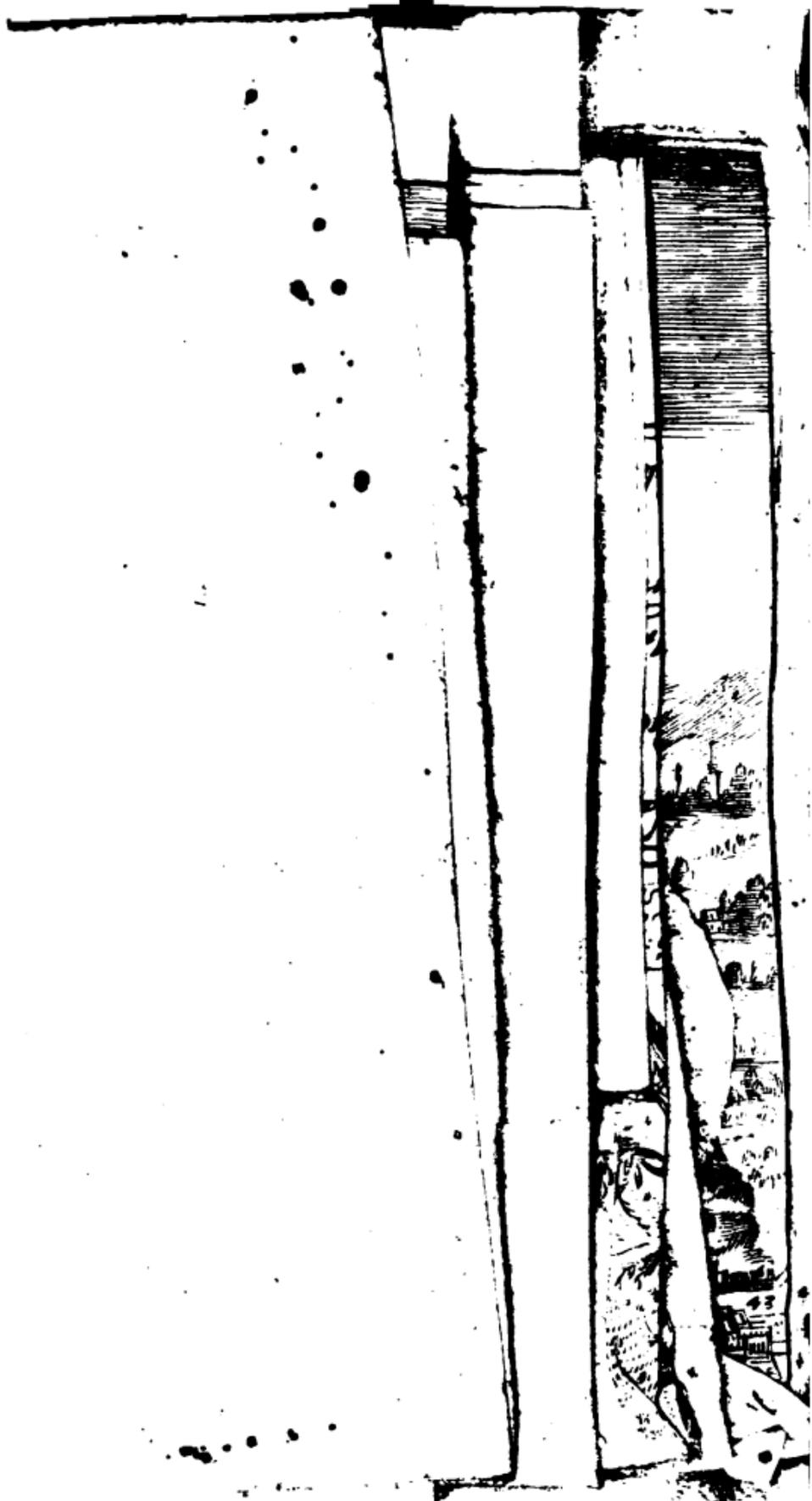
LE MARQUIS DE RIBAS.

Monsieur Bulifon.

Il est vray, mon cher Lecteur, que le Sr. Antoine Bulifon n'a esté le témoin oculaire, que de la plus grande partie des choses qui se sont passées en Lombardie; mais les personnes, qui y étoient presentes, ont suppléé à son absence, en lui faisant la faveur de lui fournir les memoires de celles, qu'il n'avoit pas vû; particulièrement Mr. Giudice Prince de Cellamare, qui servant dans l'armée du Roy en qualité de volontaire, & n'ayant quitté Sa Majesté qu'à son depart de Genes pour l'Espagne, a également donné des preuves de sa valeur dans les occasions, qui se sont presentés pendant la campagne de Lombardie, que de son beau genie dās les remarques curieuses qu'il en a fait, où nôtre Auteur a puisé comme dans une source feconde, pour perfectionner son Journal, qui ne contient dans tout le reste, que ce qui a passé sous ses yeux. Contentez vôtre curiosité & vivez heureux.



*Regibus hic vitam, doctis
Lucem, tibi Famam;
Parthenope, atq; sibi grande decus peperit*





JOURNAL
HISTORIQUE
DU VOYAGE EN ITALIE
DU ROY D'ESPAGNE
PHILIPPE V.

écrit par Antoine Bulifon.



ARMI les choses
les plus remarqua-
bles , qui sont arri-
vées de nôtre tems ,
la venuë en Italie
du Roy Catholique

PHILIPPE V. doit sans doute
y tenir un rang singulier , soit
qu'on ait égard à la nouveauté du
spectacle majestueux , que Naples

A

n'avoit pas vû depuis l'an 1535. soit qu'on fasse attention à tout ce que fit cette fidele Ville à la gloire de son Roy , ou qu'on examine de près, ce qu'y opera ce jeune Monarque pendant le peu de tems , qu'il y sejourna. Elle est si pleine d'evenemens merveillex ; dignes d'être écrits en caractere ineffaçable , pour les immortaliser dans la posterité , que leurconnoissance ne peut que faire beaucoup de plaisir , & être d'une grande utilité à ceux qui les liront, s'ils donnent à chaque âge la loiange qu'il merite , & qu'ils n'exaltent pas les anciens au prejudice des modernes, dequels , pour être plus voisins , nous pouvons tirer un plus grand fruit , & recevoir des meilleures instructions. Cette consideration m'a fait resoudre de donner au public les remarques que j'ay fait de tout ce qui s'est passé de plus particulier pendant que Sa Majesté a resté en Italie ;

mais afin de me mettre à couvert de la critique , que je m'attirerois infailliblement en y faisant mention de bien des choses menuës , qui ne conviennent pas à la gravité de l'Histoire , & d'ailleurs ne rien laisser échaper de ce qui peut contribuer à relever la gloire de ce Monarque , je me suis déterminé de reduire ces remarques en Journal , que je commence dès son arrivée à Naples , & le finis à son embarquement à Genes , pour s'en retourner en Espagne.

Le bruit s'étoit déjà répandu par tout, dès l'été de l'année 1701. de l'intention qu'avoit Sa Majesté Catholique de passer en Italie , pour visiter ses Etats , & commander en personne ses armées de Lombardie , pour donner plus de vigueur à ses armes. On raisonnoit beaucoup sur ce voyage , principalement à Naples depuis le retour de quelques Seigneurs de ce Royaume , qui étoient allés exprés

en Espagne , pour faire la reverence à leur nouveau & legitime Souverain : les mêmes Seigneurs avoient publiés d'avoir entendu de la bouche du Roy , qu'il vouloit venir en Italie : mais la plupart n'ajôtoient pas trop de foy à une pareille nouvelle , par les difficultés qu'on trouvoit à executer ce voyage. Cette incertitude augmentoit cependant le desir que les peuples avoient de jôuir d'un bonheur , duquel ils étoient privés depuis plus d'un siecle ; ce qui fit qu'ils reçûrent une extreme consolation de voir leurs souhaits bien-tôt accomplis , lors qu'ils virent courir par la Ville la copie d'une Lettre , écrite à Sa Majesté Catholique par son Auguste Ayeul **LOUIS LE GRAND** , par laquelle il n'approuvoit pas seulement la pensée de ce voyage ; mais encore il lui persuadoit par des fortes raisons de l'entreprendre. Cette Lettre étoit conçûë en ces termes.

Marly le 13. Janvier 1702.

J'AT toujours approuvè le dessein que vous avez de passer en Italie , & soubaite de le voir executer ; mais plus je m'interesse à vôtre gloire , plus je dois songer aux difficultez , qu'il ne vous conviendrait pas comme à moy de prévoir ; je les ay toutes examinées , & vous les avez veuës dans le memoire , que Marcin vous a la ; j'apprens avec plaisir qu'elles ne vous detournent pas d'un projet aussi digne de vôtre Sang que celui d'aller vous-même défendre vos Etats d'Italie. Il y a des occasions que l'on doit decider soy-même ; puisque les inconveniens que l'on vous a representés ne vous ébranlent pas , je louë vôtre fermetè , & je confirme vôtre decision ; vos sujets vous aimeront d'avantage , & vous feront encore plus fideles , lors qu'ils verront que vous rēpondez à leur attente , & que loin

A iij

d'imiter la mollesse de vos Predecesseurs, vous exposerez votre personne pour défendre les plus considerables Etats de votre Monarchie; ma tendresse augmente pour vous à proportion que je vois qu'elle vous est dûë, je n'oublieray rien pour vos avantages; vous savez les efforts que je fais pour chasser vos ennemis d'Italie; si les troupes, que j'ay destinées encore, étoient arrivées, je vous conseillerois d'aller à Milan, & de vous mettre à la tête de mon Armée, mais comme il faut auparavant qu'elle soit supérieure à celle de l'Empereur, je crois que Votre Majesté doit passer premierement dans le Royaume de Naples, où sa presence est encore plus necessaire qu'à Milan; vous y attendrez le commencement de la Campagne; vous calmeriez l'agitation des peuples de ce Royaume; ils souhaitent ardemment de voir leur Souverain; ils ne sont excités à la revolte que par l'esperance

d'avoir un Roy particulier ; traitez bien les Nobles , faites esperer du soulagement aux peuples , lorsque les affaires le permettront. Ecoutez les plaintes , rendez justice , & vous communiquez avec bonté sans perdre vôtre dignité ; distinguez ceux dont le zele a paru dans les derniers mouvemens , vous connoîtrez bien-tôt l'utilité de vôtre voyage , & le bon effet que vôtre presence aura produit. Je fais armer quatre Vaisseaux à Toulon , ils iront à Barcelone , & ils vous transporteront à Naples avec la Reine ; je vois que vôtre amitié pour elle , ne vous permet pas de vous en separer : Marcin vous informera , & des troupes que j'envoy à Naples , & des autres details , dont je l'instruis au sujet de vôtre passage. Dieu , qui vous a protégé visiblement , benira la justice de vôtre cause , & j'espere qu'après vous avoir appelé au Trône , il vous donnera les assistances pour

dépendre les Etats, dont il vous a remis le gouvernement entre les mains ; je le prieray de rendre heureux les desseins que vous formez pour sa gloire. Il ne me reste qu'à vous assurer de ma tendre amitié, & du plaisir que j'ay de voir que tous les jours, vous-vous en rendez plus digne.

LOUIS.

Ce fut donc le seizième Avril 1702. jour memorable pour être la solemnité de Pâques, que huit Vaisseaux de guerre François commandés par Victor Marie Comte d'Estrées, Vice-Amiral de France, & Lieutenant General des Armées Navales d'Espagne, qui portoient le Roy Catholique PHILIPPE V. aborderent le Port de Baye à six heures après midy, & furent d'abord salués de toute l'artillerie du Château, qui garde ce Port, ce que

firent pareillement toutes les Fortereſſes de Naples, qui avertirent le peuple par leurs ſaluts reïterés que leur Monarque les venoit viſiter ; ce qui les ſurprit ſi agreablement, qu'ils ſçûrent plûtôt ſon arrivée à Baye, que ſon départ de Barcelone, puis qu'il ne reſta que huit jours ſur mer, & encore de ces huit jours il en eut trois de calme, de forte qu'en cinq jours de bon vent, il arriva heureuſement, pour la conſolation de ſes fideles Sujets, de Barcelone à Baye.

La maiſon du Roy dans ce voyage étoit compoſée d'Eſpagnols, & de François, dont les principaux officiers Eſpagnols étoient, Don Charles *Borgia*, qui faiſoit la fonction de grand Aumônier à la place du Patriarche des Indes, il avoit avec lui quelques Chapelains pour l'aider dans ſon miniſtere ; le Pere Guillaume *d'Aubenton* de la Compagnie de JESUS

A V

Confesseur de Sa Majesté. Mr. le Comte de *Marcin* Lieutenant general des Armées du Roy très-Chrétien , son Embassadeur extraordinaire auprès du Roy Catholique , qui lui fit l'honneur de l'admettre en son Conseil privé ; Mr. le Duc de *Medina Sidonia* Grand d'Espagne (qui fut fait Grand Justicier du Royaume de Naples) Grand Ecuyer, Gouverneur de la maison du Roy, & de son Conseil privé ; Mr. le Comte de S. Estienne du *Porto* Grand d'Espagne , Conseiller d'Etat, autrefois Vice-Roy du Royaume de Naples , & pour lors choisi de Sa Majesté, non seulement pour l'accompagner dans son voyage, mais encore pour être de son Conseil privé ; le Secretaire du même Conseil Don Antoine de *Ubilla*, Marquis de *Rivas*, Secretaire des dépêches universelles , & avec lui quatre Officiers de la Secreterairie , qui étoient Don François

DE PHILIPPE V. II

Casteyone , Don Jean Antoine *Zarate* , Don Ferdinand *Romero* , & Don Jean *Mela* avec quelques autres officiers subalternes ; Mr. le Comte de *Benevente* Grand d'Espagne , & Somelier du Corps ; Mr. le Duc d'*Ossuna* Grand d'Espagne, Gentil-homme de la Chambre de l'Exercice ; Don Garfie de *Gusman* Comte de *Villumbrosa* premier Ecuyer de Sa Majesté , avec quelques autres ecuyers subalternes ; Mr. le Comte du *Priego* Majordome de semaine ; quatre Pages , qui étoient Don Didace *Baquerisso* , Don Pierre *Gattieres* de *Monroy* Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques , Don Antoine de *Borguè* , & Don Jean de *Vergara* ; Don Joseph *Sobremonte* Enseigne de la Garde , quelques Valets de Chambre , & Don Loins *Valdes* Maréchal de Logis , & autres officiers subalternes. Outre ceux-cy , plusieurs Seigneurs accompagnerent Sa Majesté en ce voyage. Mr. le Duc

A vi

de *Monteleon* Grand d'Espagne ,
 qui mena avec lui sa nombreuse
 famille à Naples, M. le Duc de *Veyar*
 Grand d'Espagne, M. le Duc de *Gandia*
 Grand d'Espagne , M. le Comte de
Colmener , Don Emanüel de *Be-*
navides Chanoine de Toledé , fils
 du Comte de S. Estienne du *Porto*,
 & M. le Prince d'*Avellina* Grand
 Chancelier du Royaume de Na-
 ples , qui étoit allé des premiers
 en Espagne pour faire la reveren-
 ce au Roy. Les principaux offi-
 ciers François de la maison du
 Roy, étoient M. le Marquis de *Lou-*
ville Gentil - home de la cham-
 bre (honoré de Sa Majesté de la
 clef d'entrée) chef des officiers
 François, M. le Marquis de *Monbiel*,
 Mr. de *Valouze* , Mr. de la *Roche*
 premier Valet & Secretaire de la
 Chambre , Mr. *Roüiller* Valet de
 Chambre , Mr. *Harsan* Maître de
 la Garderobe , & ses aydes ; Mr.
Sandomingo , & Mr. *Beauregard*
 Marêchaux de Logis , Mr. *Genard*

ayde de Camp du Roy , Mr. *Michelet* premier Medecin du Roy , Mr. le *Gendre* premier Chirurgien , Mr. *Riqueur* premier Apoticaire , Mr. *Courtillot* Peintre , & autres officiers subalternes. Le nombre de tous ces officiers François de la maison du Roy étoit de cent douze personnes , sans y comprendre leurs serviteurs.

La matinée du 17. à l'aube du jour , les salués des Fortereffes , & des galeres de Naples publierent une seconde fois la nouvelle de l'arrivée du Roy. Le même jour grand matin M. le Marquis de *Vigliena* Grand d'Espagne , premier Chevalier de l'Ordre Insigne de la Toison d'or , & Vice-Roy du Royaume de Naples , alla à Baye pour faire la reverence à Sa Majesté , qui lui donna des marques sensibles de l'estime , qu'il faisoit de sa personne , en le confirmant dans sa charge de Vice-Roy , & l'admit en son conseil privé. Le Cardinal

Cantelmo Archevêque de Naples , très-zelé sujet du Roy alla à Baye la même matinée , pour faire la reverence à Sa Majesté , qui le reçût avec des témoignages d'une estime, & d'une affection particuliere. Il fut pourtant défendu à toute autre personne sans ordre exprés du Vice-Roy d'aller à Baye , pour eviter la confusion qu'auroit causé la multitude , qu'une impatiente curiosité de voir leur Monarque y auroit fait accourir, & afin que personne contrevint à cette défense , on posta des gardes au passage de la Grotte , qui conduit à Poussol pour arrêter les gens , & indifferemment tous les carrosses , qui n'étoient point destinés pour porter le Roy, ou sa Cour à Naples. J'eus cependant l'honneur par un effet de ma bonne fortune d'être des premiers de me prosterner à Baye aux pieds de Sa Majesté , & de lui témoigner l'excès de ma joye de son heureuse arrivée.

Tout ce grand nombre de Carrosses , qui avoient marché à Poussol pour le service du Roy & celui de sa Cour , ne servit pourtant qu'à faire connoître à Sa Majesté le zele que les Seigneurs Napolitains avoient de le servir , puisque le Roy voulut terminer son voyage par mer ; ainsi après avoir dîné , il monta sur les galeres de Naples qu'on avoit fait venir en diligence à Baye ; au départ de Sa Majesté les vaisseaux François firent trois salués de toute leur artillerie, auxquelles répondit celle du Château de Baye , de Poussol , & des galeres : après que les vaisseaux François eurent salués , mirent bas le pavillon Espagnol , qu'ils avoient porté jusqu'à Baye , & arborerent celui de France.

Environ les cinq heures , après midy le Roy arriva à Naples au bruit du canon des Châteaux , au son de toutes les cloches de la Ville , & aux acclamations d'un

peuple presqu'infini , qui avoit accouru à la marine pour voir & saluer son Monarque , lui témoignant par ses cris confus l'allégresse que leur cœur ne pouvoit contenir , & la reconnoissance qu'il avoit de l'honneur qu'il leur faisoit de les venir visiter , & les consoler par sa Royale presence. Sa Majesté ayant mis pied à terre, monta pour lors sans autre ceremonie à son Palais par l'escalier secret de l'Arcenal , precedé de toute la Noblesse de la Ville , qui l'attendoient sur le bord de la mer, du Vice-Roy , du Comte de *Lemos* General des galeres , & suivi des autres Seigneurs de sa Cour , & du Cardinal *Cantelmo*. Sa Majesté entra dans le Palais Royal accompagné de toute cette Illustre Noblesse , & alla droit à la Chapele pour rendre graces au Roy des Roys de son heureuse arrivée , & y entendit le *Te Deum* que Don *B. Ardia* faisant la fonction de grand

Aumônier fit chanter en musique ; lequel fini le Roy passa à son appartement , duquel il voulut que toutes les portes fussent ouvertes, afin que chacun eut la liberté de lui venir baiser la main.

Cette ceremonie achevée , Sa Majesté voulant satisfaire la juste curiosité du peuple se presenta sur le balcon de son antichambre pour se faire voir à cette multitude , qui avoit couru en foule à la place du Palais , qui toute spacieuse qu'elle soit , étoit si pleine de monde qu'à peine pût-on réserver un large fort mediocre pour quelques compagnies d'infanterie Espagnole , qui y étoit à l'étroit rangées en bataille , & qui d'abord qu'elles virent paroître le Roy , les officiers baissèrent leurs piques , & leurs drapeaux , & crièrent d'une commune voix avec le peuple *Vive Philippe Cinquième.*

L'habit , que le Roy portoit ce jour-là , étoit un just-au-corps d'é-

carlate , dont les boutonieres ,
aussi bien que les tailles , & le
revers des manches , étoient d'une
riche broderie d'or , son chapeau
étoit orné d'un plumet blanc , &
retrouffé d'un riche diamant ; l'Or-
dre de la Toison éclatoit sur sa
poitrine , & celui du S. Esprit
brilloit à son côté gauche.

Mais ce n'étoient pas tant ces
ornemens extérieurs, qui relevoient
la majesté, de sa personne , comme
les perfections , dont la nature , &
la grace ont embelli le corps &
l'esprit de ce Monarque à l'âge de
dix-neuf ans & trois mois , qu'il
avoit atteint , lors qu'il fut à Na-
ples. Cette majestueuse douceur,
qui paroissoit sur son visage , cette
grandeur d'ame qu'il marquoit dans
toutes ses actions , lui attirerent
d'abord l'amour , le respect & la
reverence de tous , sur tout , quand
on eut découvert ces vertus He-
roïques & Chrêtiennes , qui for-
ment un grand Roy selon les ma-
ximes de l'Évangile.

Sur le soir du même jour , le Corps de Ville se presenta au Palais pour faire la reverence à Sa Majesté , qui le reçût au baise-ment de sa main avec des témoi- gnages d'une affection singuliere , & à l'entrée de la nuit toute la Ville donna des marques de son allegresse par une si pompeuse illumination , qu'elle paroissoit toute en feu par la multitude des flambeaux que les personnes de qualité avoient mis aux balcons , & aux fenêtres de leur palais , & par les lanternes , dont jusques aux plus pauvres , avoient garni les fenêtres de leur maison. Environ les deux heures de nuit Sa Majesté soupa en public , ce qu'elle continua de faire dans la suite , & pendant qu'elle mangeoit , elle fut saluée de toute l'artillerie des Châteaux , qui reitererent leurs salués pendant trois soirs , de même que la Ville ses illuminations.

Avant que le Roy se mit à ta-

ble le Prelat , qui tenoit la place du Patriarche des Indes , la benit, & en son absence , le premier Prelat , qui se trouvoit au dîné ou au soupé du Roy , faisoit la même fonction. Pendant le repas le grand Ecuyer exerçoit l'office de Gouverneur de la maison du Roy, se tenant droit à la gauche de Sa Majesté. Le Someiller du Corps faisoit celui d'Echanson & éprouvoit l'eau & le vin sur une sous-coupe , & après versoit à boire à genoux au Roy. Le Gentil-homme de la Chambre servoit les plats à table , mais avant que le Roy y toucha , il en faisoit l'épreuve avec des petits morceaux de pain qu'il avoit préparés sur une assiete. Derriere la chaise du Roy étoit son Medecin , qui se trouvoit present à tous les repas , dans lesquels furent toujours pratiquées les mêmes ceremonies.

Le même soir Sa Majesté expédia Mr. de Simmey en Espagne

pour faire part à la Reine son Epouse de son heureuse arrivée à Naples.

Le matin du 18. le Roy à son levé comanda que la porte de la chambre fut ouverte , & qu'on y fit entrer tous les Gentils-homes, qui étoient dans l'antichambre. Le Roy étoit sur son fauteuil, son grand Ecuyer , le Someiller du Corps, & le Gentil-home de jour étoient à ses côtés , ces officiers se trouvent ordinairement , ou pour le moins un d'eux dans la chambre du Roy , pour lui mettre sa robe-de-chambre lors qu'il sort du lit , & l'habiller quand le Roy le demande : tous les trois l'habillerent ce matin , & après que Sa Majesté eut reçu le bon jour des Seigneurs , qui étoient entrés en foule dans la chambre, les Aides de chambre leur presenterent l'habit que le Roy vouloit ce jour-là , duquel ils le vêtirent en presence de cette Noble

assemblée , qui fut extrêmement édifiée de voir que le Roy étant habillé , alla se mettre à genoux avec son Pere Confesseur devant un Crucifix à côté de son lit , ce qu'il pratiquoit aussi tous les soirs avant que de se coucher. Sa priere achevée le Duc d'Offuna lui porta un petit pain molet sur une assiette de vermeil , & le Comte de Benevente une sous-coupé de même matiere , sur laquelle il y avoit deux carrafines une pleine d'eau , l'autre de vin , & entre les deux un verre de cristail ; Sa Majesté mangea ce pain , & but une fois , mais bien plus de l'eau que du vin , duquel il ne bevoit que très-peu ; ce déjeuner , qu'il faisoit ordinairement tous les matins avec la même frugalité , étant achevé chacun eut la liberté de lui baiser la main ; même en autre tems il ne refusa cette consolation à personne pendant que Naples eut le bonheur de le posséder.

Après cet accueil favorable que le Roy fit à cette nombreuse Noblesse , il se disposa pour aller à l'Eglise Cathedrale où il avoit destiné d'entendre la Messe. L'ordre de la marche qu'il tint , fut qu'une compagnie à cheval des Gardes du Vice-Roy precedoit un carrosse d'honneur tiré à six chevaux , la Garde Suisse venoit après ce carrosse , & les valets de pied du Vice-Roy suivoient les Suisses , quelques halebardiers de la Garde du Roy venus d'Espagne marchaient ensuite , & après eux les Archers de Sa Majesté , dits en langue Espagnole *de la Cocciglia* , par les grandes pertuisanes en forme d'un grand couteau qu'ils portent : le Roy venoit après dans le Carrosse magnifique du Vice-Roy tiré à six chevaux (les siens n'étant pas encore achevés) dans le carrosse de Sa Majesté étoient son grand Ecuyer , son Someiller du Corps , son Gentil-home de cham-

bre de jour, & son premier Ecuyer; aux deux portieres du carrosse marchoient à pied quatre Pages, & derriere le carrosse un Ecuyer à cheval. Dans le second carrosse tiré aussi à six chevaux, il y avoit le Majordome de semaine avec quelques autres Gentils-homes, & une seconde compagnie des gardes à cheval du Vice-Roy terminoit ce cortege.

Le Roy étant arrivé à la Cathedrale y trouva le Cardinal *Cantelmo* suivi de tous ses Chanoines, qui l'attendoient à la porte. Sa Majesté ayant mis pied à terre, son Eminence lui donna l'Eau-benite en entrant dans l'Eglise, & lui presenta à baiser une riche Croix de cristail de roche dans laquelle étoit enchassée une petite piece du bois venerable de la Sainte Croix.

A la vüe de cet instrument adorable de nôtre Redemption, le Roy s'agenouïlla, & l'ayant baisée devotement, alla droit au Maître-Autel,

où fut Sa Majesté) lequel étant achevé , alla visiter la fameuse Chapelle de la Ville , dite le Tresor , dans laquelle se conserve , avec grande veneration, le Sang du glorieux Martyr saint Janvier protecteur de la Ville de Naples , que le Roy baisa avec beaucoup de respect. Le miracle de se liquéfier à la vue de la tête de ce S. Martyr ne se fit pas pour lors , mais après que le Roy fut parti de l'Eglise , à la porte de laquelle , & jusques à son carrosse le Cardinal l'avoit accompagné ; ce précieux Sang se liquéfia : dequoy Sa Majesté étant avertie en chemin , retourna l'après dîné à la Cathedrale pour contenter sa devotion , avoir la consolation de voir ce Sang liquéfié , de laquelle il avoit été privé le matin , & être le témoin oculaire des merveilles que Dieu opere en faveur de ses Saints.

Cette devoute visite achevée , le Roy descendit à la place du Marché
pour

pour faire celle de Nôtre-Dame des carmes, & adorer le Crucifix miraculeux, qui est conservé dans cette Eglise avec une singuliere veneration. Les riés par où passoit Sa Majesté étoient bordées d'une haye de peuple, qui lui souhaitoit de tous côtés toutes les benedictions du Ciel. Au bruit de ces açclamations le Roy entra dans cette Eglise, y fit ses prieres, & après avoir admiré le prodige du Crucifix, qui pencha la tête pour éviter le coup d'un boulet de canon d'une grosseur demesurée, il retourna au Palais.

Le soir le Roy voulut faire une partie de bassette, & d'abord une grande table à jouer fut disposée au milieu de la chambre, avec des tabourets, sur lesquels le Roy permit de s'asseoir aux quatorze Seigneurs, qui eurent l'honneur de jouer avec lui. Cet acte de bonté, & de confiance de ce grand Monarque, fit une telle impression dans les cœurs de ces Seigneurs, qu'ils redoublerent l'ambour, la tendresse &

le respect, qu'ils avoient déjà conçu pour la personne Royale.

Le matin du 19. Sa Majestè, alla entendre la Messe à l'Eglise de S. Dominique Majeur, où l'attendoit M. le Cardinal *Cantelmo*. La Messe achevée, le Roy fut conduit à la Chapelle de S. Thomas d'Aquin pour voir le Crucifix, qui parla à ce Docteur Angelique.

L'après-dîné le Roy alla à la promenade du nouveau cours de *Chiaya*, tres delicieuse pour être scituée sur le rivage de la mer; que le Tribunal de la fortification fit paver de grande pierres quarrées, embellir d'une tres belle rangée de Saules, & de douze magnifiques fontaines du tems, que M. le Duc de *Medina-cæli* étoit Vice-Roy, qui fit contribuer la cour à cette depence, aussi bien que les propriétaires des maisons, qui font une partie de la beauté de ce cours long d'un bon quart de lieue, & dont le pavé est tres commode pour les carrosses, & pour empêcher

pêchet la poussière : mais afin que les Seigneurs & les Dames qui étoient venus à cette promenade y fussent faits contrainte, le Roy les dispensa de faire arrêter leur carrosse, quand ils rencontreroient le sien.

Le soir au retour de la promenade, Sa Majesté eut le plaisir d'un excellent concert de musique, qui se fit sur la magnifique terrasse de sa chambre, duquel il voulut faire participant toute la Noblesse, qui étoit dans l'antichambre, ordonnant qu'on la fit entrer : mais lui ayant été répondu que le nombre en étoit si grand qu'il seroit difficile que tous pussent entendre la musique ; il répartit, que si tous ne pouvoient pas avoir le plaisir de la musique, ils auroient du moins celui de jouir de sa présence.

Dans le même jour, le Roy voulant soulager les Communautés du Royaume des arrerages des tailles,

dequels elles étoient surchargées ; leur remit tous ceux , qui lui étoient deus jusques à la fin de l'année 1701. toutes ces différentes sommes ayant été calculées on , trouva, que le don qu'il faisoit aux Communautés, montoit à deux millions, quatre cent mille écus.

Le vingtième , le Roy alla entendre la Messe à l'Eglise de la Maison professe des Jesuites , appelée le JESUS nouveau. Outre le Cardinal *Cantelmo* , le Cardinal *Orsini* venu exprés de son Eglise de *Benevento*, pour faire la reverence à Sa Majesté , l'y attendoit aussi , en compagnie du Prince de *Bisignana Sanseverino* premier titulaire du Royaume , dont les predecesseurs ont été les fondateurs de cette belle Eglise.

Sa Majesté ne sortit point l'après-dîné : il se divertit sur la terrasse de sa chambre à la chasse de certains oiseaux, qu'on lui avoit envoyé : on leur donnoit le vol , & le

le Roy les tuoit à la volée ; il se divertit le reste de l'après-dîné jusqu'à l'heure du soupé au jeu de la bassette.

Mr. *Patrizi* Nonce à Naples ; ayant fait représenter au Roy le matin du 21. qu'il souhaitoit de lui faire la reverence, il refusa de le recevoir jusqu'à ce qu'il eut un ordre, par lequel il lui consta que c'étoit au nom du Pape qu'il venoit ; cette resolution fut prise le même matin dans le conseil, qui fut tenu devant le Roy sur cette matiere : de sorte que Mr. le Nonce ne pouvant avoir audience de Sa Majesté, fut obligé d'expedier en diligence un Courier à Rome pour savoir de Sa Sainteté, de la maniere qu'il se devoit comporter dans une conjoncture si delicate.

Cependant les Cardinaux *Cantelmo* & *Orfini* étant venus pour s'aquiter de leur obligations auprès de Sa Majesté, ils furent reçus du Roy à la porte de la chambre de

l'audiance , les saluant le chapeau à la main , les fit asseoir sur des fauteuils , qui étoient un peu plus petits que celui où étoit le Roy , & étant assis se couvrirent de leur barretes. Leur audiance finie , le Roy les accompagna jusqu'à l'endroit où il les avoit reçû , & après leur dernière reverence , le Roy alla entendre la Messe à l'Eglise des Peres de l'Observance , appelée sainte Marie la neuve , où il eut la consolation de voir le corps du bienheureux Jacques de la Marche , qui s'y conserve encore incorruptible.

L'après-dîné le Roy alla se promener au cours de Chiaya accompagné seulement de la moitié de sa garde ordinaire , & à son retour il passa la soirée au jeu de la bassette.

Le matin du 22. le Roy assista à son conseil , au sortir duquel les Capitaines des rues , & des quartiers de Naples lui firent la reverence ; ensuite il alla entendre la

la Messe à l'Eglise des saints Apôtres des Peres Teatins , où les Princesses de *Sancto-Buono* belle-mere & belle fille eurent l'honneur de lui baiser la main .

L'après-dîné Sa Majesté fut à la chasse au *Pascon* (delicieuse plaine par une infinité de jardins , qui fournissent abondamment d'herbages à la ville de Naples) le Duc de *Limatola Gambacorta* grand Veneur du Royaume , y avoit fait porter quantité de lapins , de cailles , & de pigeons sauvages pour le divertissement du Roy , qui eut à son retour au Palais , celui de la musique .

Le Dimanche de Pâques closes 27. du même mois , le Roy alla entendre la Messe à l'Eglise Cathedrale , & y satisfit au precepte Pascal , communiant des mains du Cardinal Cantelmo . Son action de grace faite , il fut conduit à la Chapelle du Tresor , où étoient exposés trente bustes

B. v. d'ar.

d'argent (ornés de leurs reliques, & de leurs joyaux) représentant les saints Protecteurs de la Ville.

De la Cathedrale il fut visiter l'Eglise de saint Laurens, qui est aux Peres Conventuels. Dans un des appartemens de ce Convent est l'Hôtel de Ville : c'est pour cela, que les Ehis se rendirent à cette Eglise pour recevoir Sa Majesté, qui s'y entretint quelque tems, pendant lequel des voix choisies & excellentes chanterent le *Te Deum* en musique.

Le Roy retourna l'après-dinè à l'Eglise Cathedrale pour entendre Vêpres : au *Magnificat* le Chanoine celebrant ayant encencé l'Autel à l'accoutumée, le Cardinal Archevêque revêtu de ses habits cardinaux, donna l'Encens au Roy, & après, de la chaise où il étoit, monta à l'Autel, d'où il donna la benediction Episcopale, qui fut suivie d'un bref discours en Latin, qu'il fit tout droit devant

nistre du Pape , pour faire la reverence à Sa Majesté , accompagné d'un noble , & nombreux cortége de carrosse , & se rejouir avec lui au nom de Sa Sainteté de son heureuse arrivée : lors qu'il fut arrivé à la sale de l'audiance , il trouva le Roy assis sous son dais , auquel il fit son compliment en langue Italienne debout & la tête découverte , & Sa Majesté lui répondit en François.

Monseigneur le Nonce ayant pris congé du Roy , le Connetable *Colonna* entra , accompagné du Duc de *Gandia* , pour faire la premiere fonction de se couvrir devant le Roy comme Grand d'Espagne.

Cette ceremonie achevée , Sa Majesté alla entendre la Messe à l'Eglise de saint *Xavier* des Peres Jesuites : & l'après-dîné il fut à la chasse aux *Palus* , qui est une plaine très-agreable aux portes de Naples. Sur le soir le Prince de *Rossano*,
fils

filz du Prince Borghese , & Mr. *Judicè* frere du Prince de *Cellamare* arriverent de Rome , pour baiser la main au Roy.

Le matin du 26. le Roy voulut entendre la Messe à la Chapelle Royale : après il écrivit plusieurs lettres : il ordonna ensuite , que les Gentils-homes , qui seroient de la cavalcade n'auroient que six laquais après eux , & leur défendit de mettre ni or , ni argent sur leur livrées , pour éviter la dépence excessive où leur generosité les auroit porté ; & bien-que plusieurs Seigneurs suppliasent Sa Majesté de leur permettre de faire porter celle , qu'ils avoient déjà faite en galons d'or & d'argent , il ne leur fut pas possible d'en obtenir la licence.

Le même matin le Prince de *Castiglione* Don Thomas *Daquino* se presenta au Palais Royal , accompagné du Comte de S. Estienne du *Porto* , pour faire la premiere
 fon-

vant l'Autel à la loüange du glorieux Martyr saint Janvier ; dans lequel il fit couler adroitement les vertus admirables, qui font le précieux ornement de la belle ame de Sa Majesté, qui écouta debout ce Panegerique.

Le matin du 24. le Roy tint son conseil ordinaire : ensuite il reçût les quatre Chanoines, qui venoient lui faire la reverence au nom du Chapitre ; confirma dans les postes de ses Aydes-de-camp les sujets, qui lui avoient été proposés par le Vice-Roy ; & donna les charges de Sergent general de bataille aux Mestres-de-camp, Don Michel *Guasco*, & Don Didace *Alarcon*.

Le même jour Sa Majesté donna des marques de sa Royale liberalité, & de sa gratitude aux officiers, & aux soldats des vaisseaux François, qui l'avoient conduit d'Espagne à Baye, les recompensant tous à proportion de leur qualité;

& de leur grade ; les principaux officiers de riches joyaux, les subalternes, & le reste de l'Equipage d'une somme considerable d'argent, qui montoit, en y comprenant les joyaux, à treize mille pistoles.

L'après - dîné le Roy alla à la chasse au bois de saint *Arcangelo* à six mille de Naples, où la Marquise de *Fuscaldo*, qui en est la propriétaire, avoit fait préparer une somptueuse colation sous un magnifique pavillon, qu'elle avoit fait dresser au milieu de ce bois. Le Roy vint s'y délasser après sa chasse, & mangea quelques fraizes, pour témoigner à cette Marquise qu'il agréoit son affection.

Le même jour Sa Majesté envoya à Rome le Marquis de *Louville* chef des François de sa maison, pour faire part à Sa Sainteté de son arrivée à Naples.

Le 25. Mr. le Nonce *Patrizi* alla au Palais Royal comme Ministre

fonction de se couvrir devant le Roy comme Grand d'Espagne ; la place du peuple parut ensuite, au nom de laquelle le Docteur Balthazar *Pisani* complimenta Sa Majesté comme membre de ce corps, auquel le Roy donna des marques de sa bienveillance, en recevant d'une maniere très-obligente au baisement de la main & du genouil, les Capitaines des rues, qui composent cette place.

Le Roy dîna ce matin à meilleure heure qu'à l'ordinaire, parce qu'il avoit resolu d'aller à S. Martin Convent des Peres Chartreux, non seulement pour adorer le très-saint Sacrement, qui y étoit exposé ce jour là ; mais encore pour voir ce fameux Sanctuaire, qui n'a pas son pareil en Europe ; soit par la beauté de son poste, pour être assis presque à la cime du mont saint Helme, sur la douce pente duquel est scituée la ville de Naples, qu'il découvre quasi toute
d'un

d'un côté , & de l'autre , il voit les agreables plages de la mer Tyrrene , & les dilicieuses côtes de Posilipe , lesquelles referrant la mer en forme de croissant , la rendent si pacifique & si tranquile , que la veüe en est tout-à-fait charmante ; soit par la structure & la fabrique de l'Eglise , & du Monastere , que l'art s'est piqué d'en faire un chef-d'œuvre par les excellentes peintures , les sculptures , les riches ornemens , & les meubles d'Eglise d'or & d'argent qu'on y admire.

Après que Sa Majesté eut vû ce qu'il y avoit de plus rare dans ce Convent , & donné la consolation aux Religieux de lui baiser la main , qui lui firent present d'un très-beau reliquaire , il monta au château S. Helme , duquel il visita les fortifications , & admira du haut des rempars la riche & la vaste plaine de l'heureuse campagne , qui fait une partie de la province de terre de labour , si renommée par les

Ecrit

Ecrivains pour la fertilité , & par la quantité des villages , & des celebres villes, qui en font l'ornement.

Lorsque le Roy entra dans le château ne voulut point de salut, refusant par respect , & par une pieté singuliere , de laquelle il donnoit à tout moment des marques, l'honneur que le château devoit bien-tôt faire au suprême Seigneur de l'Univers ; à l'occasion que l'exposition du S. Sacrement finissoit ce soir dans l'Eglise des Chartreux ; ainsi le château garda le silence par son ordre , à son arrivée & à son retour , qui fut à cheval , comme il étoit venu.

Le matin du 27. Sa Majesté entendit la Messe à la Chapelle Royale ; de là il monta en carrosse avec Mr. le Duc de *Medina Sidonia*, & alla à Pouffol , accompagné d'autres carrosses tirés à six chevaux. Il y fut reçu sous le dais au bruit du canon, & conduit de la façon au rivage de la mer , où il trouva une magnifique
Gon-

Gondole préparée qui le porta à l'Isle délicieuse de Procida, dans laquelle l'attendoient Mr. le Comte de *Lemos*, Mr. le Prince de *Montefarchio*, & Mr. le Duc de *Limatola*; le Roy dîna, avant que de commencer la chasse, dans laquelle il tua quatre faizans, & deux cailles.

Le même jour Sa Majesté fit partir deux compagnies de Dragons, pour aller du côté de Fondi, & mieux renforcer la garde de cette frontiere.

Le Roy par un effet de sa Royale liberalité, voulant reconnoître la fidelité que lui avoit témoigné le peuple de Naples, le 23. Septembre 1701. le déchargea dans ce jour de la moitié de la gabele de la farine, & au lieu qu'elle payoit d'entrée 35. grains par *tomolo*, il déclara qu'à l'avenir, elle ne payeroit que dix-sept & demi; comme il apparoît de l'ordonnance qu'il en fit dresser, & publier peu de

de jours après ; mais afin que les Intereffés dans cette Gabele , au prejudice dequels sembloit aller la grace que Sa Majesté venoit de faire au peuple , ne souffrissent point de ce bienfait , il ordonna qu'ils fussent indemnisés des deniers des arrentomens Royaux , & même de ceux de la ville de Naples , pour une quatrième part , & pour l'autre quatrième , que ce fut de la portion que tient la caisse militaire sur ladite Gabele. Voulant de plus que dans deux ans , il se fit un compte exact , pour voir si les Intereffés étoient en perte ; en ce cas , il entendoit qu'on les satisfit de l'entrée du patrimoine Royal. Ce don que le Roy fit au peuple de Naples ayant été supputé , on trouva qu'il montoit à cent quarante huit mille écus , qui venoient tous les ans dans les cofres de Sa Majesté. Dans la même ordonnance , il s'y publia le present que le Roy faisoit aux communautés du Royaume

me

me des avances, qui lui étoient dûes, comme j'ay dit cy-dessus.

Le 28. Mr. le Prince de *Bisignano*, conduit par Mr. le Comte de *Benevente*, vint au Palais Royal pour faire la ceremonie de se couvrir devant le Roy comme Grand d'Espagne. Sa Majesté alla ce matin entendre la Messe à l'Eglise de saint Louis des Peres. Minimes de saint François de Paul.

Le même jour, parmi les six sujets, qui avoient été nommés du peuple (selon la coûtume de la ville) pour remplir la charge d'Elû, Don François *Danna* Duc de *Castelgrandine* en fut un, sur lequel le Roy fit tomber cet employ, qu'il avoit autrefois soutenu avec beaucoup d'honneur & de probité à la satisfaction de tous les citoyens.

Le matin du 29. Mr. le Marquis de *Torreuso Caracciolo*, accompagné de Mr. le Duc de *Monteleone* fit

fit la fonction de se couvrir devant le Roy comme Grand d'Espagne: outre cet honneur Sa Majesté lui donna une compagnie d'infanterie Espagnole de *Ramos*, qui fut composée des soldats, qu'on tira des autres compagnies pour faire celle-cy. Le Roy alla ensuite à la Messe à Nôtre-Dame des Carmes, où le nouveau élu du peuple publia par ses ordres la décharge de la gabelle de la farine : nouvelle, qui réjouit extrêmement le peuple, qui souhaita mille benedictions à Sa Najesté, pour s'être montré si liberal en leur endroit. L'ordonnance, qui fut publiée à son de trompe le même matin, confirma ce qu'avoit déjà dit l'élu.

Le même jour Sa Majesté nomma Juge de la grâde Cour de la Vicairie Don Gabriel *Sancès*, élevé à cette charge & à celle de Conseiller, de-
 quelles il ne devoit pourtant prendre possession, que dans quatre mois; non seulement en consideration des
 meri-

merites de son beau-pere Don François d'Anna, mais encore des siens propres. Le Roy fut ensuite à l'Eglise de S. Pierre Martyr des Peres Dominiquains, où se celebroit la fête de ce grand défenseur de la Foy.

Certains marchands Juifs étant venus de Rome à Naples, pour y exercer leur negoce, Sa Majesté commanda par un pur zele de Religion, que dans quinze jours cette odieuse & perfide nation sortit du Royaume, sous peine de la confiscation de leurs effets, & autres arbitraires, s'ils contrevenoient à cet ordre.

Le 30. le Roy tint conseil : en étant sorti, fit couvrir Mr. le Prince de *Piombino* & de *Venosa* comme Grand d'Espagne, que Mr. le Comte de *Lemos* avoit conduit : après il donna audience au R. P. *Cloche* (François de nation) General de l'Ordre de S. Dominique, qu'il fit couvrir comme Grand
d'Es-

d'Espagne ; il complimenta en François Sa Majesté, qui lui répondit en la même langue.

Le Roy alla ensuite entendre la Messe à la Royale Eglise de la Croix du Palais des Peres Reformés de S. François, qu'on appelle Recolets en France. Cette Eglise fut bâtie par Robert Roy de Naples l'an 1327. pour y faire ensevelir un sien fils, qui ne vécut que huit jours, appelé Charles *Martel*, qu'il avoit eu de Marie de *Valois* son épouse de la tige Royale de France.

L'après-dîné Sa Majesté visita l'Eglise des saints Jacques & Philippe, qui est à la Confrerie de l'Art de la soye, pour adorer le très-saint Sacrement, qui y étoit exposé ; de là il fut à la promenade au cours de Chiaya.

Le même jour Mr. le Cardinal de Janson, a la prudence, & a l'habileté duquel le Roy de France avoit confié la conduite de ses
plus

plus importantes affaires en cour de Rome , arriva à Naples : il ne fut pas plutôt descendu de carrosse à l'Abaye de Mont-olivet , où il devoit loger , & s'y être delassé quelques momens , qu'il alla sans ceremonie , & en privé baiser la main au Roy , qui le reçût avec toute sorte de marques d'affection , & d'estime.

Le premier jour de May , fête de S. Jacques , & de S. Philippe , duquel le Roy porte le nom , le *Portolano* de la Ville , c'est-à-dire l'Intendant ou l'Inspecteur des rues , qui étoit pour lors Don Pierre Antoine *Filingerio* , envoya à Sa Majesté un magnifique présent , qu'a coutume de faire tous les ans le même jour au Vice-Roy , celui , qui exerce cette charge ; ayant été ainsi établi par la Cour , lors qu'elle vendit à la ville de Naples la charge de *Portolano*. Ce présent fut porté par vingt-quatre homes ; & consistoit en différentes machines de

de fleurs naturelles , en plusieurs grandes corbeilles chargées de toute sorte de fruits , & des vases de cristail de plusieurs façon , comme aussi d'excellente confiture dressée en diverses formes , & figures : la veüe de ce present étoit si agreable , que le Roy en eut beaucoup de plaisir.

Sa Majesté ayant reçu ce si noble present , en distribua la plus grande partie aux Seigneurs de sa maison , & choisit une des plus belles corbeilles de confiture , qu'il envoya à Mr. le Comte de *Marcin* , chez qui me trouvant ce matin , j'eus fort étonné de voir , que cet illustre Ambassadeur , pour ne pas contrevenir à la loy indispensable , que sa grande integrité lui avoit imposé , de ne recevoir des presens de personne , il renvoya celui-cy avec tout le respect qu'il devoit au Roy. Il refusa de même tous les presens déquels le voulurent re-

C galce

galer le Cardinal *Cantelmo* & plusieurs autres personnes de la première qualité.

Le même matin de la fête des saints Jacques & Philippe, Sa Majesté tint Chapelle dans l'Eglise Cathedrale à l'occasion de sa fête, qui y fut solennisée avec toute la pompe imaginable; soit par la douce armonie des instrumens, & des voix, qui composoient la musique; soit par les riches tapisseries, déquelles cette magnifique Eglise étoit ornée; soit enfin par le nombre des grandes medailles qui pendoient entre deux festons des arceaux de la grande nef. Du côté droit on en voyoit sept suspendus au milieu des pilliers, qui representoient les sept Roys Hebreux du vieil Testament, & du gauche un pareil nombre des Roys Chrétiens: sous les unes & les autres de ces medailles, il y avoit des inscriptions

Lati-

Latines, qui en exaltant les vertus de leurs Heros, celles du Roy y étoient adroitement mêlées.

L'après-dîné Sa Majesté fut à la promenade au cours de Chiaja, & en passant, il visita l'Eglise de saint Joseph des Peres Jesuites. A son retour au Palais Royal, il eut le divertissement d'un excellent concert de musique sur la terrasse de sa chambre, & à nuit close, il vit du balcon de son antichambre un très-beau feu d'artifice, fait pour le plaisir du Roy par les ordres de Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy.

Le matin du 2. du même mois, Sa Majesté alla entendre la Messe, à l'Eglise de S. Louis des Peres Minimes tout proche du Palais Royal, & pas beaucoup éloignée de celle de S. François Xavier des Peres Jesuites, dans laquelle fut enterré le même matin, Don Joseph *Dassa* Espagnol, âgé de quatre-vingt & six ans, qui des plus

bas degrés de la milice , étoit monté par sa prudence & par sa bravoure à celui de Mestre-de-camp General des armées du Royaume de Naples , ayant donné des preuves de sa valeur dans plusieurs batailles , déquelles il portoit les marques glorieuses sur son corps , par les playes qu'il y avoit reçu.

Ce poste fut d'abord rempli par Mr. le Duc de *Popoli* Don Restain *Cantelmo* , auquel le Roy l'avoit promis , lors qu'il alla en Espagne pour protester son obeïssance , & sa fidelité à Sa Majesté , à son ayenement à la Couronne , duquel il fut encore honoré du traitement de Grand , & du cordon bleu par le Roy LOUIS LE GRAND , auquel il étoit allé faire la reverence à Versailles à son retour d'Espagne.

L'après-dîné Sa Majesté alla à la chasse au bois des Peres Augustins reformés à *Portici* , où il eut

eut le plaisir de tuer plusieurs sorte de gibier, qu'on avoit à dessein renfermé dans ce bois.

Le troisiéme de ce mois, fête de l'Invention de la sainte Croix qui se celebroit dans l'Eglise du Monastere des Religieuses de la Croix de *Lucca*, Sa Majesté y fut entendre la Messe.

Le même jour, le Roy déclara pour la garde du corps, le Regiment Napolitain de cavallerie, qui avoit été levé quelque tems avant qu'il arriva à Naples; ce Regiment étoit composé de dix compagnies; les capitaines qui les avoient levées étoient, Mr. le Prince de *S. Severe*, de *Sangro*; Mr. le Prince de la Garde, *Caraffa*; Mr. le Prince de *Belvedere*, *Caraffa*; Mr. le Prince de *Valle*, *Piccolomini*; Mr. le Duc de *Sarna*, *Medici*; Mr. le Marquis de *Iulia*, *Aquaviva*; Don Jean-Baptiste *Brancaccio*; Don Jean-Baptiste *Caracciolo*; Don Fabrice *Ruffo*; &c

Don Antoine de la *Marra*.

Sa Majesté ayant sçû que ces Messieurs se plaignoient que le Colonel, le Lieutenant-Colonel, & le Sergent Major de ce Regiment étoient étrangers ; le Roy, qui avoit resolu de mener avec lui ce Regiment à Milan, leur permit d'en choisir d'autres, qui fussent de leur goût.

Ces Messieurs les Capitaines se sentans extrêmement obligés de la faveur que le Roy leur faisoit, lui en rendirent le jour suivant leurs très-humbles actions de grace, & en conformité de sa Royale complaisance, nommerent pour leur Colonel Don Gaietan *Coppola*, lequel renonçant à cette charge, le Roy la donna à Don François Caietan d'*Aragon* frere du Duc de *Laurenzana*, pour recompenser sa fidelité, qui lui avoit fait abandonner les emplois honorables qu'il possedoit depuis long tems dans les armées de l'Empereur,

reur, pour s'attacher au service de son legitime Souverain, d'abord qu'il scût que la Monarchie d'Espagne avoit passé par droit de succession de la maison d'Autriche, à celle de Bourbon par la mort de CHARLES II. Don Octavian de *Medici*, fils de Mr. le Prince d'*Ottajano*, qui étoit Capitaine d'une desdites compagnies, fut fait Lieutenant Colonel de ce Regiment, & Sergent Major Don Tiberio *Caraffa* Capitaine de cavalerie dans le Milanois, frere de Mr. le Prince de *Belvedere* Capitaine d'une compagnie du susdit Regiment.

Mr. le Nonce *Patrizi* fut reçu une seconde fois à l'audiance de Sa Majesté avec les mêmes ceremonies que la premiere, il presenta deux lettres au Roy, une du Pape, qui étoit la réponse de celle que lui avoit écrit Sa Majesté, & l'autre du Cardinal *Paucci* premier Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Après que Mr. le Nonce fut forti de l'audiance , les Capitaines des quartiers s'y presenterent pour remercier Sa Majesté de la grace qu'il avoit fait au peuple , de le décharger de la moitié de la gabelle de la farine ; celui qui parloit au Roy étoit à genoux , & les autres droits : Sa Majesté les assura de la continuation de sa bienveillance, s'ils perséveroient dans leur devoir , & les admit au baisement de la main , & du genouil. Ensuite il alla entendre la Messe à l'Eglise de l'Annonciade, & l'après - dîné il fut à la chasse au petit bois de *Resina*.

Le matin du cinquième le Roy entendit la Messe à l'Eglise des Religieuses de *Regina cæli* , la Messe achevée, il fut conduit derrière le Grand - Autel pour donner la consolation aux Religieuses de lui baiser la main : Il y eut une de ces Religieuses, qui complimenta Sa Majesté en François

au

au nom de toutes les autres.

L'après-dîné la noble compagnie de Messieurs les Gardes Marine se mit sous les armes dans la place du Palais pour faire les exercices devant le Roy, qui fut très-satisfait de voir leur dexterité dans le maniment des armes, & les passa en revûe de rang en rang, pour leur faire plus d'honneur.

Le matin du 6. Mr. le Resident de Venise vint témoigner au Roy au nom de cette Republique la joye qu'elle avoit de son heureuse arrivée. Les Elûs de la ville de *Capoa* se presenterent après, pour faire la reverence à Sa Majesté, & ensuite ceux de la ville de *Salerno*, qui furent suivis de ceux des autres Communautés du Royaume à mesure qu'ils arrivoient à Naples, & tous à leur tour firent present au Roy des sommes considerables, chacun à proportion du pouvoir de sa Communauté.

Ce même matin Sa Majesté alla

C. v en-

entendre la Messe à l'Eglise Royale du Monastere de sainte *Cbiara*, qui fut fondée par le magnifique & pieux Roy Robert d'Anjou, dont le sepulchre se voit encore en son entier sur le Maître-Autel avec son effigie au naturel ; la sculpture est parfaitement belle, & le marbre blanc, qui le compose est très-fin. La Messe achevée, le Roy s'entretint quelque tems avec les Religieuses, qui sont toutes des filles de la premiere qualité, elles baisèrent toutes la main au Roy, & lui presenterent un très-beau bouquet, auquel un gros diamant servoit de ligature.

. L'après-dîné Sa Majesté alla au Siege de Montagne, auquel touchoit cette année de solemniser la fête, qu'un des six Sieges de la ville a accoutumé de faire le premier samedy de May, & que le Clergé rend celebre par une procession generale, en memoire de la trans-
lation

lation du Sang du glorieux Martyr S. Janvier, qui fut transporté en pareil jour de *Poussol* à Naples. Cette si renommée procession est appelée des *Guirlandès*, à cause que ces anciens pieux Napolitains, qui accompagnaient cette précieuse Relique en leur ville, avoient garni leurs têtes de Guirlandes de fleurs, que le mois de May leur fournissoit abondamment. Le Siege de Montagne ayant donc été magnifiquement orné par les soins de la Noblesse, qui le composent; dès le matin de la fête, la tête de S. Janvier fut posée sur le riche Autel qu'on avoit dressé dans ce Portique, & sur le soir la venerable Relique de son précieux Sang, précédée de la procession generale & des trente Bustes d'argent, garnis des Reliques de tous les saints Protecteurs de la ville étant arrivée proche du Siege, d'abord que le Roy pût la découvrir, Mr. le Cardinal *Cantelmo*

alla la prendre sur le pié-destaïn que deux Chanoines portoient sur leurs épaules, & entrant dans ce Portique la donna à baiser à Sa Majesté, qui observa attentivement la dureté, & la congélation de ce Sang.

Mr. le Cardinal posa ensuite sur l'Autel les Empoules dans lesquelles est renfermé ce Sang, en vûë de la tête du S. comme on a accoustumé de faire, & à l'instant le miracle de se liquéfier se fit; ce que virent tous les assistans, & particulièrement le Roy, qui en eut une si grande consolation intérieure, qu'il en pleura de joye, & ne retint ses larmes, que pour commander qu'on fit en présence de ces saintes Reliques, la lecture de la Bulle, qu'il avoit obtenuë du Pape, par laquelle Sa Sainteté déclaroit S. Janvier Protecteur de toute la vaste Monarchie d'Espagne: après quoy Sa Majesté voulut accompagner à pied
la

la Procession , jusques à l'Eglise Cathedrale , où Mr. le Cardinal porta les deux Empoules de ce précieux Sang.

Le septième de ce mois, Mr. le Marquis de *S. Damien de Rivarele*, Envoyé extraordinaire de Mr. le Duc de Savoye à Sa Majesté pour lui faire la reverence en son nom , étant prêt pour faire sa commission , le Roy l'envoya prendre dans un de ses carrosses par Don Joseph *Souramonte* Enseigne de ses Gardes , & son Introduceur des Ambassadeurs , à la maison de Don Hyacinthe *Fallei* où il logeoit , & le conduisit au Palais Royal , en compagnie de quantité d'autres carrosses ; Sa Majesté le reçût dans la sale de l'audiance debout sous son dais , le chapeau en tête , & ce Marquis étant aussi debout parla au Roy la tête découverte.

Cette audience finie , le Roy alla entendre la Messe à l'Eglise
de

de S. Paul des Peres Theatins , qui firent present à Sa Majesté d'un très-beau Reliquaire , dans lequel étoient des os de S. Gajetan , & du Bienheureux André d'Avellino , dèquels les corps sont religieusement conservés dans cette Eglise.

Le même jour les six galeres de France , commandées par Mr. de Fourville, qu'on attendoit pour accompagner le Roy à Final , moiillèrent l'ancre sous le grand Mole.

Deux charges de Colonel ayant vaqué, Sa Majesté les remplit le même jour de Don Emanüel de Silva Comte de Galves , & de Don Melchior de Montes , qui étoit auparavant Sergent Major du Regiment , qui lui fut donné.

Le jour suivant 8. du mois , le Corps de ville alla rendre au Roy des très-humbles actions de grace pour l'honneur , qu'il leur avoit fait, de déclarer Garde-Corps.
le

le nouveau Regiment Napolitain de Cavallerie. En effet , la confiance que Sa Majesté témoigna aux Napolitains , en leur commettant la garde de sa personne Royale , ne pouvoit pas aller plus avant pour achever de leur gagner les cœurs. Après que les Elûs furent sortis de l'audiance , le Roy alla à la Messe à l'Eglise des Peres Jerolimini , appelés en France, Peres de l'Oratoire.

Le même jour, environ les cinq heures du soir , on commença dans la grande sale du Palais Royal, l'Opera en musique , intitulé *Tibere* Empereur de l'Orient , auquel Sa Majesté assista en privé ; pour cet effet on avoit dressé une espece de chambre de bois (un peu en-delà de la porte) jaloufée au devant & des côtés, d'où le Roy pouvoit voir , & même être vû : les Dames , qui vinrent à l'Opera en grand nombre , eurent l'honneur avant le prelude de lui baiser la main :

main. Elles étoient toutes vêtues de noir, & en habit de Cour à la Françoisë ; la quantité des pierreries, desquelles leurs habits étoient chargés, brilloient tellement à la faveur des flambeaux, qui éclairoient la sale, qu'on ne pouvoit les regarder sans être éblouis de leurs éclats.

Le General *Colmenero* arriva ce même jour en poste du Camp de Lombardie, & porta la nouvelle au Roy que les Suisses, après des longues conférences, avoient enfin renouvelé la ligue avec Sa Majesté, de la même manière qu'ils l'avoient concludé autrefois avec l'Empereur Charles-quin : c'est-à-dire que reconnoissant Sa Majesté pour legitime Duc de Milan, s'obligeoient de défendre cet état avec une grosse armée, toutes les fois que le besoin le requeroit ; & de plus permettoient que Sa Majesté fit enrôler dans leurs Cantons tout autant de soldats qu'il

qu'il lui en seroit necessaire ; & en échange , le Roy s'engageoit de leur payer annuellement les sommes accoûtumées, de leur fournir le sel, le grain, & autres provisions stipulées dans le traité qui contient au long tous ces articles.

Le matin du 9. le Roy voulut entendre la Messe dans la Chapelle Royale du Palais , & à son retour en son appartement, ayant égard aux merites de Don Louis d'Alarcon Espagnol , pour lors Juge de la Vicairie, le fit Conseiller à la place de Don Joseph Chaves , mort peu de jours auparavant : & voulant pareillement reconnoître les merites de Jean Mastellone fils du precedent Elû du peuple Pierre Paul , Sa Majesté lui accorda la grace d'être pendant six ans Auditeur de Province.

Le 10. après que le Roy eut entendu la Messe dans la Chapelle

pelle Royale , il descendit à l'arsenal par l'escalier secret , qui y conduit, pour voir mettre en mer une galere neuve, & l'après-dîné, il alla à la chasse aux Palûs.

Le matin du 11. Sa Majesté entendit la Messe dans la Chapelle Royale. Le même jour M. le Duc d'*Uceda* son Ambassadeur auprès de Sa Sainteté , arriva de Rome à Naples ; Madame son épouse , qui étoit venuë quelques jours auparavant , alla à sa rencontre accompagnée de Messieurs ses enfans , & de plusieurs autres personnes de la premiere qualité : cet Ambassadeur eut ce jour même une longue audience du Roy. En ce même tems arriva encore à Naples M. le Marquis *Maccarani* envoyé à Sa Majesté de la part de la Reine Doüariere de Pologne de nation Françoisse , & épouse du feu Roy Jean Troisième *Sobjeschi*.

Le Roy voulant faire jouir dés
ce

ce même jour de la grace qu'il avoit fait à la ville de Naples , de la délivrer de la gabelle de la farine , commanda qu'on augmenta de deux onces le poids du pain , qui se vend au public , sur le compte de la Communauté de Naples.

Le 12. Sa Majesté , de l'approbation de son Conseil , donna la charge de President de la chambre Royale , au celebre Avocat Don Nicolas *Caravita* , vaquante par la mort de Don Vincent *Vidman* : & déclara le même jour la Reine son épouse Regente du conseil d'Etat d'Espagne , connoissant parfaitement bien sa grande capacité dans le maniment des affaires , son grand jugement dans le gouvernement , & le menagement de ses peuples , & que toute jeune qu'elle soit encore , sa prudence supleoit à son âge.

Ce fut en ce même jour que Sa Majesté accorda une amnistie gene-

generale à tous les Messinois, qui avoient trampé dans la fedition de leur ville, arrivée l'an 1674 par laquelle le Roy, par un effet de sa Royale clemence, les remet dans leurs premiers honneurs, & ordonne que leurs biens leur soient restitués, bien que confisqués, pourvu qu'ils ne soient déjà vendus.

Sa Majesté entendit ce matin la messe dans la Chapelle Royale, après il alla aux prisons de saint Jacques des Espagnols, & en celles de la grande Cour de la Vicairie, desquelles les clefs lui furent presentées par le chef de la Rote criminelle, le Conseiller Don Consalve *Macciada* Espagnol, & par les autres officiers subalternes; commandant que tous les prisonniers fussent mis en liberté, & tous ceux encore des autres Provinces du Royaume; donnant ainsi à ses peuples des preuves de la clemence qu'il vouloit user envers

vers tous : ne pretendant pas pourtant , que ceux , qui avoient commis certains crimes énormes & privilégiés , jouissent de cette grace : c'est pour cela qu'ils avoient été transportés dans les châteaux auparavant que le Roy alla dans ces prisons.

Dans le tems que le Roy étoit occupé à consoler les peuples, par les graces dont il les combloit ; environ sur le midi parurent en vûë du Port , trois galeres du Grand Duc de Toscane Côme troisiéme de *Medici* , commandées par le General Camille *Guidi* , sur lesquelles étoit Mr. le Cardinal de *Medici* , qui venoit faire la reverence à Sa Majesté , & lui témoigner la joye qu'il avoit de son heureuse arrivée , non seulement en son nom , mais encore en celui du Grand Duc son frere. Il avoit une cour magnifique , composée de soixante Gentils-homes ses vassaux , huit pages , & septante
six

fix personnes de livrées , outre dix-huit carrosses , & quatre-vingt chevaux , qui étoient déjà à Naples , quand il y arriva.

Ces galeres étant arrivées au Port , firent trois décharges de leurs artilleries , mousquets & canons ; après quoy ce Cardinal mit pied à terre , & monta *incognito* au Palais Royal , pour faire la reverence au Roy , accompagné du Cardinal de *Fanson* : Sa Majesté le reçût avec toute sorte des marques d'estime & d'affection , tant par raport à son merite particulier , que par le caractère honorable qu'il portoit de Protecteur de sa Monarchie , auquel Sa Majesté très - Chrétienne ajoûta bien-tôt après celui de Protecteur de la sienne.

Mr. Joseph de la *Tremoüille*, Auditeur de la sacrée Rote de Rome pour la France , arriva ce même jour à Naples pour faire la reverence au Roy ; ce Prelat est

est frere de Madame de *Bracciano Orsini Cameriere Majore* de la Reine regnante d'Espagne : cette charge est le premier poste d'honneur auprès de la Reine d'Espagne.

Le matin du 13. le Roy étant sorti de son conseil , ordonna que le Regiment du Mestre-de-camp Don Melchior de *Monte* alla renforcer la garnison de *Capoa* : il donna ensuite audience publique au Cardinal de *Ianson* , qui parut à cette audience en rochet & en pourpre , & qui reçût de Sa Majesté les mêmes honneurs que les autres Cardinaux.

L'audience finie le Roy se retira dans sa chambre du *Belvedere* , suivi des Grands & des Seigneurs, qui lui faisoient ordinairement leur cour , où Mr. le Comte de *Marcin* me procura l'honneur de me prosterner aux pieds du Roy, qui eut la complaisance , à ma grande confusion , de me faire paroître

paroître qu'il me voyoit volontiers ; ce qui me fit prendre la liberté de lui représenter , que porté d'un zele ardent pour son service , & pour le bien de ses vassaux de ce Royaume , j'étois obligé de lui manifester le notable prejudice qu'ils recevoient de la multitude des Loix , par lesquelles ce Royaume est gouverné : qu'ainsi il ne pouvoit pas mieux témoigner son zele pour la justice, qu'en daignant ordonner qu'elles fussent reformées , compilées , & reduites en un seul Livre , qui porta le titre de *Code Philippe* : car outre que ce Code seroit d'un grand avantage pour les plaideurs, desquels les procès ne traineroient point tant en longueur ; il seroit encore d'un grand soulagement pour les Ministres , les Avocats, & generalement pour tous les gens de Justice. Le Roy m'ayant fait l'honneur d'écouter ma proposition , & trouvant qu'elle secon-

doit

doit les bonnes intentions qu'il avoit de rendre heureux les peuples , voulut qu'elle fut mise au plûtôt en execution : pour cet effet, après avoir consulté Mr. le Vice-Roy sur le choix de la personne, qu'il devoit destiner à l'entreprise de ce grand ouvrage, il ordonna que, conformément à ma très-humble requête, mon fils Philippe Docteur és droits auroit soin de reformer & compiler lescdites Loix sous la direction de quatre Ministres Royaux, qui furent le Regent Don Seraphin *Biscardi* ; Don François *Gascon*, & Don Blaise *Altomari* Conseillers, & le President Don Nicolas *Caravita*.

L'après-dîné le Roy alla à la chasse au *Pascon*, & passa la soirée au jeu de la bassette.

Le 14. au matin Mr. le Cardinal de *Medici* alla au Palais Royal, pour avoir sa premiere audience publique du Roy, suivi d'un pompeux & magnifique cortége,

tége : il avoit plusieurs insignes Prelats dans son carrosse , qui étoit précédé d'un très-grand nombre de valets-de-pied vêtus de just au-corps d'une écarlate fine , garnie de galons d'or ; aux côtés de son carrosse marchoient à pied huit pages pareillement vêtus d'écarlate , qu'à peine paroissoit elle , à cause de la quantité des galons d'or , dont elle étoit chargée ; ensuite venoit une quantité de carrosses ; qui avoient presque tous leurs cochers vêtus de la livrée du Cardinal , & tous ces carrosses étoient pleins de Gentil-homes de sa maison , qui étoit composée de trois cent personnes ; le Roy reçut cette Eminence de la même maniere qu'il avoit reçu Mr. le Cardinal de *Janson* , qui parut dans sa première audience en rochet ; mais Mr. le Cardinal de *Medici* n'en portoit point.

Le Roy ne sortit point ce jour du Palais à cause du tems pluvieux ,

vieux, il différa même son entrée publique, qu'il devoit faire le lendemain quinzième du mois, parce que la pluye continua, & qu'il lui survint une fluxion sur le cou.

Le 16. cette fluxion n'étant pas entièrement dissipée Sa Majesté garda la chambre, elle ne l'empêcha pas pourtant de donner au Mestre-de-camp *Montalcino* un Regiment d'infanterie en Catalogne.

L'après-dîné du 17. les vaisseaux François, qui avoient porté le Roy, passerent de Baye à Naples, où en arrivant firent trois saluts de toute leur artillerie. Le peuple curieux de voir ces châteaux flotans, y accourut avec une infinité de petites barques, & généralement tous étoient émerveillés de voir des si vastes, & si prodigieuses machines, parmi lesquelles le vaisseau qui avoit porté le Roy, dit le Foudroyant, monté de cent & quatre pieces de

D ij canon,

canon , se faisoit admirer par sa grandeur , & par ses autres beautés , dont la principale étoit la chambre de Sa Majesté , ornée de si riches meubles , qu'elle pouvoit convenir à un si grand Monarque.

Une foule d'étrangers de toute sorte de qualité & de condition vint dans ce jour & dans les suivans de tous les endroits de ce Royaume, & même de l'Italie, pour voir ou pour faire la reverence au Roy.

Mr. le Duc *Sforza Cesarini* étant venu à Naples pour faire la reverence à Sa Majesté , lui presenta quatre excellens tableaux de l'ouvrage du celebre Peintre *Philippe Louri*.

Le 18. le Roy fut tout-à-fait quite de son indisposition , & reprit ses premiers exercices , lesquels il commença par entendre la messe dans la Chapelle Royale , & l'après-dîné il fut à la chasse au de-là

de-là du pont de la Magdeleine : Mr. le Duc de *Limatola*, *Gambacorta*, se servit de cette occasion pour faire present à Sa Majesté d'un très-beau fusil garni de pier-
 reries.

Le 19. après-dîné, le Roy retourna à la chasse au de-là du pont de la Magdeleine, accompagné de Mr. le Cardinal de *Medici*, & de *Ianson*, de Mr. de la *Tremoüille*, de Mr. le Duc *Ducedda*, de Mr. le Comte de *S. Estienne du Porto*, & de quantité d'autres personnes de la premiere qualité. On avoit pris soin de peupler cette plaine de plusieurs especes de gibier pour les plaisirs du Roy, qui tua 98. pieces de chasse, entre lapins, cailles, ou pigeons, & Mr. le Cardinal de *Medici* quelques autres.

Le jour du 20. ayant paru beau, & serain, Sa Majesté resolut de faire son entrée publique. Pour cela il partit du Palais Royal à

une heure après midy , pour se rendre à la seconde fontaine du beau chemin de *Poggio Royal* ; autrefois lieu des delices des Roys de Naples , situé à un quart de lieuë de la porte *Capoana*. C'étoit à cette seconde fontaine , qu'on avoit dressé un magnifique pavillon long de 180. pieds , & large de 42. entouré d'une barriere de planches pour retenir la foule du peuple. Ce pavillon étoit couvert par dehors d'une toile fine blanche parsemée de fleurs-de-lis d'or en peinture , & des pieces , qui composent les armes d'Espagne : en dedans , il étoit orné d'un très-beau tafetas rayé , & pavé de planches couvertes des riches tapis. Dans le fonds , il y avoit un large de 25. pieds , & long de 30. éclairé de quatre grandes fenêtres vitrées. Cette espee de sale d'audiance étoit meublée de riches tapifferies en broderie d'or , qui valoient environ vingt-cinq mille

mille écus , & tout-à-fait dans le fonds , il y avoit un magnifique trône.

Sa Majesté étant arrivée en carrosse à ce pavillon , accompagnée du nouveau Regiment Napolitain de cavallerie , qu'elle avoit déclaré son garde corps , s'assit un moment sur son trône , & après se retira dans la chambre , qui étoit derrière ce pavillon pour attendre Mr. le Syndic du Royaume , & que toutes choses fussent prêtes pour commencer la cavalcade. Mr. le Syndic, suivi du corps de Ville, tarda quelque tems d'arriver, à cause de la grande foule du peuple , qui remplissoit les rues , & de la procession générale du Clergé , que conduisoit Mr. le Cardinal Archevêque pour recevoir le Roy. Cependant Sa Majesté les attendit tranquillement dans cette chambre , courtoisé de Mr. le Vice-Roy, de Mr. le Comtable *Colonna* , de Mr. le Duc

de *Medina Sidonia*, grand Justicier du Royaume (charge que le Roy lui accorda à Naples, pour avoir épousé Madame la Princesse de *Stigliano* veuve, qui en jouïssoit) de Mr. le Prince d'*Avelina*, *Caracciolo* grand Chancelier du Royaume, & de Mr. le Prince de *Satriano*, *Ravaschiero* grand Sénéchal, & de quelques autres Barons, & Seigneurs.

Le Roy portoit ce jour-là un magnifique just-au-corps de camelot couleur de feu en broderie d'or, son chapeau étoit monté d'un plumet blanc, & retrouffé d'un diamant monstrueux par sa grosseur, duquel pendoit une perle qu'on nomme par excellence la sans pareille, parce qu'on dit qu'elle n'a pas sa semblable au monde, ni en grosseur, ni en éclat.

Enfin Mr. le Syndic Don Jean-Baptiste *Capecce Minutolo* du Siege *Capoiano*, après avoir fendu la presse avec beaucoup de peine, ar-

arriva au pavillon, Mr. son Pere, le Duc de *Valentino*, qui avoit été honoré de cet employ par le Siege *Capoiano*, auquel touchoit cette election, ne pouvant s'en acquiter à raison de son grand âge, le lui avoit resigné avec l'agrément du Siege. Dans cette fonction, le Syndic representoit les Etats du Royaume : c'est pour cela que dans ce jour on lui donnoit le titre d'Excellence. Il avoit été accompagné de sa maison jusques à l'Hôtel de Ville, de quantité de Seigneurs à cheval, après lesquels marchoit Mr. le Prince de *Castiglione, Aquino*, & Mr. le Prince de *Santo Buono, Caracciolo*, & au milieu des deux alloit Mr. le Syndic, qui marcha ensuite au milieu de Messieurs les Echevins, ou Elûs, accompagnés de leurs Ministres, & des autres Gentils-homes, depuis l'Hôtel de Ville jusques au pavillon du Roy.

En si noble, & si illustre compagnie,

D v

pagnie,

pagnie, Don André Venato Elû du Siege de Porto, presenta à Sa Majesté le Sindic, qui la complimenta en peu de paroles à genoux; auquel le Roy répondit affectueusement, & après commanda, qu'on commença la cavalcade; mais avant que de monter le superbe cheval, qui lui étoit destiné pour cette ceremonie, il prit une tasse d'eau confortative.

Pour éviter la confusion, & en même-tems donner lieu au peuple de voir la cavalcade, Mr. le Vice-Roy avoit ordonné qu'après midy aucun carrosse ne roula par les rues, par où devoit passer la cavalcade, & que toutes ces rues, bien que longues de 7700 pas fussent bordées d'une file de soldats d'un côté & d'autre, dont le nombre, entre François, Espagnols & Italiens, montoit à neuf mille, y comprenant la noble compagnie de Messieurs les Gardes-Marine. Ce grand nombre de soldats ou-

tre

tre ceux, qui avoient été mis en haye dehors la porte *Capoana*, n'augmentoient pas seulement la majesté de la fête, mais encore maintenoient libre à la cavalcade le chemin, qui étoit entre leurs files, & retenant le peuple derrière eux, empêchoient la confusion, que cause ordinairement une populace avide de voir des choses extraordinaires.

Le Roy alla donc par le chemin spacieux de *Poggio-Reale* jusques proche de la porte *Capoana*, accompagné de Mr. le Syndic, qui étoit à sa gauche, & d'une multitude de Noblesse, qui garda dans sa marche l'ordre que je vay dire.

Lorsque Sa Majesté fut arrivée à l'Arc-de-Triomphe, qu'on avoit élevé cent pas en dehors de la porte *Capoana*, elle y trouva Mr. le Cardinal *Cantelmo*, accompagné de tout le Clergé tant régulier que séculier, qui depuis

l'Eglise Cathedrale étoit venu en procession à sa rencontre. Le Roy descendit de cheval d'abord qu'il vit, que Mr. le Cardinal s'approchoit pour lui presenter le Crucifix, se mit à genoux & le baïsa devotement, après il monta à cheval, comme firent aussi sur leurs mules Messieurs les Cardinaux de *Medici*, de *Ianson* & *Cantelmo* : Mr. le Cardinal de *Ianson* marchant au milieu de Mr. le Cardinal de *Medici*, qui étoit à sa droite, & de Mr. le Cardinal *Cantelmo*, qui avoit déjà donné congé à la procession de s'en retourner, ce qu'elle fit sans garder l'ordre qu'elle avoit tenu en venant.

Lorsque le Roy fut à la porte *Capoana*, les Evis de la Ville, Don Dominique *Crispano* pour le Siege *Capoana*; pour celui de *Montagna* Don Joseph *Rosso*, & Don Nicolas *Coppola*; Duc de *Canzano*, pour celui de *Nido*, Don Fabrice *Spinelli* de la *Scala*; pour celui de

de *Porto* , Don André *Venato* ; pour celui de *Porta-nova* , Don Mathieu *Capoano* ; & pour le très-fidele peuple , Don François d'*Anza* , qui l'y attendoient , s'avancerent vers Sa Majesté aux piés de laquelle ils se mirent à genoux , & Mr. le Duc de *Canzano* prenant la parole pour tous , parla ainsi au Roy.

Seigneur la commune allegresse, & la consolation que reçoit aujourd'hui cette très-fidele Ville pour l'heureuse arrivée de votre sacrée Majesté, est si grande, qu'il est impossible de la pouvoir expliquer. Nous prions le Seigneur qu'il lui plaise ; qu'elle soit pour combler votre Majesté de ses benedictions , pour l'augmentation de votre Royale Monarchie, & pour le bien de vos très-fideles vassaux, qui sont, & qui seront toujours prêts de rependra jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le service de votre Couronne Royale.

Cette

Cette harangue finie , Don Dominique *Crispano* presenta au Roy les clefs de la Ville dans un bassin en peu de paroles ; auxquelles Sa Majesté répondit benignement, que ces clefs étant entre les mains de si fideles vassaux, elles ne pouvoient qu'être bien , & seurement gardées.

A peine le Roy eut achevé ces mots qu'il fut reçu sous un magnifique Dais de brocart d'or , fait exprés pour l'entrée de Sa Majesté. Ce Dais étoit soutenu de huit bâtons , cinq desquels furent pris , & portés par cinq Gentils-homes du Siege *Capoano* , que cinq autres Gentils-homes relevoient successivement , lorsque la cavalcade arrivoit à leurs Sieges : ainsi tous les Sieges à leur tour porterent les cinq bâtons du Dais , qui leur étoient destinés. Différentes personnes de la premiere qualité porterent les trois autres bâtons du Dais ; celui du Roy fut
con-

consigné à Mr. le Marquis de S. George *Milano*, & de *Polesina*; celui du Baronage fut porté au commencement de la cavalcade par le Regent Don Gregoire *Mercado*, & après par les Ministres de Robe: enfin ceux de la place du peuple, portoient le leur à leur tour.

Cependant l'artillerie des châteaux, des vaisseaux, & des galeres, qui se trouvoient dans le port voulut avoir part à la joye publique, & se fit entendre de toute part d'abord que le Roy fut entré dans la Ville; pour lors la cavalcade commença de filer par ordre, & garda le suivant dans la marche.

Quinze Capitaines de Justice, ou des Sbirres, vêtus de noir à l'Espagnole, marchôient les premiers à cheval, & un Capitaine de la *Grascia* ou de l'abondance les suivoient. Quatre trompetes de la Ville vêtus de damas cra-

moist

moisi garni de galons d'or prece-
doient seize Capitaines des ruës ,
ou des quartiers ; les autres des
vingt-huit , qui manquoient , & les
dix Consultants du peuple étant
restés en differens endroits de la
Ville pour porter le bâton du
Dais destiné pour la place du peu-
ple ; ceux-cy étoient encore no-
blement vêtus de noir à l'Espa-
gnole avec la gonille , suivis cha-
cun de deux laquais , portant de
très-belles livrées.

Six trompetes du Roy venoient
ensuite , qui étoient suivis de deux
autres particuliers de Sa Majesté,
après lesquels marchaient cent
quarante sept Gentils-homes d'un
noble & majestueux aspect , si ri-
chément vêtus , que leurs just-au-
corps paroissoient être un tissu
d'or , & de pierres precieuses ;
generalement tous montoient des
chevaux de la derniere beauté ,
& si superbement harnachés que
l'or & l'argent brilloient de toute
part

part sur leurs harnois : chacun de ces Seigneurs étoit suivi de six laquais vêtus de livrées de prix, d'une façon noble & gentile.

Le nombre de ces Seigneurs auroit été plus grand , si une partie de ces Messieurs n'avoit pas été destinée pour garder leurs Sieges , les autres pour porter les bâtons du Dais du Roy , & tenir la bride de son cheval. Outre que plusieurs , & entr'autres quasi tous les Barons étrangers n'avoient pas pû assister à la cavalcade , à cause que le Roy avoit défendu quelques jours auparavant , de mettre ni or , ni argent sur leurs livrées : cependant comme elles étoient déjà faites de la façon , ils n'eurent pas le tems de les refaire après la défense , ce qui fut cause qu'ils ne purent pas être de la cavalcade.

Après cette Noblesse marchaient quatre officiers de l'Hôtel de ville, qui étoient le Secrétaire , le Contrôleur,

trôlleur, l'Écrivain de raison, & le Tresorier, vêtus de longues robes noires de soye, avec des bonets à l'antique de velours noir; ils étoient suivis de vingt-quatre valets de ville (qu'à Naples on appelle Portiers) vêtus d'écarlate & à l'Espagnole; ayant pareillement en tête des bonets à l'antique de velours cramoisi, & tenant en main certains bâtons, sur lesquels étoient peintes les armes du Roy, & celles de la Ville.

Les sept Elûs, ou Echevins de la Ville venoient ensuite, précédés de leur maître de ceremonie; leurs habits étoient noirs & à l'Espagnole, garnis de galons d'argent; le premier à main gauche étoit l'Elû du peuple, & les autres six étoient ceux des Sieges, lesquels, bien qu'ils ne soient que cinq, néanmoins depuis que le Siege de *Forcella* a été incorporé dans celui de *Montagna*, celui-cy a le droit de faire deux Elûs.

Dans

Dans cette ceremonie tous ces Elûs portoient sur leurs habits une longue robe de toile d'or , doublée d'un brocart à fonds cramoisi , si bien imaginé dans le melange des couleurs , que les armes de la Ville qui consistent en deux champs , le premier d'or , & le second de cinabre y paroissent distinctement ; leurs bonets à l'antique de velours cramoisi étoient garnis par derriere d'une plume blanche recourbée , & d'un cordon large d'un bon pouce , tissu de pierreries. Les quatre portiers de chambre du Palais Royal suivoient après , ils étoient vêtus d'un brocart d'or à fonds rouge , garni de dentelles d'or , & portoient en main leur masse d'argent ; le Heraut du Royaume marchoit au milieu d'eux , il avoit en main le sceptre , & sur sa dalmatique de damas cramoisi , les armes du Roy en broderie sur la poitrine , & sur les épaules.

Der-

Derriere ceux-cy venoit Don Gregoire *Pinto de Mendoza* des Princes *d'Ischitella*, à la place de son vieux pere Don Gaspar, grand Tresorier du Royaume, qui jettoit à pleines mains de monoye d'argent au peuple, nouvellement fabriquée, sur laquelle d'un côté étoit l'effigie du Roy, & de l'autre un globe terrestre, sur lequel un soleil naissant darroit ses rayons. Cette monoye étoit de trois sortes, il y en avoit de la valeur de cinq sols, de dix, & de vingt-cinq. Le poste de ce grand Tresorier étoit d'aller après M. le Vice-Roy; mais pour éloigner du Roy la foule du peuple, qui ramassoit l'argent qu'il lui jettoit, on lui assigna cette place.

Quatre des sept principaux Officiers du Royaume marchotent ensuite, vêtus de longues robes Ducales de ceremonie, elles sont d'une fine écarlate, fourrée d'hermine; ils portoient des bonets de
ve-

velours cramoisi à l'antique, dont les cordons relevoient la beauté par l'éclat des pierres précieuses qui les composoient. Ces quatre Seigneurs étoient Mr. le grand Connetable *Colonna*, Mr. le Duc de *Medina Sidonia* grand Justicier, Mr. le Prince d'*Avellina*, *Cara-ciolo* grand Chancelier, & Mr. le Prince de *Satriano*, *Ravaschiero* grand Senechal. Les autres Officiers du Royaume manquerent à cette fête, Mr. le Prince *Doria* grand Prothonotaire étoit alors à Genes; le jadis Marquis de *Pescara* grand *Camerlingo* avoit fui à Vienne, & Mr. le Duc de *Sessa* grand Amiral se trouvoit en Espagne.

Après ces Seigneurs suivoit Mr. le Syndic, qui faisoit aussi la fonction de grand Confalonier, portant la bannière Royale, qui étoit d'un brocart rouge, sur lequel étoient peintes les armes du Roy, qui sont d'azur à trois fleurs-de-lis d'or, deux & une.
Mr.

Mr. le Syndic étoit suivi de huit pages vêtus de très-beaux just-au-corps de couleur de cendre , de six valets de chambre vêtus d'une fine écarlate , & de six valets de pied portant une riche livrée garnie de galons d'argent , que lui seul eut permission de faire porter , & bien qu'il y eut seize de ces livrées toutes prêtes, conformément à ce que l'on avoit toujours accoutumé de faire dans la Ville dans des pareilles fonctions : néanmoins à cause de la défense du Roy , il n'en pût faire porter , que six seulement.

Le Maître de ceremonie de Mr. le Vice-Roy venoit après , & Mr. le Vice-Roy le suivoit au milieu de deux Herauts du Roy.

La garde Suisse marchoit immédiatement devant le Dais, sous lequel étoit Sa Majesté environnée de ses gardes de la *Cocciglia*. L'air noble & majestueux de ce jeune Monarque , relevé de cette dou-

douceur , que la nature prodigue de ses dons en son endroit a répandu sur son visage , remplissoit les cœurs de tant de tendresse & d'une si grande consolation , qu'on ne se contentoit pas du plaisir de l'avoir vû une fois ; chacun courroit transporté d'alegresse aux rues par où il devoit passer pour le voir une seconde , & une troisième fois , ne pouvant assez admirer en sa personne Royale l'amas de ces rares vertus , qui ont toujours distingué ses illustres Ayeuls des autres têtes couronnées. Les Dames qui n'avoient pas accoutumé de recevoir des saluts de leur Souverain , furent agreablement surprises , lors qu'elles virent que le Roy leur levoit le chapeau d'une maniere si honnête & si galante , qu'elles ne pouvoient se lasser de lui souhaiter toutes les benedictions du Ciel ; & la joye qu'elles en témoignoit , accompagnée des acclamations du peu

peuple , & des corps de musique mêlés de sinfonie , qu'on avoit postés dans tous les Sieges pour chanter les loijanges de Sa Majesté , rendoient la fête si pompeuse & si charmante , que Naples ressembloit à un Paradis de delices. . .

Le premier Ecuyer du Roy Don Garzie. de *Gusman* marchoit à pied à côté de Sa Majesté , & avec lui deux Seigneurs Napolitains , qui tenoient la bride du cheval du Roy. Ces Seigneurs étoient relevés par d'autres à tous les Sieges. Immédiatement après Sa Majesté , Messieurs les trois Cardinaux de *Medici* de *Ianson* & *Cantelmo* venoient sur leurs mules dans l'ordre que j'ay déjà dit , suivis d'une foule d'estafiers vêtus de superbes livrées : marchoit ensuite montés sur des mules 27. Archevêques , Evêques , & autres Prelats , plusieurs desquels étoient venus exprés de Rome pour faire
la

la reverence au Roy , comme étoient trois Auditeurs de Rotte, Messieurs. l'Abé de la *Trimouille* de nation Françoisé , *Molinos* & *Omagna* Espagnols : Messieurs *Gaetano* Patriarche d'Alexandrie Clerc de la Chambre , & *Giudice* aussi Clerc de la Chambre Apostolique ; après tous ces Prelats venoit Mr. *Vidania* grand Aumônier du Royaume.

En dernier lieu marchotent les officiers de robe , suivis de dix compagnies de cavallerie Napolitaine , gardes du corps du Roy ; derriere lesquels venoient les chaises à porteur du Roy , & celle de Mr. le Syndic : ensuite trois superbes carrosses de Sa Majesté , un de Mr. le Vice-Roy , & un autre de Mr. le Syndic , tous vuides : ceux-cy étoient suivis du riche carrosse de Mr. le Duc *d'Ossuna* de velours cramoisi en broderie d'or, dans lequel étoit ce Duc , & enfin du beau cartosse à la Françoisé de

E

Mr.

Mr. le Marquis de *Grigni* Gouverneur des armes du Royaume de Naples.

La cavalcade marcha toujours en cet ordre , & passa premièrement par la Vicairie , devant laquelle Mr. le Duc de *Medina Sidonia* , comme grand Justicier , ayant mis pied à terre en presenta les clefs à Sa Majesté ; de là elle alla à l'Eglise Cathedrale par le Siege *Capoano*. Le frontispice de cette magnifique Eglise , qui est d'une très-belle élévation proportionnée à sa largeur , étoit tendu du haut en bas d'une riche tapisserie parsemée de fleurs-de-lis , & d'où pendoient plusieurs trophées d'armes , qui en relevoient la beauté. Sur la porte du milieu on voyoit un grand tableau représentant le glorieux Martyr saint *Fanvier* , qui tenoit un livre de la main droite , sur lequel étoient les deux Ampoules de son sang miraculeux , & à côté étoient écrites

tes

tes ces paroles. *In hoc signo vinces,* en ce signe vous vaincrez. De sa main gauche il souûtenoit une couronne, au deffous de laquelle on lisoit cette devise *Gaudium, & Corona mea*, ma joye & ma couronne ; & au bas du tableau on voyoit cette inscription dans un cartouche.

PHILIPPO V.
HISPANIARUM REGI.

*Ad perpetuam Civium felicitatem,
Et pacandã armis, ac virtute Italiã,
Inter effusas omnium ordinum
gratulationes,
Urbem Neapolim lustranti,
Sub auspiciis Beati Januarii totius
Monarchiæ Tutelaris
Metropolitana Ecclesia, cõceptis votis,
Immortales optat Triumphos.*

Le Roy étant entré dans l'Eglise, & arrivé au Maître-Autel se mit à genoux pour faire sa priere, pendant laquelle on chanta le *Te Deum*. Sur la fin Mr. le Cardinal Archevêque alla devant l'Au-

E ij tel

tel pour chanter quelques Oraisons selon l'usage de cette Eglise; après lesquelles Messieurs les Elûs s'approchèrent de Sa Majesté, celui du peuple tenant en main le livre ouvert des Privileges du Royaume, & le Secretaire de la Ville le Missel pareillement ouvert. Lors qu'ils furent devant le Roy, qui s'étoit déjà assis sur un fauteuil qu'on lui avoit préparé dans le sanctuaire, Don Mathieu Caprano Elû du Siege de *Portanova* parla à Sa Majesté de la sorte.

Sacrée Majestè Catholique, ce sont de rares faveurs, de jouïr comme fait aujourd'huy la Ville de Naples de la presence d'un si glorieux Monarque, tel qu'est vôtres Majestè: ce n'est pas pourtant que dans ces rares faveurs, il n'ait été la coûtume que les grands Monarques des Espagnes n'ayent jurè d'observer, & de faire observer toutes les graces, conventions, & privileges accordès à ce public. Et bien que
cbacum

chacun soit persuadé , fondé sur
 vôtre très-grande Religion , & sur
 vôtre très-grande clemence , que
 vôtre Majesté n'observera pas seu-
 lement les graces déjà concedées ;
 mais qu'elle en accordera des nou-
 velles. Neanmoins pour suivre
 l'ancienne coûtume ; je supplie hum-
 blement vôtre Majesté au nom de
 ce public , qu'il lui plaise jurer
 d'observer , & faire observer de
 ses Ministres , & Officiers sans au-
 cune sinistre interpretation , toutes
 les graces , conventions , & privi-
 leges concedez des Serenissimes
 Roys vos predecesseurs à cette Ville,
 & à ce Royaume ; & en particulier
 de Ferdinand le Catholique de glo-
 rieuse memoire. Et encore ces gra-
 ces que nous esperons sans aucun
 doute de la Royale magnificence
 de vôtre Majesté.

Le Roy mettant la main sur
 l'Evangile répondit en Espagnol
 à l'Elû *assi lo juro* , ainsi je le jure :
 dequoy prit acte Don Dominique

Fiorillo Secrétaire du Royaume en présence du Notaire de la Cour, & de celui de la Ville.

Lorsque cet acte fut achevé, Sa Majesté sortit de l'Eglise, remonta à cheval, & la cavalcade, qui avoit déjà commencé de défilér dans le même ordre qu'elle avoit tenu, marcha par la ruë de S. Laurens devant l'Hôtel de Ville, & passant par le Siege de *Montagna*, descendit de la Pierre Sainte au Siege de *Nido*, par la place de S. Dominique Majeur. De-là elle alla par la ruë des Libraires, par *Forcella*, & par la ruë de S. Augustin à la place du Peuple, qui est à la *Sellerie*. De cette place elle vint par le Siege de *Portanova* à celui de *Porto*; d'où la cavalcade remonta au Siege de *Nido*, & enfila la ruë de sainte Claire. Etant arrivée au palais de Mr. le Duc de *Matalona*, elle prit la ruë de Toledé, qu'elle suivit jusques aux prisons de saint Jacques, où

où elle détourna pour décendre par cette grande rue à la porte du Château-neuf.

Le Roy arrivant à la porte de ce Château la trouva fermée , il commanda d'y hurter de sa part, & le Gouverneur Don Antoine de *Cruz* se mit à la fenêtre, qui est au dessus de la porte, & cria tout haut en langue Espagnole, *Quien viene allá, qui est là, & Sa Majesté lui répondit en la même langue : Philippe Quinto Rey de Napoles, Philippe Cinquième Roy de Naples. Le Gouverneur repliqua : vienga en hora buena; vous soyez le bien venu : & décendit d'abord, ouvrit la porte, & se mettant à genoux, presenta au Roy dans un bassin les clefs du Château en lui disant : *A qui estan las llaves del Castillo, mando, y armas a los pies de V. Magestad Dios guarde : là sont les clefs du Château, le commandement, & les armes aux pieds de V. Majesté,**

E iiij que

que Dieu garde ; le Roy lui répondit : *Lo tenga per mi* : tenés-le pour moy , & partit au bruit d'une salué Royale pour s'en retourner avec la cavalcade au Palais Royal, où il arriva à soleil couchant après une marche de cinq heures. Après que le Roy fut entré dans la basse cour , & dècendu de cheval , ses gardes auxquelles il appartenoit , se saisirent du Dais , qui avoit servi pour son entrée.

Pendant trois soirs , commençant par celui de la cavalcade , la Ville fut éclairée de toute part d'une grande quantité de lumieres ; les Châteaux , & les Galeres de Naples alloient à l'envi l'un de l'autre , qui brilleroit le plus ; mais les Galeres , & les Vaiffaux François , outre les illuminations des autres , faisoient certains jeux de feu tout-à-fait agreables , & celebrerent pendant trois soirs comme les Châteaux , & les autres Galeres , l'arrivée de l'Auguste Mo-

Monarque des Espagnes , par la décharge de leurs artilleries.

Les Sieges & les autres endroits par où passa la cavalcade parurent aussi pendant trois soirs tous resplendissant de lumiere, & particulièrement le jour de la cavalcade : les machines , & les tapisseries , qui en faisoient l'ornement, étoient si superbes , & si somptueuses ; soit par leur nouveauté , soit par leur magnificence , qu'elles meritent bien que j'en fasse une distincte relation , pour mieux faire comprendre l'excès de la joye que firent paroître Messieurs les Napolitains , par la venue de leur Roy.

On avoit élevé sur la porte *Capoana* un grand & vaste tableau , qui representoit le Roy à cheval auquel les Magistrats de la Ville presentoient les clefs. Sous ce tableau dans un cartouche étoit cette inscription.

E v

Fidei

*Fidelissimam Urbem
Imperio Nominis, & Auspicis Tuis
Addictissimam
Deo Duce, laetitiâ comite,
Ad perennem subditorum tranquillitatem, & gloriam,
Rex Augustissime
Feliciter ingredere.*

A cent pas en dehors de cette porte, on avoit dressé au milieu du chemin un grand Arc-de-triomphe, où pour mieux dire un très-beau Portique de forme carrée ; sous lequel devoit passer la cavalcade : Il étoit soutenu par quatre grandes colonnes jaspées, & enrichi d'une très-belle peinture ; sur chacun des quatre Arcs de ce Portique il y avoit une des inscriptions suivantes.

Sur le premier Arc par où la cavalcade devoit entrer, étoit écrit en gros caractère.

PEU.

PHILIPPO V. HISPANIARUM,
ET NEAPOLIS REGI.

Quod mari, ventisque obsecun-
dantibus

Ad armorum gloriam, & Ita-
lia pacem

Advolaverit

Ordo, P. Q. N.

Sous l'Arc opposé à celui-cy,
en face de la porte Capuana.

PHILIPPO V. HISPANIA-
RUM REGI.

Quod foederatis Hispanorum, Gal-
lorumque opibus

Æterna pacis fundamenta locaveris
Fidelissima Neapolis.

Sur les deux autres Arcs des
côtés, on y lisoit.

Ingredere ò præsens rerum tutela
PHILIPPE,

Totius undè Orbis pendet amicus
salus.

108 JOURNAL
Pande Coronatas studiosa Neapolis
Arces,
Nastra PHILIPPUS adest gloria,
pande fores.

En entrant dans la Ville, on rencontre d'abord sur la gauche un grand & magnifique Palais, appelé *Capoano* par le voisinage de la porte, qui porte le nom de *Capoana*. Ce Palais étoit autrefois habité des anciens Roys de Naples, & aujourd'huy tous les Tribunaux de la Justice y ont leur siege, & on l'appelle comunement la Vicairie. Sur la grande porte, on voyoit un très-bel Arc-de-triomphe, d'une peinture recherchée, & le reste du vuide depuis le toit jusques à terre étoit tendu d'une riche tapisserie de soye. Sous cet Arc au milieu de divers festons, & d'autres précieux ornemens, on avoit placé le portrait du Roy, sous lequel étoit le distique suivant; qui fait allusion à la liberté que

Sa

Sa Majesté avoit donné quelques jours auparavant aux prisonniers, qui étoient dans les prisons de la Vicairie.

*Qua vinctis reseras mitissimus,
auguror, idem
Mox Jano claudes, Magne
PHILIPPE, fores.*

Le Stege *Capoano* qu'on rencontre après la Vicairie, étoit si magnifiquement orné, que les plus indifferens pour ces sortes de pompes, l'admiroient avec plaisir. En effet, outre qu'il est un des plus beaux de la Ville, étoit tout tendu d'une superbe tapisserie en broderie d'or & d'argent, d'une telle simetrie, & si bien ordonnée, qu'elle pouvoit aller de pair avec celles des Palais Royaux. Du milieu du fonds pendoit sous un riche Dais, le portrait du Roy, au dessous duquel, on avoit rangé des grandes urnes d'argent, chargées de
pi-

pyramides de fleurs , & entre ces urnes étoient placés d'une égale distance , des grands chandeliers d'argent , garnis des flambeaux de cire blanche. Enfin sous le grand Arc de la porte de ce Siege , on lisoit ce beau distique , qui par la hauteur de son idée , & la beauté de son stile , exprime parfaitement bien la grandeur du Monarque , duquel il celebre la gloire.

*Divisum Imperium Orbis est , da-
minatur Olympe
Jupiter , in terris jura , PHILIPPE ,
dabis.*

Aux deux côtés on avoit pratiqué deux balcons , qui étoient sur la rue , pour deux corps de musique , & dans la place , qui est devant ce Siege , on avoit construit un fameux Temple du Soleil. Ce qui donna occasion à ce Temple , furent les monoyes qu'on avoit fabriquées à Naples , & à
Bruxel-

Bruxelles , sur lesquelles on voit un Soleil , qui éclaire le vaste Monde Espagnol ; attribuant ainsi au Roy PHILIPPE V. les qualités du Soleil , que Naples a très-bien exprimées en donnant pour arme à cette devise : *UNIVERSA HILARITAS* : comme Bruxelles lui avoit donné cette autre : *NOVUS RERUM NASCITUR ORDO*. Messieurs les Nobles du Siege *Capogna* suivant la même idée , avoient fait élever un magnifique Temple du Soleil au milieu de la place de leur Siege , en forme d'un Portique carré , soutenu de quatre grands pilliers ; embellis dans leurs faces de plusieurs colonnes , sur lesquelles s'appuyoit , aussi bien que sur les pilliers , une haute pyramide terminée par une grande Fleur-de-lis dorée , & parsemée de quantité d'autres petites Fleurs-de-lis de même façon. On voyoit sous ce Portique un chat doré de relief en attitude

lude de marcher dans des nuës ;
tiré par quatre chevaux argentés
ainsi que les nuës ; & un Soleil tout
brillant d'or y étoit droit dessus ;
il avoit la main droite étendue ,
comme voulant consigner au Roy
les rênes de son char , lors qu'il
passeroit avec la cavalcade. Sur
l'arc de ce Portique , qui faisoit
face au Siege , étoit un grand rou-
leau , dans lequel on lisoit l'epi-
gramme suivante , qui est l'offre
obligeante de son char , que le So-
leil fait à Sa Majesté.

*Vultu , quo Cœlum , tempestatesque
serenas ,
Inclyte Rex , nitidam ducis in
Orbe diem ,
Ut tibi par sit bonus , curvus rege
frena micantis ,
Ipse Helicana petens , Teque ,
Trosque canam.*

Du milieu des trois autres
Arcs du Portique , pendoient des
| car-

cartouches , dans lesquels étoient écrits ces distiques , & epigrammes.

*Dum Superos claris æquas virtutibus , ò Rex ,
Tæ potis es nostras sustinuisse vices.*

*Omnis . Te peragrante Orbem , fert omnia Tellus
Sponte sua , exultat Liber , & alma Ceres.*

*Miro etenim Fœderis Omnipotens te lumine cinxit .
Perge , PHILIPPE , meis nil opus est radiis.*

*Hæc tibi debetur meritò sedes , tua namque .
Lilia luce meâ candidiora micant.*

Sur les pilastres dans les quatre angles superieurs , il y avoit quatre grandes statuës dorées de relief , qui repreientoient les quatre parties,

ties du monde, & aux côtés des angles inferieurs, étoient posées à terre sur leurs bases, quatre autres grandes statues dorées, l'une du fleuve *Sebeto*, l'autre de la riviere de *Posilipo*, la troisième du bourg d'*Antignano*, & la quatrième de la douce *Mergellina*, qui sont les quatre lieux les plus délicieux des environs de cette belle & agreable Ville. Sur les bases de ces statues, on lisoit ces epigrammes.

Sur la premiere, on voyoit écrit en gros caractere.

SEBETHUS.

*Riserunt Nympha, & latas daxe-
re choræas,
Ut tua lictoribus lilia visa meis.*

Sur la seconde. PAUSYLIPUS.

*O jucunda dies, dum fulget in Æ-
there Titan,
Clarior occiduo Sol mihi ab Or-
be venit.*

Sur

Sur la troisieme. MERGELLINA.

*Actius, atque Maro hoc surgat in
lictore : dignus
Altisonis numeris ecce PHILIP-
PUS adest.*

Enfin sur la derniere. ANTINIA-
NA.

*Ver mihi perpetuam, & nullus si-
ne floribus annus,
Dum novus hanc Phoebus prospici-
cit ore plagam.*

Les quatre bases des quatres pilastres, avoient chacune leurs inscriptions, qui correspondoient à la beauté des epigrammes.

Sur les deux, qui faisoient face au Siege, étoient les deux suivantes.

PHILIPPO V.

*Inclyto, strenuo,
Magnanimo Principi,
Nostræ Urbis Prasidio,
Atque*

PHILIPPO V.
Probitare, Iustitiâ,
Ac Virtutibus omnibus
Insigni,
Qui LUDOVICI XIV.
Avi
Vestigiiis inbærens,
Perpetuum sibi decus
Comparavit.

Sur les deux autres qui lui
étoient opposés, on lisoit celles-
cy.

PHILIPPO V.
Domino Beneficentissimo
Ob levatos *Vestigialibus Populos;*
Regiasque Opes
In Aegenorum subsidium
Profusas.

PHILIPPO V.
Gemini Orbis Monarchæ
Invictissimo

Ob

Ob

*Felicitatem
Neapolitano Regno
Restitutam.*

On voyoit au dedans du Temple, quatre medailles sur les quatre angles superieurs, deux desquelles portoient ces paroles, qui font allusion aux qualitez du Soleil, attribuées à l'invincible Monarque PHILIPPE V. *Post nubila
Micat inter omnes.*

Cette admirable machine, qui étoit revêtuë d'une toile fine & transparente, avoit été peinte avec tant d'industrie, que parmi les tenebres des trois soirs, qu'on fit des illuminations publiques par toute la Ville, étant éclairée par dedans d'un très-grand nombre de chandelles, depuis le bas jusques au haut de la pyramide; elle brilloit avec tant d'éclat, qu'elle ressembloit plutôt au veritable, qu'au feint Temple d'Apollon; d'autant mieux qu'à la
mul-

multitude des rayons qui sortoient de ce Portique , répondoient une si grande quantité de flambeaux de cire blanche , qu'on alluma dans la sale du Siege pendant ces trois soirs , qu'on auroit dit que le Soleil s'étoit arrêté au milieu de la nuit dans cette charmante sale , pour admirer son Temple.

Du Siege *Capoano* la cavalcade devoit passer devant l'Hôtel-de-Ville , qui est attaché à l'Eglise de S. Laurens Majeur. Ce fut pour cela que dans le fonds de la petite place , qui fait face à cette Eglise , & à l'Hôtel-de-Ville : Messieurs les Magistrats avoient fait élever un Arc-de-Triomphe d'une très-belle peinture ; décoré d'autres riches ornemens dans le vuide de l'Arc , où ils placerent la statuë equestre du Roy , dorée , & le cheval argenté ; elle étoit posée sur un grand pié-destail , orné de demi bustes de Sirenes , des festons , & des guirlandes de fleurs.

DE PHILIPPE V. 119
seurs. Sur cet Arc étoit écrite
cette inscription.

PHILIPPO V. HISPANIARUM,
ET NEAPOLIS REGI

Solemnius Votis

Expetito,

Publicis gratulationibus

Excepto,

Certantibus hominum, Super-
rumque studiis

Salutato,

Fidelissima Neapolis,

Felicitate

Cumulata,

Beneficiis aucta,

Triumphali ingressu fortunata,

Publicum cultus, & letitia

Argumentum

D. D.

Aux deux côtés du pié-destail
étoient les suivantes, qui ne ce-
dent en rien à la beauté de l'idée,
ni à la pureté du stile de la pre-
miere,

PHI.

PHILIPPO V. HISPANIA-
RUM REGI

*Ob rem frumentariam vectigali
levatam ,*

Publicam tranquillitatem

*Terrâ, Marique firmo presidio com-
munitam ,*

Cumulatam solemnî ingressu lætitiâ,

Civitas Neapolitana

Gratias agit immortales.

PHILIPPO V. HISPANIA-
RUM REGI

Clementiâ, & humanitate

Populis caro :

*Religione, & pietate Superis ac-
ceptissimo ,*

Civitas Neapolitana

Prosperos armorum successus

Auguratur.

D'ailleurs la place étoit noble-
ment parée , aux deux aîles de
quantité d'arcs depeints sur la toile,
de même que les colomnes, qui
les

les soutenoient ; du milieu de ces Arcs pendoient des cartouches , qui étoient tout autant de devises à la loüange du Roy. Dans un de ces cartouches on voyoit deux lis dans un même champ , qui avoient ces paroles pour ame : *Par utrique decor.* Dans un autre , il y avoit plusieurs muses assises à l'ombre d'un haut lis , qui jouïoient de divers instrumens , avec ces paroles. *Hujus tutæ sub umbra.* Dans le troisiême y étoit représenté un champ délicieux émaillé de diverses fleurs ; du milieu desquelles s'élevoit un lis , qui surpassoit toutes les autres en grandeur , & en beauté , entouré de ces mots. *Supereminet omnes.* Une aurore , dans un autre de ces cartouches , semoit des lis de tous côtés , & avoit ces paroles pour ame. *Umbra recessit.* Enfin dans le dernier , on voyoit un grand lis , qui résistoit vigoureusement aux rudes secousses d'un vent impetueux,

F

petueux,

petueux , & pour marquer qu'il se joiioit des vains efforts de ses ennemis , il portoit pour devise : *Nec gelu , nec austro.*

Le Siege de *Montagna* voulant donner une parfaite idée de son nom , ne s'étoit pas contenté d'embellir les ruës qui lui sont voisines , de plusieurs Arcs-de-Triomphe ; il avoit encore fait élever au milieu de la petite place qui est devant , une haute montagne parsemée de fleurs , & peuplée de différentes especes d'arbres chargés de fruits dorés. Pour donner à entendre qu'il étoit devenu agreable , & charmant par l'avenement de PHILIPPE V. à la Courone d'Espagne , & par son heureuse arrivée en cette très-fidele Ville de Naples , comme le disoient ces fameuses inscriptions & la quantité de distiques , qui étoient entre les Arcs sur des cartouches ; & particulièrement les deux suivans , qui pendoient du premier & du der-

DE PHILIPPE V. 123
dernier des Arcs , postés aux côtés
du Siege.

*Ne mireris Viator
Montem hunc
In Hortum Hesperidum mutatum :*
PHILIPPUS venit.

*Quod nobis aureum
Redierit Sæculum
Quid stupes ?*
PHILIPPUS Regnat.

L'autre expliquoit en ces ter-
mes sa bonne fortune.

*Aggeribus jacuit niveis oppressus ;
& altâ
Undique constrictus mons riguit
glacie.
Adventu , Rex magne , tuo muta-
tus ab illo ,
Auratos flores , aurea poma gerit.*

Enfin dans le fonds de la sale
de ce Siege on voyoit sur la cime
Fji d'un

d'un rocher escarpé une statuë argentée du Roy sous un riche dans ; dans la petite place , tout joignant du pied de la montagne, qui faisoit face au Siege , on admiroit un grand bassin fait à la rustique , qui avoit dans son centre un jet-d'eau d'une élévation extraordinaire , & du contour des pieds droits du grand Arc du Portique s'avançoient deux magnifiques balcons , pour loger deux excellens chœurs de musique , qui donnerent par leurs charmantes voix & leurs admirables sinfonies , la dernière perfection à tant de rares & de superbes decorations.

Le grand Siege de *Nido* ne s'étoit pas tant distingué des autres par les tapisseries de son Portique , ni par le portrait du Roy placé dans le fonds sous un riche dais , comme par les beaux Arc-de-Triomphe dressés dans la ruë , de l'invention du fameux *Bibiëna*. Sur ces superbes Arcs on voyoit une grande
& belle

& belle étoile d'azur parsemée de trois ordre d'étoiles disposées selon leur rang ; de l'un & de l'autre côté, étoient placées les constellations des deux poles ; lourse mineure avec la queuë de dragon, signifioit le pole Artique, & le vaisseau d'Argo monroit l'Antartique. Sur les corniches, qui terminoient la hauteur de ces Arcs, il y avoit des grandes Renomées avec leurs ailes éployées pour signifier que le nom Auguste de PHILIPPE V. & sa vaste Monarchie, alloit de l'un à l'autre pole.

E d'onde nasce, e dove cade il giorno.

Sous les constellations, qui marquoient les pôles, l'inventeur de ce beau dessein s'étoit servi de deux vers de deux anciens Poëtes pour expliquer cette pēsée, & avoit fait mettre celui de *Lucain* sur la façade exterieure du premier Arc.

F iij Te

*Te geminum Titam procedere vidit
in axem.*

Auquel répondoit d'une égale emphase un penthametre de *Rutile Numazien* du livre 7. de son itineraire, qui étoit écrit en dedans du second Arc opposé au premier.

Eque tuis ortus in tua condit equos.

Deux grandes statuës perfectionnoient les ornemens, qui embellissoient la façade de l'Arc du pole Artique, par où devoit entrer la cavalcade. Ces deux statuës representoient la Vertu, & l'Honneur, comme le marquoient ces paroles écrites au dessous de la constellation. *Praemia Virtutis Honos.* Il y avoit pareillement deux autres statuës sur l'Arc du pole Antartique, d'où devoit sortir la cavalcade. Entre ces deux statuës,

statuës, qui étoient la Clemence, & la Liberalité; au deffous de la constellation, on lisoit ces mots: *Potentissima dos in Principe, Liberalitas, atque Clementia*: qui avoient été autrefois trouvés sur un ancien marbre à la loüange de Trajan, au raport de *Lucius Fannus* dans le chap. 8. du liv. 4. de ses antiquités de Rome.

Dans l'entre-deux des colonnes de la façade extérieure du pole Artique, étoient depeintes les statuës suivantes. A main droite on voyoit une femme appuyée à une petite colonne, qui tenoit sous son bras droit un vase plein de monoye, de chaînes d'or, & de plusieurs autres bijoux, avec ces paroles à ses pieds, *Securitas publica*. A côté de cette femme en dehors des colonnes, paroïssoit un Mercure assis, son caducée en une main, & une bourse de l'autre, avec ces mots: *Mercurius Redux*: qui vouloient dire

F iiij que

que le commerce refleuriroit dans le Royaume de Naples.

A la gauche de ce premier Arc, entre les colonnes, une femme y étoit depeinte, tenant d'une main une guirlande de roses, l'autre appuyée sur un timon, & une boule sous les pieds, avec ces paroles : *Latitia publica* : comme est l'ancienne medaille de *Crispina Augusta*. A côté de cette femme en dehors des colonnes, on voyoit un enfant assis, tenant une tasse en main, & sous son autre bras une corne d'abondance, avec ce mot : *Genius Urbis Neap.*

Au dessous des colonnes, & dans les panneaux des pié-destaux, on avoit depeint certains écus pour ornement, dans lesquels on voyoit à main droite, une courone de chêne, avec ces mots à l'entour. *Ob cives servatos.* A gauche il y avoit un foudre, fait comme celui de Jupiter, avec ces paroles :
Pro-

Providentia Philippi: qu'on avoit tirées d'une medaille de l'Empereur Antonin Pie, qui à celles-cy, *Providentia Deorum*.

Sur les pié-destaux qui se font face dans l'épaisseur de l'Arc, on avoit depeint deux medailles, à main droite on voyoit un Roy sur un petit tertre, qui haranguoit une troupe de soldats pour les preparer au combat, avec ces mots *Expeditio Italica*: Et à gauche un navire à l'antique, ayant la Fortune à la poupe, qui gouvernoit le timon, avec ces paroles: *Adventus Maximi Principis*. Cette medaille a beaucoup de rapport à celle, qui fut consacrée à l'heureuse navigation de l'Empereur Adrian, dans laquelle il y avoit un navire avec ces mots *Felicitati Augusti*: quoyque la Fortune ne fut pas à la poupe; on l'avoit mise dans celle-cy, pour signifier l'heureux voyage que Sa Majesté avoit fait en huit jours de Barcelone à Naples.

F v En

En dedans du même Arc, il y avoit deux statuës entre les colonnes. A droite étoit celle de Cérés tenant un globe en main, ceint d'une courone Royale à la place de la ligne Equinoxiale, avec ces paroles au dessous : *Corona Philippi* : Et à gauche une femme, qui tenoit un serpent d'une main, la tête tournée contre elle même ; & sous ses pieds on lisoit ces mots, *Æternitas Hispana*. A côté de ces statuës, on voyoit les mêmes figures de Mercure & du Genie Napolitain, qui étoient en dehors. Sur les écus des pedestaux des colonnes, on voyoit à main droite une courone de laurier entourée de ces paroles : *Vota Publica* ; Et à gauche une femme à calfourchon sur un lyon en attitude de courir, tenant un foudre en main, & autour de l'écu étoient ces mots : *Indulgentia Regis*, pris d'une medaille de Severe.

Entre les colonnes de l'autre Arc opposé, qui representoit le

pole Antartique, étoient placées des statuës sur la façade interieure ; il y avoit à main droite une femme portant deux anciens Eten-dars Romains, & au dessous de ses pieds on lisoit ces paroles : *Concordia exercituum*, prises des medailles d'Adrian, Volusian, & autres. A gauche, on voyoit une femme vêtüë en Pallas sans écu avec ces mots : *Constantia Philippi*, pris d'une medaille de l'Empereur Claude. A côté de ces statuës, il y en avoit d'autres, assises hors des colonnes, qui paroissoient des deux faces de l'Arc : au droit étoit la Justice, la balance en main, signifiant la justice du Roy par ces paroles : *Æquitas Regis* : & du gauche la Religion, avec ces mots : *Religio inconcussa*. Sur les écus des pié-destaux du côté droit, on voyoit un serpent tout droit sur un demi pilastre entouré de ces paroles : *Salus publica* : & du gauche un ébat de petits enfans avec

ces mots : *Felicitas temporum* , pris d'une medaille d'Alexandre Severe , & de Julie Mammée.

En dehors on voyoit deux statues depeintes entre les colonnes, celle de la main droite étoit une femme , portant une tige de l'herbe *Loto* , sous ses pieds il y avoit ces paroles : *Spes Publica* , tirées des medailles de Diadumene , d'Alexandre Severe , & autres. Celle de la main gauche étoit aussi une femme tenant en main un long caducée , avec ces mots à ses côtés : *Felicitas Regni* , pris d'une medaille d'Antonin. Sur les écus des piédestaux , à main droite on voyoit un petit Cupidon , qui combattoit contre un lyon , avec l'inscription , *Doctus sufferre labores* : faisant allusion aux vertus mâles du Roy dans son jeune âge ; & de l'autre côté , il y avoit deux mains , qui se donnoient leur foy entourées de ces paroles : *Fides exercituum* , tirées des medailles de Nerva & de Vitellius.

Sur les medailles peintes dans les panneaux des pié-destaux de l'épaisseur de l'Arc , à droite en entrant on voyoit un Roy assis sur son trône , qui jettoit un flambeau allumé sur un monceau d'écrits , en présence d'une foule de peuple , avec ces paroles ; *Reliqua vetera Provincialibus remissa* ; voulant dire par là , que Sa Majesté , à l'imitation d'Adrian , à l'honneur duquel fut faite une pareille medaille , avoit genereusement remis tous les arrerages du fisc que lui devoient les Communautez du Royaume jusqu'à l'an 1701. La medaille d'Adrian avoit néanmoins quelque difference dans sa devise , qui étoit conçûe en ces termes : *Reliqua vetera HS novies millies abolita S. C.* A gauche sur le pié-destail de l'épaisseur du même Arc , il y avoit une femme , qui presentoit un rameau de l'herbe *Loto* à une troupe de soldats , avec ces mots : *Spes militum* , pris de plu-

plusieurs anciennes medailles.

Les deux susdits Arcs renfermoient environ quarante pas de la ruë, & cet espace de l'un à l'autre étoit si proprement garni de toile d'un bleu celeste, parsemée d'étoiles, & des fleurs-de-lis dorées, qu'il ressembloit à un magnifique ciel au milieu des deux poles. Dans le vuide des deux Arcs, contre la muraille de main droite, à côté d'un grand chœur de musique, on voyoit une statuë dorée du Roy sur un très-beau pié-destail, qu'une Victoire argentée couronoit de laurier, & sur les quatre angles du pié-destail étoient assises quatre grandes statues argentées, qui representoient un Neptune, sous lequel on lisoit: *Neptunus Conservator*: un Hercule avec deux colonnes sous les bras, qui portoient ces mots: *Plus Ultra*: Un Mars, qui avoit trois Fleurs de-lis dans son écu, entouré de ces paroles: *Quirinus Propugnator*:

pugnator : Et une Minerve avec ces paroles sous ses pieds : *Sapientia fortissimi Principis*. Entre les susdites statuës on lisoit ces trois fameuses inscriptions , qui par la majesté , la breveté , & la politesse de leur stile , font assés connoître que le beau genie qui les a produites , sur le modele que lui en a fourni la sage antiquité , est le même Auteur , qui l'avoit déjà si bien imitée dans les ingénieuses & savantes médailles , qui faisoient le plus riche ornement des deux Arcs - de - Triomphe. L'inscription du milieu s'expliquoit en ces termes.



PHI-

PHILIPPO V. REGI
Pio Fel. Triumphatori S. Aug.
 LUDOVICI MAGNI Germanicæ
 Batav. N.

Dulcissimæ Spei Orbis terrarum,
Ad legiones Transpadanas
profecturo,

Plurimas de hoste perniciosissimo
Incrementas Victorias,

Tropheaque de Manubiis Bar-
barisis

Palcherrima auspicator
Regio Nili Devota Numini,
Majestatique ejus.

A main droite de la statuë du
 Roy étoit celle-cy.

PHILIPPO V. REGI
Bono Reip. ac Religionis nato,
Conservatori utriusque Orbis,
Quod factis, consiliisque
Facentem, ac penè pessandatum
Italiam
Maximis coactis copiis
 Insa-

DE PHILIPPE V. 137
*Insanas hostium minas
Formidare vetuerit,
Nili Porticus L. B. M. P.*

Et à main gauche étoit cette
autre.

*Magno invicto,
Omnes retrò Principes Virtute ;
Et Fortuna supergresso,
PHILIPPO V. REGI,
Quòd Æternitati nominis Hispani
Prospiciens, fluctuantes,
Ac longè, latèque dissitas
Provincias
Lustravit, munierit, confirmavit,
Regio Nili grati animi
Moniment.
L. P. C.*

Deux cartouches suspendus à
des festons argentés, attachés à
la muraille pendoient sur le pié-
destail, & le mettoient dans la
dernière perfection. La beauté
des inscriptions qu'on lisoit dans
CCS

ces cartouches , répondoient parfaitement bien à la profonde erudition du même Auteur.

Dans celui qui étoit à la droite de la statuë de la Victoire , il y avoit ces paroles.

Providentiæ

PHILIPPI V. BORBONII,

*Quâ cladiùs amantissimæ Urbis
Divino propè consilio subventum est,
Dimidiâ victigal. tritic.*

In perpetuum remissâ:

*Judeis etiam sensim irrepentibus
Abire jussis.*

Regio Nili L. M. P. C.

Dans le cartouche qui étoit à la gauche.

PHILIPPO V. REGI.

*Optimo , Maximoque Principi
Restitutori Reip.*

*Quòd adventu suo trepidantes
Civium animos confirmaverit,
Urbem terrâ , marique adver-*
sus

DE PHILIPPE V. 139

sus hostiles

Impetus egregiè munierit ,

Regio Nili

Arcum duplicem , & statuam

Temporariam B. M. P.

Sur l'autre muraille à l'opposite pendoient aussi trois cartouches, que des grands festons argentés tenoient dans une égale distance. Les inscriptions étoient de la même beauté que les autres.

Dans celui du milieu , on admiroit la suivante.

PHILIPPO V. REGI.

Fundatori Pacis Æternæ ;

Quòd antiqua jura Ord. Pop. Q.

Neap.

Firma, rataque esse voluerit :

Summâ insuper indulgentiâ , atque

liberalitate

Parvis bisce honoribus

Fuerit contentus ,

Fortunam suam infra se positam

Non suspiciens , non despiciens ,

Nili

A la droite on lisoit celle-cy.

PHILIPPO V. BORBONIO
Hispaniarum, atque utriusque
Siciliae

Regi potentissimo ;
Jure æquo fœderis
Confirmatis sibi
Fortissimis Populis,
Ac solâ nominis majestate
Immitibus hostibus perculsis,
Nili porticus ad Posteritatis
Documentum P.

A la gauche étoit celle qui
fut.

PHILIPPO V. REGI.
Publicarum Calamitatum Vindici.
Ob Cœlestem, ac penè Divinam
Ejus liberalitatem, atque
Clementiam,
Quibus difficillimis Reip.
Temporibus

Reli-

DE PHILIPPE V. 141
*Reliqua vetera Provincialibus
Remisit,
Regio Nili Majora Merito P.*

La magnificence des machines, que le Siege du Peuple avoit fait dresser dans la ruë de la Sellerie, égaloit la pompe des autres Sieges ; car en tête de cette longue & spacieuse ruë , on voyoit une très-belle fontaine d'une maçonnerie rustique , qui donnoit copieusement une eau claire & cristalline ; elle étoit embellie de plusieurs statuës d'un marbre blanc artificiel qu'on compose en Italie avec de la chaux & de poudre de marbre. Parmi ces statuës , celle du Roy étoit placée sur une haute pyramide , accompagnée en dehors d'un Arc magnifique de Triomphe, soutenu de quantité de colonnes ordonnées en prospective. Diverses figures étoient depeintes sur le frontispice de cet Arc , qui representoient certains Dieux fa-
buleux

buleux de l'antiquité , qui avec leur Jupiter sembloient être descendus de leur Olimpe , pour rendre par leur presence la fête plus solemnele , & accroitre la comune joye en s'efforçant de celebrer les loianges de l'Invincible Monarque PHILIPPE V. comme il apparoissoit des inscriptions , qui étoient sous chacune de ces figures. Au milieu de cette rue , on avoit élevé un superbe Arc-de-Triomphe , fait en forme de Portique , qu'on a accoustumé de dresser tous les ans , pour la solemnité de la Fête-Dieu. Cette vaste machine étoit portée par des grandes & magnifiques colonnes , & couronnée d'un si superbe Dome , que sa hauteur surmontoit de beaucoup les plus hautes maisons du quartier , qui cependant sont les plus élevées de toutes les Villes de l'Europe. Sous ce Portique étoit d'un côté le portrait du Roy sous un riche dais , en face un
ex-

excellent chœur de musique , &
 en dehors étoit enrichi de no-
 bles , & ingenieufes infcriptions,
 entr'autres de celles-cy.

PHILIPPO BORBONIO

Duplicis Mundi Regi :

Magno in Ortu , Majori in Im-
perio , Maximo in Se ipfo ,

Cui Astra deferviunt :

Quippe qui

Religione , Prudentiâ ,

& Fortitudine

Astris dominatur :

Nulli non timendo , cum
nullum timeat ,

Nulli non amando , cum
subditorum nullum

Amore non profequatur ,
Fideliffimæ bujus Civitatis
Popularis Ordinis Platea

D. D. D.

PHILIPPO V. CATHOLICO
HISPANIARUM REGI

POTENTISSIMO.

*Delius Auricamo caput exuat igne,
favillis*

*Et tibi flammigeris induat inde
caput.*

*Dumque tonans solium conscendis,
fracta triformis*

*Luna tuos subeat semirotanda
pedes.*

*Iuppiter unius, gemini Tu Iuppi-
ter Orbis,*

*Bellica namque tibi fulmina
præstat Avus.*

*Cernimus, Hispano Te nunc Dia-
demate cincto,*

*Lilia sparsa solo, Lilia sparsa
Mari.*

*Lactea Junonis sint Lilia, Lilia
Mundus*

*En colit Hisperio flava dicata
Iovi.*



PHI.

Herculi Gallico
PHILIPPO V.

Qui,

Virtute Duce, fortunâ comitante;

Astris annuentibus,

Ad Hesperidum Hortos perveniens

Aureum Hybericæ Monarchiæ

Pomum

Decerpfit.

Fidelis. Pop. Neap.

Au dessus de ces inscriptions on avoit écrit en gros caractère ce demi vers, qui est le plus beau qu'on ait pû faire, pour exprimer en peu de mots les loüanges d'un si grand Monarque : **SOLUS MERUIT REGNARE ROGATUS.** Il est si clair, & si net, qu'il n'a besoin d'aucune explication, non plus que ce vers, qui étoit à l'opposite : *Ingredere, & votis jam nunc assuesce vocari.*

Le Siege de *Porta-nova*, outre

G

les

les riches tapisseries en broderie ,
desquelles il avoit fait parer la
ruë, qui lui est contiguë, & ac-
compagner cette tapisserie de plu-
sieurs Arcs d'une très-belle pein-
ture , avoit placé dans le vuide
d'un de ces Arcs un excellent
chœur de musique , & si magni-
fiquement orné son Portique ,
qu'il n'avoit rien, qui ne fut di-
gne d'admiration : on voyoit dans
le fonds un riche dais, sous lequel
étoit la statuë du Roy toute bril-
lante par sa dorure , à laquelle
sembloit que rendoient leurs ho-
mages quatre autres statuës ar-
gentées representant tout autant
des vertus, qui éclatent dans la
personne de Sa Majesté. Sur les
deux Arcs à l'entrée du Siege, il
y avoit plusieurs inscriptions, des-
quelles je me contenteray de rap-
porter les deux suivantes.

Diverte

Diverte huc Hospes.
P H I L I P P U M V.
H I S P A N I A R U M
M O N A R C H A M

Intuere, admirare :
Majestatem, & pompam .
Decorem,
Et humanitatem
Totus emittit :
Nos unicè amat,
Ornat, & auget.

P H I L I P P O V.
C A R O L I I I. H I S P A N I A R U M
R E G I S

Relicto Hæredi,
Monarchiam, geminos Orbes,
Debitaque jure Sanguinis Regna
Feliciter, humaniterque
Retinenti,
Beneficiis devincta
Studiosa Neapolis
D.

Enfin un peu en de-là du Siège
 G ij de

de *Porta-nova* on decouvroit le Siege de *Porto*, qui alloit de pair avec les autres, par la pompe & la magnificence du dessein de ses ingenieuses & rares machines. Dans son portique on avoit representé une mer, au milieu de laquelle nageoient plusieurs Sirenes, sonnant de leurs conques marines. Ce dessein correspondoit parfaitement bien à la signification du nom de ce Siege, qu'on appelle de *Porto* pour être bâti sur les ruines de l'ancien Port, qui est presentement un des anciens quartiers de la Ville, & assez éloigné de la mer. Dans les cartouches soutenus par des grands festons de fleurs, qui embellissoient les deux Arcs, qui faisoient les deux façades de ce Siege, on lisoit ces deux distiques.

*Per mare Syrenum tenuit mora
nulla PHILIPPUM:*

*Scilicet hic ventos, monstra ;
sa-*

Syrenes ore, & cantu : solo ore

PHILIPPUS

*Mollit Syrenes, corda virtum-
que fera.*

En face de ce Siege, on voyoit sous un riche Portique une grande statuë au de-là du naturel, representant le fleuve *Sebeto*. Cette statuë étoit étenduë sur un rocher, d'où couloient plusieurs petits ruisseaux, & terçoit une urne sous son bras, de laquelle sortoit à gros bouillon une eau cristalline, qui se melant à celle du rocher; toutes les deux ensemble, après une agreable murmure qu'elles faisoient dans leurs chûtes, venoient arrouser une agreable plaine émaillee de fleurs, qui étoit au pied de cette montagne enchantée. Ce Portique étoit tendu de haut en bas d'une riche tapifferie, accompagnée d'autres precieux orne-

G iij mens,

mens, & sur les deux Arcs étoient ces deux distiques.

*Parvulus es, sed lambe pedes, Se-
bethe, PHILIPPI,
Et tibi par tumidâ non erit Ister
aquâ.*

*Sebethe in specie ni fallere, nym-
pha PHILIPPUS
Non tua formosa est, crede sed
esse Jovem.*

Un superbe Arc-de-triomphe placé entre ce Portique, & le Siege à côté du chœur de musique relevoit la beauté des ornemens de ce Siege : dans le vuide de cet Arc sous un riche dais étoit le portrait du Roy, avec ce distique au dessus.

*Sydera ni tangat, nî terras im-
pleat omnes,
Non hac effigies aqua, PHI-
LIPPE, tibi.*

Le

Le jour suivant 21. du même mois , le Roy ne fortit point , pour se delasser de la fatigue de la cavalcade.

Environ les quatre heures & demy après midy , les galeres de Sicile commandées par Don Emaniuel de *Silva* , parurent en vûë du Port ; avant que d'y entrer , elles firent trois salués , auxquelles la Capitaine de Naples répondit par un seul coup de canon.

Plusieurs Seigneurs du dit Royaume avoient accompagné ce General pour venir faire la reverence à Sa Majesté ; parmi lesquels étoient Mr. le Comte de *Vintimiglia* fils du Marquis de *Gerace* premier Titulaire de Sicile ; Mr. le Duc de *Saponara* ; Mr. le Duc de *S. Jean* , Don Charles *Galisi* , & autres Gentils-homes du premier rang.

Le 22. on découvrit du château *S. Helme* les quatre galeres du Pape qu'on attendoit, sur lesquelles

les étoit Mr. le Cardinal Charles *Barberin*, crée du Souverain Pontife Clement XI. son Legat à *Latere* pour visiter le Roy en son nom. Le Chatelain en vint d'abord donner part à Sa Majesté, qui commanda que les galeres de Naples allassent à la rencontre du Legat. S'étant mises à la voile le joignirent proche de l'Isle de *Procida*, & l'accompagnerent jusqu'à *Poussol*, où Mr. le Cardinal Legat se débarqua, & fut reçu sous le dais par les Magistrats de la Ville, & conduit de la façon au palais qu'ils lui avoient fait preparer, & dans le même tems le château de *Baye*, celui de *Poussol*, & les galeres de Naples, lui firent trois salués; auxquelles répondirent de la même maniere celles du Pape.

Avant que Mr. le Legat eut mis pied à terre à *Poussol*, Mr. le Cardinal de *Medici* deputed exprés du Roy pour le saluer de sa part, y étoit déjà arrivé dans un carrosse

rosse du Roy tiré à six chevaux, suivi de sept autres carrosses, pareillement tirés à six chevaux du même Cardinal de *Medici*. Mr. le Nonce *Patrizi*, Mr. le Prince de *Palestrina* neveu du Legat, & autres personnes illustres furent aussi à sa rencontre.

Avec un si noble cortège, augmenté de celui de sa Cour, qui montoit environ à trois cent personnes, Mr. le Legat alla *incognito* en carrosse du côté de Naples, précédé d'un Prêtre à cheval, qui portoit la Croix. Lors qu'il fut arrivé au faux-bourg de Chaya, il descendit au beau palais de Mr. le Prince *d'Ischitella*.

Le 23. le Roy donna la charge de General de bataille au Commandeur de Malthe frere Dominique *Recco*, & le Regiment que celuy-cy commandoit en Catalogne à Don Louïs *Gaetano* des Ducs de *Laurenzana*, qui étoit auparavant Capitaine de cavalerie. Il

honora encore du titre de son Secrétaire, Don Joseph *Macaia* Secrétaire de Justice de Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy ; & du titre d'Ecuyer Royal, Don Benoît *Vellejo* Ecuyer du même Seigneur Marquis.

Le matin du 24. le Roy entendit la Messe dans la Chapelle du Palais, où il admit au baisement de la main Mr. le Comte de *Vintimiglia*, qui lui étoit venu faire la reverence de la part du Marquis son pere ; il fut présenté avec les autres Seigneurs Siciliens par Mr. le Comte de *Benevente*.

Le même jour Sa Majesté déclara pour la commodité de ses sujets du Royaume de Naples, que le courier, qui n'avoit accoutumé de partir que tous les quinze jours pour l'Espagne, partiroit à l'avenir une fois la semaine.

Le soir du dit jour, il se traita dans le conseil, tenu devant le Roy, de récompenser le Docteur
és

és Droits Nicolas *Nicodemo*, fils du Maître Fusilier du Château-neuf, pour avoir découvert, & revelé à Mr. le Duc de *Medina-cæli* Vice-Roy, la conjure du 22. Septembre 1701. que quelques étourdis avoient tramé pour faire revolter la Ville & le Royaume de Naples; & bien que pour ce bon service, il eut déjà reçu trois mille ducats; Sa Majesté le fit Juge perpetuel de la Vicairie; & outre les appointemens ordinaires de Juge, il lui assigna mille ducats annuels de pension sa vie durant, & par avance il lui en fit délivrer mille de contant.

Le matin du 25. jour de la fête de l'Ascension de Nôtre Seigneur, le Roy déclara Grand - d'Espagne de premier ordre Mr. le Comte *d'Estreès*, à present Maréchal de France, qui fut conduit par Mr. le Duc de *Medina Sidonia* pour prendre possession de se couvrir devant le Roy, qui déclara dans le

même jour Grand-d'Espagne Mr. le Marquis de *Bedmar*, qui exerce la charge de Gouverneur de Flandres, en l'absence de Mr. l'Electeur de Baviere.

L'après-dîné environ les cinq heures après midi, le Roy alla à l'Eglise Cathedrale. Messieurs les trois Cardinaux de *Ianson*, de *Medici*, & *Cantelmo* se trouverent à la grande porte pour le recevoir, & avec eux presque toute la Noblesse de Naples. Sa Majesté entrant dans l'Eglise alla droit au grand autel, devant lequel elle se mit à genoux, & après une courte priere, s'alla asseoir sous son dais, qui étoit à main droite, & vis-à-vis s'assirent sur trois fauteuils couverts de velours cramoisi Messieurs les trois Cardinaux, qui avoient devant eux un banc couvert de même velours. Mr. *Bonaventure Poerio*, Archevêque de *Salerno*, autrefois General de tout l'Ordre de *S. François*, député pour

pour recevoir le serment de fidélité des Barons du Royaume, étoit debout du côté de l'Évangile, revêtu de ses habits Pontificaux tenant en main un Missel ouvert.

Ensuite D. Dominique Fiorillo Secrétaire du Royaume lût à haute voix la formule suivante du serment qu'on devoit prêter à Sa Majesté.

Nous soussignez Eus, Procureurs de la ville de Naples, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Syndics, & Procureurs deputez des Villes, & terres de ce Royaume; intervenans pour nous, pour nos heritiers, successeurs, & pour tout le Royaume: connoissant être une chose non moins dûë que loüable de repeter, & reprotester au legitime Seigneur, & Monarque les devoirs de vassal, reconnoissance de souveraineté, & d'obéissance. Pour cela bien que dans le tems qu'il vint à nôtre connoissance que Vôtre Majesté, non seulement a raison du sang, mais

mais encore par la disposition testamentaire du Roy CHARLES I I. votre oncle, avoit succedé aux Royaumes, & aux Domaines, qui étoient possédés par le susdit Roy, & précisément ceux des deux Siciles, nous eussions celebré avec une joye inexplicable la faveur que la bonté Divine nous a accordé, & avec acclamation publique le 6. Janvier 1701. nous eussions preté à Votre Majesté les convenables immuables juremens de fidelité, obéissance & hommages : Votre Majesté s'étant daigné de nous consoler de sa Royale presence par l'occasion de son passage en Italie, nous croirions manquer à nôtre inexcusable obligation, & au desir ardent que nous conservons de nous declarer toujours plus les très-fideles, & perpetuels vassaux, si nous ne venions pas flechir les genoux à vos pieds Royaux, & lui prêter une seconde fois le jurement de lige-hommage, & tous les plus humbles, sinceres, & convenables

actes

actes de fidélité, de reconnoissance, de souveraineté, & d'obeïssance que nous lui prêtames avec la susdite publique, & solemnelle acclamation, comme à nôtre unique, veritable, legitime, & naturel Seigneur, & souverain Monarque : satisfaisant en cela à nôtre desir ardent, & encore à l'obligation que nous avons reçu de nos Ancêtres, qui ont encore juré pour nous, & nos successeurs de vivre, & mourir dans la fidélité & obeïssance de nos legitimes souverains Monarques, lequel est presentement pour nôtre bonne fortune
 Votre Majesté.

Maintenant pour une plus grande expression & declaration de nôtre volonté, une preuve plus autentique de nôtre ferme, & constant service, & de nôtre très-sincere fidélité, humblement prosternez à ses pieds Royaux avec le plus grand respect, le plus sincere, & le plus veritable sentiment de nos cœurs, confirmant & ratifiant volontairement les juremens

mens même ceux de nos predecesseurs, & tous les autres actes de nôtre fidelité, & obeïssance que nous lui avons protesté dès le premier instant de l'heureuse succession de Vêtre Majesté à la Monarchie, faisant de nouveau plein hommage, lige, & vassalage; reconnoissons, & confessions de nôtre libre & pleine volonté, sans être en aucune maniere forcez, Vous invincible Monarque PHILIPPE V. Roy Catholique, & par la grace de Dieu Roy des Espagnes, & comme Roy d'Aragon, Roy de l'une & de l'autre Sicile, & Prince souverain de tous les Royaumes, que dans l'étendue de vos vastes Domaines, vous possédez si legitimement, & par des si justes titres, être le vray, legitime, juste, & indubitable Roy & Seigneur naturel, & souverain de ce Royaume, & seul successeur du defunct nôtre Roy CHARLES II. & de ses predecesseurs (de glorieuse memoire) & pour cela de vous seulement, &

*non d'autre Prince, nous-nous de-
 clarons avec jurement. solemnel être
 les vassaux liges, touchant ces sa-
 crées saintes Evangiles; jurant de-
 vant Dieu Tout-puissant avec la
 bouche, avec les mains, & avec le
 cœur, non seulement en nôtre nom,
 & de cette Ville; mais encore des
 susdits feudataires, tant absens que
 presens, & de toutes les Commu-
 nantez, entre les mains de Vôtre sa-
 crée Catholique Majestè, protestant
 expressement, que comme nous avons
 été par le passé, de même à l'avé-
 nir nous serons bons, fideles, & lo-
 yaux vassaux, & sujets de Vôtre
 Majestè, & de ses legitimes succes-
 seurs, en tout tems, & contre quelle
 personne que ce soit, sans en ex-
 cepter aucune, & d'être toujours
 constans dans l'amour & dans la
 fidelité envers Vôtre Majestè, &
 deffendre toujours vôtre droit avec
 l'effusion de nôtre propre sang, con-
 tre toute sorte d'usurpateur, ou in-
 juste pretendant de vos Royaumes,*

&

Et de la façon nous le jurons solennellement.

Nous jurons de plus, d'exécuter fidelement tout ce qui sera du bien Et de l'utilité des intérêts de vôtre Monarchie, Et toute autre chose, qui pourra regarder la santé de vos heritiers, Et successeurs à perpetuité. Et si jamais il se tramoit quelque chose, ou de fraude, ou de traité, ou d'embuche, conjure, felonie, ou tout autre attentat, que les ennemis, les emulateurs, les rebelles, Et desobeissans de Vôtre Majesté traitassent, ou machinassent contre vôtre Personne, bonneur, dignité, Et vôtre Etat: comme aussi contre la personne, état, dignité, Et bonneur de vos heritiers Et successeurs: nous-nous obligeons non seulement de nous y opposer pour les détourner, Et les détruire (en tant qu'il nous sera possible, Et que le permettront nos forces) mais encore de le reveler à Vôtre Majesté, Et à vos heritiers, Et successeurs, ou

à

à vos Ministres & Officiers , le plus vite que nous pourrons.

Nous jurons de plus de la même manière que dessus , de faire la guerre , ou la treve , comme il nous sera commandé de V^{otre} Majesté contre les susdits rebelles , ennemis , & desobeïssans de V^{otre} Majesté , & avoir pour ennemis les ennemis de V^{otre} Majesté , & pour amis les fideles sujets de v^{otre} Courone , tant en paix qu'en guerre , pour le repos , & l'utilité de v^{otre} Royaume.

Nous promettons de plus avec jurement d'obeïr à toutes vos loix , & à tous les Ministres , & Officiers de V^{otre} Majesté , & de vos heritiers , & successeurs ; & d'exécuter ponctuellement toutes les autres choses , auxquelles sont tenus les bons , fideles , loyaux vassaux , & sujets ; & d'agir de toutes nos forces pour V^{ostre} Majesté en tout ce que sont obligés de faire des veritables sujets pour leur Roy & Seigneur naturel.

Nous

Nous promettons encore de garder religieusement les secrets de Vostre Majesté : exposant plus que volontiers nos personnes, & nos biens aux peines imposées par les loix des fiefs, & par toutes les autres loix communes, municipales, & pragmatiques du Royaume, contre qui contreviendra aux loix de lige-hommage, ainsi nous le jurons par ces sacrées saintes Evangelies.

Cette lecture faite tous les Barons, & autres Feudataires du Royaume, comme aussi les Procureurs des Villes dependentes du Domaine de la Courone, qui se trouvoient alors à Naples s'approchèrent un à un de Mr. l'Archevêque *Poërio*, qui interrogeoit à haute voix chacun d'eux par trois differentes fois : *Giurate d'osservare la fedeltà al Vostro Re FILIPPO QUINTO* : s'ils juroient de garder fidelité à leur Roy PHILIPPE CINQUIEME. A chacune de ces inter-

interrogations, ils répondoient en tenant les mains sur les Evangiles : *Giuro* ; je le jure. De-là ils alloient se mettre à genoux devant le Roy, qui tenoit les mains jointes d'une telle manière, que chacun des susdits Barons, ou Procureurs, pouvoit mettre les siennes dans celles du Roy, qui les leur traignoit pour marque qu'il recevoit leur serment de lige-hommage.

Cela fait, ils se haussaient, & le Roy les embrassoit affectueusement, & de là chacun alloit donner son nom au Notaire Royal, qui l'écrivoit au pied du susdit acte de jugement. Ceux des feudataires, qui ne purent pas assister à cet acte pour être trop éloignés, ou n'avoir pas été appelés à tems de Sa Majesté, qui ne croyoit pas de faire un si long séjour à Naples, prêterent après son départ leur serment de fidélité, entre les mains de Mr. le Vice-Roy. Cette fonction achevée, le Roy sortit de l'Eglise, accom-

accompagné de toute la Noblesse & de Messieurs les trois Cardinaux jusques à son carrosse , dans lequel il monta pour se retirer au palais.

Mr. le Cardinal *Cantelmo* toujours attentif au service du Roy, donna dans ce même jour des nouvelles marques de son zele, en lui faisant present de quatre mille ducats pour les besoins de la Courone. A l'exemple de ce genereux Prelat , la plupart des Convents rantes des Religieux , & des Monasteres des Religieuses de Naples firent leur don chacun selon son pouvoir. Toutes les differentes sommes, qui furent données à Sa Majesté , y comprenant celle de Mr. le Cardinal Archevêque , monterent à 42750. ducats : chaque ducat valant à peu près un écu de France.

Le 26. Messieurs les Ambassadeurs de la Republique de Luques, *Nicolas Gilio*, & *Alexandre Bonvisi*

vifi firent la reverence au Roy, & le congratulerent au nom de leur Republique de son heureuse arrivée; ils furent conduits à l'audience, & traités de la même maniere que l'Envoyé de Savoye. Un noble & nombreux cortége des personnes de leur Cour, les accompagna au Palais Royal, suivis d'une grande quantité de leurs laquais, portant pour livrée des just-au-corps d'écarlate, garnis de galons d'or & d'argent. Ensuite Sa Majesté, crea Mr. le Duc de Santo Vito *Caracciolo* du Conseil Collateral d'épée.

Le matin du 27. le Roy ne sortit point du Palais; l'après-dîné il alla en parade au Château-neuf, la noble compagnie des Gardes-Marine François, qui y étoit logée, bordoit le chemin depuis la porte de son quartier jusqu'à celle de la place d'armes, dans laquelle il y avoit un Regiment Espagnol rangé en bataille, qui avoit à sa tête

tête la pique en main Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy, Mr. le Marquis de *Grigny* Gouverneur des armes, & Mr. le Duc de *Popoli* Mestre-de-camp General, & autres officiers de consideration. La premiere visite que fit Sa Majesté, fut celle de l'Eglise, après il vit faire l'exercice à ce Regiment, & visita ensuite la sale d'armes. Etant de retour au Palais, il publia la grace qu'il avoit fait aux prisonniers d'état, qui étoient gardés dans ce Château; desquels quarante neuf furent élargis, vingt-cinq des plus coupables furent transportés la nuit suivante dans les vaisseaux François, pour être portés en Espagne, & les plus criminels resterent dans les prisons du Château.

Le même jour le Roy commanda au Chatelain du Château S. Helme, Don Jean Emanuel *Sotto-Major*, & à son fils, que dans deux heures, ils eussent à se rendre

dre sur les vaisseaux François pour être transportés en Espagne ; & peu de tems après on eut la nouvelle de la mort du pere.

Mr. le Cardinal de *Fanson* partit en poste ce même jour pour retourner à Rome.

Le 28. le Roy se trouva indisposé, son medecin lui fit prendre une legere purge, qui coupa d'abord chemin au mal. Le matin de ce jour les Barons du Royaume s'assemblerent pour la troisiéme fois dans l'Eglise de S. Dominique Majeur, pour deliberer sur le don qu'ils vouloient faire au Roy, & conclurent qu'ils lui donneroient de leurs propres deniers 300. mille ducats, n'y comprenant pas les 400. mille qu'avoit déjà resolu de donner la ville de Naples. Le soir ces Messieurs donnerent part à Sa Majesté de la deliberation qu'ils avoient prise le matin; au nom des Princes, celui de *Tarsta*, *Spinelli*, en porta la parole; pour les Ducs, celui

H

celui

celui de *Bisaccia, Pignatelli* ; pour les Marquis, celui de *Francavilla, Oria* ; pour les Comtes, celui de *Sainte Marie in Grifone, Dentice* ; enfin pour les Barons, celui de *Tito, Laviano*.

L'après-dîné les Gentils-homes, qui devoient être du Carrouzel commencerent d'en faire la première preuve dans la place du Palais Royal, en presence du Roy, qui se mit à son balcon pour les voir.

Le 29. Sa Majesté, de l'avis de son conseil, déclara Vice-Roy de Sardaigne, Don Ginés de *Castro & Portugal*, Comte de *Lemos*, Grand-d'Espagne, Capitaine general de l'Escadre des galeres de Naples, & honora de cette charge de Capitaine general des galeres de Naples, Don André d'*Availos*, Prince de *Montesarchio*, & lui donna la Toison-d'or, & le traitement de Grand à perpetuité. Dans le même jour le Roy donna à

Don

Don Thomas *d'Aquin* Prince de *Castiglione* Grand - d'Espagne , la charge de Capitaine general de la cavallerie du Royaume de Naples , le déclara Gentil-homme de la chambre , & lui donna la clef d'entrées : déclara pareillement Gentil-homme de la chambre , & donna la clef d'entrée au Connetable Don Philippe *Colonna* , & à Don Gregoire *Buoncompagno, Ludovico* , Prince de *Piombino* , & fit celui-cy Grand-d'Espagne. Honora de l'ordre de la Toison-d'or, Don Antoine *Buoncompagno* , Duc *Derce* , frere & successeur de M. le Prince de *Piombino*. Nomma pour l'ambassade de Venise M. le Prince de *Santo Buono, Caracciolo* ; & Don Jean-Baptiste *Borghese* , Prince de *Sulmona*, son Ambassadeur extraordinaire auprès du Pape , pour le remercier du Legat qu'il lui avoit envoyé , & enjoignit à M. le Prince de *Rossano* fils dudit Prince *Borghese* , qui étoit venu à Naples pour faire la

reverence à Sa Majesté au nom de son pere fort malade , de lui en porter la parole à son retour à Rome. Le Roy nomma Don Charles *Caraffa* des Ducs de *Maira* à la Vice-Royauté d'Oran, & donna un Regiment d'infanterie Italien à Mr. le Prince de *Valle, Piccolomini*, à raison des services rendus à la Courone , pour avoir poursuivi le 25. Septembre 1701, ensemble avec Mr. le Duc de *Sarno, Medici*, les conjurés fuyards dans les montagnes de *Montevergine*. Il honora de la charge de Conseiller, Don Dominique *Seclera*, vacante par la mort dans le Gouvernement de *Capon* de Don Pierre *Cortes*. Sa Majesté pourveut de ce Gouvernement le Conseiller Don Pierre Antoine *Ciavari*, & confirma dans l'office de Lieutenant de la Chambre Don Alphonse *Perez*. Il ordonna à Don Seraphin *Biscardi*, qui étoit sur son départ pour l'Espagne, qu'il avoit été

été fait Regent du supreme Conseil d'Italie, de rester à Naples, connoissant qu'il y étoit plus nécessaire pour les intérêts de l'Etat; & laissa à Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy la commission d'expedier les memoriaux qu'on lui avoit présentés pendant qu'il étoit à Naples, se confiant beaucoup sur sa grande intégrité. Le Roy reintegra Don André *Jovene* dans la charge de President de la Chambre, & lui commit la recepte des dons gratuits qu'on lui avoit fait dans le Royaume; & enfin il conféra la charge de Regent de la Vicairie au Gouverneur du Tourion des Carmes, Don Rodrigues *Correa* Mestre-de-camp.

Le même jour l'Ambassadeur de la Religion de Malthe Mr. le Baillif *Spinola* vint faire la reverence à Sa Majesté au nom du Grand-Maitre, il fut conduit au Palais Royal, comme les autres Ambassadeurs, dans un carrosse du

Roy, & reçu avec les mêmes ceremonies; son cortége fut un des plus magnifiques, non seulement par le nombre des carrosses qui l'accompagnerent à cette fonction, mais encore par sa riche livrée, qui étoit d'une écarlate fine, tellement couverte de galons d'or que l'étoffe des just-au-corps ne paroissoit presque point. Il parla au Roy debout comme les autres Ambassadeurs, & harangua en Italien, qui est sa langue naturelle, & Sa Majesté répondit courtoisement à sa harangue en François, & cet Ambassadeur lui rendit ses très-humbles actions de grace pareillement en François: ensuite le Roy admit en une audience secrète les Ambassadeurs de la République de Luques.

Mr. le Cardinal Legat ayant résolu de faire son entrée publique l'après-diné de ce jour, Don Joseph de *Sobremonte* Introduteur des Ambassadeurs, ensemble avec
Mr.

Mr. l'Abé *Chiapponi* maître de ceremonie du Pape, l'allerent prendre à quatre heures après midy dans un carrosse du Roy au palais de Mr. le Prince *d'Ischitella* au faux-bourg de Chiaya où il logeoit, & le conduisirent à l'Eglise de Sainte Marie à Cappella, riche Abbaïe, possédée aujourd'huy par Mr. le Cardinal *Ottoboni*, où étant descendu, fut reçu par Messieurs les Cardinaux de *Medici* & *Cantelmo*, qui l'y attendoient. Le Legat entra dans ladite Eglise, & après une courte priere, il en sortit pour s'aller asseoir sur le Trône qu'on lui avoit préparé à la porte de cette Eglise, & se mettre en possession de son éminente dignité de Legat à *Latere*, de laquelle il commença d'en faire publiquement la fonction, en donnant de son Trône sa benediction au peuple. Mr. de Tournon Piémontois, consacré depuis peu Patriarche de la Chine, étoit debout

à côté gauche du Legat, & plusieurs autres Prelats après ce Patriarche, dans le tems que les Ministres du Conseil Royal Collateral vinrent lui baiser la main, le R.P. Cloche General des Dominiquains, & d'autres personnes de consideration. Le Clergé tant Regulier que Seculier, qui étoit venu pour recevoir le Legat, ne pouvant chacun en particulier lui baiser la main, en defilant passoient devant son Trône pour recevoir sa benediction, & l'accompagnerent en procession jusqu'à l'Eglise Cathedral.

Pendant que Mr. le Legat étoit occupé à cette fonction, le Roy arriva en carrosse à la porte de Chiaya, pas beaucoup éloigné de l'Eglise de Sainte Marie à Cappella; avant de sortir de cette porte, il descendit de carrosse, monta à cheval, & fut en même-tems salué de tous les châteaux, qui firent trois saluts ce jour-là; ensuite il
sortit

sortit de la Ville pour recevoir Mr. le Legat, qui voyant paroître de loin Sa Majesté, après avoir baissé la Croix que lui presenta Mr. le Cardinal *Cantelmo*, descendit d'abord de son Trône, & monta à cheval pour aller à la rencontre du Roy, qu'il trouva à moitié chemin de Sainte Marie à Cappella à la porte de Chiaya : Mr. le Legat fit une profonde inclination à Sa Majesté, qui répondit courtoisement à son salut en lui ôtant le chapeau, & parla au Roy la tête couverte, & sans descendre de cheval, en ces termes.

Sa Sainteté en ce voisinage de V^{ost}re Majesté Catholique, voulant manifester combien est intime son grand amour paternel envers V^{ost}re Royale personne, s'est daigné de me choisir, moy qui suis le moindre de son College des Cardinaux, pour lui porter, comme son Legat à latere, les marques

H

de

de ses plus tendres , & plus vifs
sentimens de son cœur , & de son
amour Pontifical , avec lequel il
lui envoie sa très-affectueuse &
Apostolique benediction ; se congratule de son heureuse arrivée en
Italie , & implore de la Divine
Majesté avec des vœux très-fer-
vens , que cette sienne arrivée soit
l'agréable augure d'une très-heu-
reuse , & désirée tranquillité.

Ma foible expression est fortifiée
par le Bref Pontifical , que je dois
présenter à Votre Majesté , comme
je fais avec beaucoup de reve-
rence.

Le Roy prit le Bref des mains
du Cardinal Legat , & lui ré-
pondit courtoisement , qu'il étoit
fort obligé à Sa Sainteté , non
seulement de lui avoir montré
sa tendre affection par cette
Legation ; mais encore que pour
lui en porter les assurances , il
eut choisi la personne de son
Eminence , qu'il voyoit très-
volon-

volontiers, & laquelle pouvoit se promettre de lui tous les effets de son attention.

Après que Sa Majesté eut répondu en ces propres termes à Mr. le Legat, s'achemina vers la porte de Chiaya ensemble avec le Legat à sa gauche; le peuple qui avoit accouru en foule pour voir un si auguste spectacle, faisoit retentir l'air de ses souhaits de toute sorte de bonheur & de prospérité, & au bruit de ces acclamations il arriva à cette porte, où il fut reçu sous le dais avec le Cardinal Legat. Les rues n'étoient point garnies de files de soldats comme à la première cavalcade, il y en avoit pourtant bon nombre dans toutes les places par où devoit passer celle-cy, particulièrement des François, & entre autres la noble compagnie de Messieurs les Gardes-Marine.

Cette cavalcade gardoit à peu près l'ordre de celle du Roy, en

cepté que dans celle-cy trente six mules allant l'une après l'autre, toutes de l'équipage du Cardinal Legat, commençoient la marche; elles étoient chargées de deux quaiſſes chacune avec des riches couvertures aux armes du Legat; après ces mules venoit un superbe carroſſe du Vice-Roy tiré à six chevaux: ce carroſſe étoit ſuivi d'une autre mule de même charge, & couverture que les premières, après laquelle venoient deux chevaux de parade du Legat; marchoit ensuite un grand coche du même Legat plus long que large, à peu près comme ceux dont on ſe ſert en Flandres, & dans d'autres païs ultramontains, attelé de six beaux chevaux frisons (ce coche avoit été autrefois du Pape Urbain VIII.) La lithiere du Legat terminoit ce superbe équipage, qui fut ſuivi d'une compagnie des gardes du Vice-Roy, noblement vêtus, des just-au-corps
d'un

d'un drap fin de couleur jaune avec les parements des manches de velours bleu, garnis de larges galons d'argent; on voyoit après quatre trompettes de la Ville, & six du Vice-Roy, derrière lesquels marchoient douze Capitaines de Justice à cheval, vêtus de noir à l'Espagnole; après venoient deux trompettes du Roy, & deux du Legat, suivis de deux de ses Cameriers, vêtus de noir à la Romaine; parmi les domestiques du Legat, les plus pompeusement vêtus, étoient neuf de ses pages, cette noble jeunesse étoit toute parfaitement bien faite, mais leurs habits noirs à la Romaine, avec les manches de toile d'or garnies comme le reste de l'habit de quantité de danteles d'or, & leurs chapeaux d'un plumet blanc relevoient leur bon air. Sept Clercs à cheval de la Chancellerie du Legat suivoient ces pages, & derrière eux venoient quatorze Capitaines des rues &

quat-

quartiers de la Ville , qui composent la place du très-fidèle peuple de Naples.

Quatre-vingt & un Gentil-homme Napolitain vêtus de riches just-au-corps marchaient après , avec quatorze Gentils-homes Romains noblement vêtus à la Romaine , qui étoient de la suite de Mr. le Legat ; tous ces Gentils-homes étoient mêlés ensemble , dans cet ordre pourtant, que vingt-cinq Napolitains alloient les premiers , suivis de six Romains , neuf Napolitains , & quatre Romains : enfin trente-sept Napolitains , & quatre Romains en habit clerical. Paroissoient ensuite deux Cameriers du Cardinal Legat , portant en main un marteau doré en signe de l'autorité Pontificale , & après eux marchaient six Gentils-homes Romains vêtus de noir , & six Napolitains superbement vêtus à la Françoisé. Tous ces Gentils-homes étoient suivis de quantité de leurs laquais

laquais vêtus de très-belles & très-riches livrées.

Derrière cette noblesse venoient Messieurs les Elûs de la Ville vêtus de la même façon, & accompagnés du même cortège que dans la cavalcade du Roy, après eux suivoit le Roy d'armes vêtu de sa dalmatique Royale, au milieu de quatre portiers du Palais Royal; ensuite marchaient les quatre des sept Offices du Royaume, que deux Maîtres de ceremonie suivoient, le premier étoit celui du Roy à main droite de l'autre du Legat; Mr. le Syndic de la Noblesse venoit après, portant le Guidon Royal, accompagné d'un grand nombre de pages, d'Ecuyers richement vêtus, & de quantité de laquais vêtus d'une très-belle livrée. Cette fois l'élection du Syndic toucha au Siege de *Montagna*, qui fit choix de la personne de Don Antoine *Cicinelli* Prince de *Curfi*, lequel n'ayant eu que très-peu

peu de tems pour se preparer à cette fonction , y parut neanmoins avec tout l'éclat & la magnificence possible.

Mr. le Vice-Roy marchoit après le Syndic de la Noblesse, suivi du Porte-Croix du Legat , & derriere lui marchotent les deux He-rauts du Roy ; ensuite alloient pelemele au milieu des Gardes-Suisses les valets de pied du Roy , du Vice-Roy , & la multitude de ceux du Legat , dont les livrées étoient de damas noir , les manches garnies de galons & de danteles d'or : enfin le Roy venoit à cheval , avec Mr. le Legat à sa gauche sur une aquenée , tous les deux sous un même dais ; cette Eminence étoit vêtue de son habit Cardinal son capuçon en tête , son chapeau de ceremonie sur le capuçon , & ne cessa pendant toute la cavalcade de reprendre ses benedictions sur le peuple.

Immédiatement après, Messieurs
les

les Cardinaux de *Medici* & *Cantelmo* les suivoient , montés sur des mules , derrière lesquelles venoient deux chaises à porteur , & ensuite quarante-un Prelat pareillement sur des mules ; parmi ces Prelats étoient Messieurs de *Tournon* Patriarche de la Chine , trois Auditeurs de la sacrée Rotte Romaine , deux Clercs de la Reverende Chambre , & le grand Aumônier du Vice-Roy , qui avoit aussi assisté à l'autre cavalcade. Les Ministres Royaux de robe du Collateral , du Conseil Royal , de la Chambre , & de la Vicairie marchoient après ; deux carrosses du Roy , un du Vice-Roy tirés à six chevaux , trois du Cardinal Legat tirés aussi à six chevaux , cinq autres tirés seulement à deux chevaux , & la seconde compagnie des gardes du Vice-Roy vêtus de la même façon que ceux de la première , terminoient cette pompeuse cavalcade.

Elle

Elle arriva dans cet ordre devant le Palais Royal, & detourna à gauche dans la belle rue de Tolède, prit à droite au palais de Mr. le Duc de *Matalone* pour aller passer devant l'Eglise du Jesus nouveau, & en face du Siege de *Nido* d'où elle monta à S. Laurens par la rue communément appelée des pendus, & se rendit de là à l'Eglise Cathedrale, devant laquelle Sa Majesté descendit de cheval dans le moment que le Cardinal Legat y alloit entrer, & s'étant mise dans un de ses carrosses s'en retourna au Palais Royal; mais à peine Mr. le Legat fut descendu de son aquenée, que la Garde-Suisse du Vice-Roy, qui avoit été destinée pour la garde, s'en saisit, & les estafiers de ce Cardinal s'emparerent du dais, comme leur appartenant aussi bien qu'aux Gardes-Suisses l'aquenée, que le Legat racheta en faisant donner vingt-cinq pistoles aux Suisses.

Suisses. Mr. le Legat étant donc entré dans l'Eglise Cathedrale fut reçu à la porte sous un magnifique dais, porté par les Chanoines, qui le conduisirent au maître-autel, devant lequel il fit une courte priere, après il s'affit sous son dais, chanta l'Oraison & benit trois fois le peuple, lui accordant une ample indulgence pléniere en forme de Jubilé, qu'on a accoustumé de concéder dans des pareilles occasions.

Cette fonction achevée Mr. le Legat sortit de l'Eglise, & monta en carrosse pour aller au Palais Royal, où il fut logé avec toute sa nombreuse famille pendant trois jours aux dépens du Roy, selon qu'il s'est toujours pratiqué à l'endroit des personnes de ce caractère, même dès qu'il arriva à Poulsof, & tout le tems qu'il resta à Chiaya Sa Majesté l'avoit defrayé.

Le matin du 30. le Roy ordonna que suivant la convention du chap.

chap. 104. de la paix des Pirenées, & l'exécution commandée par patentes expressees de Philippe IV. de glorieuse memoire l'an 1660. Les biens autrefois possédés par Mr. le Prince de *Monaco* dans le Royaume de Naples, ou leurs valeurs fussent restitués au Prince Don Antoine Lante de la *Rovere*, Romain, auquel Sa Majesté très-Chrétienne les avoit concedés.

Le même jour Mr. le Legat visita le Roy en cercmonie, accompagné d'un grand nombre de Noblesse, tant étrangere que de celle de sa cour. Sa Majesté le vint recevoir à la porte de l'antichambre, qui étoit avant celle de l'audiance, ils s'affirent tous les deux dans celle-cy sous le dais sur deux fauteuils egaux, le Legat à la gauche du Roy.

Aprés des complimens reciproques de civilité, Mr. le Legat donna à Sa Majesté de la part du Pape, une très-belle Croix d'or de la
valeur

valeur d'environ 9. mille écus , dans laquelle il y avoit un petit morceau de bois de la vraye Croix, & plusieurs autres precieuses reliques.

Mr. le Legat prit ensuite congé du Roy , & se retira dans son appartement , accompagné de Sa Majesté jusqu'à l'endroit où il l'avoit reçu.

L'après-dîné Mr. le Legat envoya en son propre nom un magnifique present à Sa Majesté , il consistoit en une precieuse statue d'albatre orientale , representant la fabuleuse Deesse Diane , qui avoit un chien couché à ses pieds , d'une admirable entailleure sur une seule piece d'agate ; en une riche cuvette de porphire à anse , toute d'une piece ; en un cabinet d'un prix extraordinaire par les mignatures enrichies de pierres precieuses , & par la statue de Garatibacco toute d'une piece , qu'on admiroit dans la niche du milieu ornée

ornée de quantité de perles & autres pierres précieuses. Enfin en une très-belle statue de marbre blanc d'un Hercule toute d'une pièce, qui depeçoit un serpent, faite par le Chevalier Bernini; & en une tasse d'agate émaillée de pierres précieuses. A tous ces magnifiques présens il joignit quarante cassettes couvertes de brocart d'or, pleines de précieuses odeurs, dix portières en broderie d'or, l'aquenée du Pape harnachée d'une bride & d'une très-riche selle, & plusieurs autres choses de prix & de devotion, que je passe sous silence, comme tous les autres présens qu'il fit aux principaux Seigneurs de la Cour; pour ne pas grossir ce Journal des libéralités de cette Eminence.

Cependant les quadrilles des Gentils-homes destinés pour le Carouzel, & autres jeux chevaleresques, s'assemblerent dans le
parterre

parterre du théâtre qu'on avoit dressé dans la place du Palais Royal. Spectacle vraiment somptueux & magnifique, non seulement par rapport aux decorations de ce vaste théâtre, embelli de diverses peintures, & rempli d'une multitude presqu'infinie de peuple; mais encore par la magnificence des chevaux, & sur tout par l'adresse merveilleuse que montrerent les Seigneurs soutenans, richement vêtus, qui se signalerent dans cette occasion.

Pour voir cette fête le Roy s'assit sous le dais, qu'on avoit couvert d'un grand pavillon sur le grand balcon du Palais Royal. Mr. le Legat la vit en privé d'un balcon du même Palais, & Messieurs les Cardinaux de *Medici* & *Cantelmo* la virent d'une terrasse du Convent des Peres Dominiquains de *Santo Spirito*, qui étoit tout joignant le théâtre.

Les chefs des quadrilles furent
Mr.

Monsieur le Marquis de *Giulia*,
Acquaviva.

Mr. le Prince de *Castiglione*,
Aquino.

Mr. le Marquis de *S. Elmo*,
Caracciolo.

Mr. le Prince de la *Guardia*,
Carafa.

Mr. le Prince de *Belvedere*,
Carafa.

Mr. le Duc de *Popolo*, *Cantelmo*.

Mr. le Prince de *Valle*, *Piccolomini*.

Mr. le Prince de *S. Severo*, *Sangro*.

Et Mr. le Prince de *S. Buono*,
Caracciolo, qui en étoit le Mestre-
de-camp, parut avec magnifi-
cence dans cette fonction.

La nuit du même jour, les
vaisseaux François commandés par
Mr. le Comte d'Estrées, firent
voile du côté de France.

Le matin du dernier jour de
May, Mr. le Cardinal Legat alla
de son appartement à celui du
Roy pour le visiter une seconde
fois.

Le

Le même jour Sa Majesté voulant récompenser le zele qu'avoient témoigné pour son service ces marchands François , & autres étrangers , qui dans le trouble passé du 23. Septembre 1701. avoient pris les armes contre les feditieux , attaquant & gagnant avec tant de bravoïre , & d'intrepidité , les deux postes importants du clocher de sainte Claire , & de saint Laurens , desquels les rebelles s'étoient emparés , donna au marchand Jean Pierre Michel pendant sa vie , & de celle d'un de ses fils , un Greffe , qui vaquoit dans le Tribunal du S. Conseil de Naples , & le regala de cinquante pistoles. Le Roy donna aussi cinquante pistoles à Jean Charles la Planche , le fit son Horologueur , avec une pension de 300. écus pendant sa vie ; chacun des autres étrangers eut trente pistoles : & ordonna qu'on augmētat d'un ducat par mois la solde des soldats de

I ses

ses troupes, qui furent commandés ce jour-là, & firent si bien leurs devoirs contre les seditieux.

Deux galeres de la Republique de Genes arriverent en ce port un peu après midi; elles portoient Messieurs les Ambassadeurs, Antoine Jules *Brignole*, & Alexandre *Grimaldi de Pietra*, qui venoient congratuler Sa Majesté de son heureuse arrivée, au nom de cette Republique.

Le même jour les Peres Jesuites du Jesus vieux, parerent superbement la salle de leur College, pour recevoir le Roy, qu'ils avoient prié de leur faire l'honneur de venir entendre un poëme latin à sa loiiange qu'on y devoit reciter; mais Sa Majesté n'y put pas aller, à cause des affaires importantes qu'il avoit à dépêcher avant son depart; neanmoins l'Orateur se dedommagea en quelque maniere de l'absence du Roy, par le grand nombre des savans, & du Reverend

rend Pere d'Aubenton, qui assistèrent à son poëme.

Le matin du premier de Juin, Messieurs les Ambassadeurs de la Republique de Genes, firent la reverence au Roy, qui les reçût de la même maniere qu'il avoit reçû les autres Ambassadeurs.

Le même jour Mr. le Cardinal Legat prit audience de congé du Roy, & le soir des trois jours qu'il avoit resté dans le Palais Royal, il alla au Convent de Mont-Olivet, ayant fait auparavant afficher aux endroits accoustumés de la Ville, l'ample Indulgence, qu'il accordoit aux Citoyens.

Après le Cardinal Legat, Mr. le Nonce Patrizi, les Ambassadeurs, les Envoyés des Princes non sujets, & quantité des Seigneurs du Royaume, prirent congé de Sa Majesté.

Ce fut encore dans ce même jour, qu'on publia par la Ville à son de trompe, par ordre du Roy,

I ij

l'indult

P'indult general, qu'il accordoit aux malfaiteurs , & prisonniers du Royaume , en exceptant pourtant comme indignes d'une telle grace, ceux qui auroient commis certains crimes enormes.

L'après-dîné Sa Majesté mit de ses propres mains le collier de l'Ordre de la Toison-d'or sur les épaules du Duc *d'Atri*, Don Jérôme *Aquaviva*, premier Duc du Royaume , le déclarant pareillement Sergent general de bataille.

Le soir environ à une heure de nuit , le Roy vit passer de son balcon la procession dite des *Batraglini* , qui est une des plus belles & des plus celebres , qui se fasse dans Naples , à cause du grand nombre des personnes de toute sorte d'état & de condition , qui l'accompagnent avec des grands flambeaux de cire blanche , & par la quantité des chœurs de musique, distribués aux quinze mysteres, qu'on porte en cette procession ,
qui

qui representent les principaux attributs de la Sainte Vierge.

Le matin du second de Juin, Mr. le Prince de *Palestrina*, *Barberino*, fit la fonction de se couvrir devant le Roy, comme Grand d'Espagne, & Sa Majesté accorda à Mr. le Duc de Matalone, & à ses successeurs l'honneur du traitement de Grand, qu'il n'avoit que pour un cependant; & honora du même traitement de Grand Mr. le Duc de Laurenzana, Don Nicolas *Gaetano*, d'*Aragona*, à qui le Pere avoit renoncé depuis peu ce titre, & ses fiefs.

Ce même matin Mr. le Duc de *Popoli*, reçut du Roy la clef d'entrée, & Mr. le *Cardinal* son frere prit congé de Sa Majesté, ce que fit aussi le Corps-de-Ville, au nom de laquelle Don Mathieu *Capoano* parla au Roy, qui après avoir reçu ces complimens alla entendre la Messe à la Chapelle, & y communia avec des si grands sen-

timens de devotion, que tous furent extrêmement édifiés de sa reverence, & de son profond respect envers ce mystere terrible.

L'après-dîné toutes choses étant prêtes pour partir, Sa Majesté ordonna que ceux, qui devoient l'accompagner dans son voyage, s'embarquassent à bonne heure sur les galeres : je fus des premiers à m'embarquer, Mr. le Comte de *Marcin*, pour lors Ambassadeur du Roy très-Chrétien (& à present Maréchal de France) voulût bien me faire la grace de me mener avec lui, pour observer de près, & faire un memoire fidele de tout ce qui arriveroit en Lombardie, pendant le sejour que Sa Majesté y devoit faire : dequoy je me suis acquité le plus exactement qu'il m'a été possible, si on veut juger équitablement du reste de ce Journal, par ce que j'en ay déjà dit.

Pourtant le Roy ne s'embarqua pas, que premierement il n'eut visité

sité l'Eglise Cathedrale , où il fit devotement sa priere , & après avoir amplement satisfait à sa pieté, il monta sur la galere Capitaine de l'Escadre de Naples , environ les six heures après midy , accompagné jusques-là de Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy. Cette galere étoit la même qui avoit porté la Reine son épouse de Nice à Marseille , d'où elle alla par terre en Espagne.

Ce départ causa une extreme douleur aux Napolitains , qui ne se consolerent de la perte qu'ils alloient faire de leur benin Souverain qui les avoit comblés de tant de graces , pendant le peu de tems qu'il les avoit honorés de sa Royale presence , qu'en conservant cherement dans leurs cœurs la memoire des bienfaits, qu'ils en avoient reçûs , & l'accompagnant par des vœux fervens qu'ils firent au Ciel pour la prosperité de son voyage , & le bonheur de ses armes , lors qu'ils le virent monter sur sa galere.

I iiij

Lors-

Quand le Roy s'embarqua , toutes les Fortereſſes de la Ville le ſaluerent de toutes leurs artilleries, ce que firent auſſi les galeres , qui étoient déjà en pleine mer : elles ne partirent cependant qu'à deux heures de nuit , à cauſe qu'on attendoit Mr. le Comte de *Marcin* , qui ne put pas s'embarquer qu'après avoir dépeché en poſte au Roy très-Chrétien , Mr. le Marquis de *Penne* neveu de Mr. le Cardinal de *Fanſon* , pour lui donner avis que Sa Majeſté Catholique partoit à l'heure même ſur les galeres , pour ſe rendre en Lombardie.

Dans le même tems que le Roy montoit ſur ſa galere , les deux de Genes ſe mirent à la voile pour aller avertir cette Republique , que Sa Majeſté arriveroit bien-tôt dans leur mer.

Les galeres qui accompagne-
rent le Roy , étoient quatre de
Naples , commandées par Mr. le
Comte de *Lemos* , ſix de France
com-

ville;
ées par
lois de
Duc de
le Car-
les par-
andées

parti-
es di-
ni por-
de Mr.
le plu-
omme
du Re-
lerje ,

ecom-
n qua-

ne de
Mr. le

o, Ca-

pare ;
ill-

Qua
 tes les
 falüere
 ce que
 étoient
 ne par
 heures
 tendoi
 qui ne
 avoir c
 Chrêti
 neveu
son, p
 Majest
 re mé
 rendre
 : Da
 monte
 Genes
 aller
 que S
 dans l
 Les
 rent
 Naple
 Com

commandées par Mr. de *Fourville* ; quatre de Sicile , commandées par Don Emanüel de *Silva* ; trois de son Altesse Royale le grand Duc de Toscane , qui portoient Mr. le Cardinal de *Medici* ; & trois des particuliers de Genes , commandées par Mr. le Duc de *Turste*.

Deux vaisseaux François partirent avec les galeres , & autres divers bâtimens de charge , qui portoient l'équipage du Roy , de Mr. le Comte de *Marcin* , & de plusieurs autres Seigneurs , comme aussi les Gardes-du-Corps du Regiment Napolitain de cavallerie , avec leurs dix Capitaines.

Les Gentils-homes , qui accompagnerent le Roy à Milan en qualité de volontaires , furent :

Mr. le Comte de S. Estienne de *Gormas*, *Pacecco*, fils de Mr. le Vice-Roy de Naples.

Mr. le Prince de *l'Avellino* , *Carraccio*.

Mr. le Prince de *Cellamare* ;

Giudice.

Mr. le Prince de la *Riccia* ,
Capoa.

Mr. le Prince de *Luperano* ,
Muscettola.

Mr. le Prince de *Scanna* , *Af-*
flitto.

Mr. le Marquis de *Torrecluso* ,
Caracciolo , Grand-d'Espagne.

Mr. le Marquis de *S. Ermo* ,
Caracciolo.

Mr. le Comte de *Foncana* ,
Miradois.

Don Scipion de *Capoa* , fils aîné
du Duc de *Mignano.*

Don André d'*Afflitta* , frere du
Prince de *Scanno.*

Don Charles *Carafa* , fils du
Prince de *Chiusano.*

Don François de *Luca* , & le
fils du Duc *Cesarini* , Romain.

Le Roy avoit encore à sa suite
les Officiers François que Sa Ma-
jesté très-Chrétienne lui avoit en-
voyé pour le servir dans le voyage,
qui étoient.

Mr.

Mr. de *Lisbourg.*

Mr. des *Aides.*

Mr. de *Sard.*

Mr. de *Monchan.*

Le Chevalier de *Pole.*

Mr. *Dezons.*

Quelques autres Gentils-homes
François volontaires suivirent aussi
le Roy, qui furent

Mr. le Marquis de *Flamarin.*

Mr. le Marquis de *Rival.*

Mr. de *France.*

Mr. le *Febvre.*

Mr. de *Saingermain.*

Et le Chevalier d'*Oppide.*

Mr. le Comte de *Marcin* s'étant
embarqué sur les dix heures du soir,
les galeres donnerent le signal du
départ du Roy, par une salve
Royale.

Le matin du 3. de Juin, l'armée
étant en vûe de l'Isle dite *Vento
tienne*, le Roy s'evilla, & fut
d'abord salué de l'artillerie des ga-
leres.

Le soir Sa Majesté se trouva un

I vi

peu

peu travaillée de la mer, lui rendit le tribut que lui font ordinairement ceux qui ne l'ont pas accoutumée, à cause que le vent souffloit trop gaillardement, & sa galere alloit avec tant de rapidité, qu'un soldat étant tombé en mer par son imprudence, il fut impossible de le pouvoir sauver.

Le quatriéme de Juin, qui étoit le jour de la Pentecôte, le Roy en s'éveillant fut salué de l'artillerie des galeres; après il entendit la Messe sur sa galere, bien qu'elle fut à la voile. Privilege qui n'est accordé qu'aux têtes couronnées.

L'armée s'étant approchée de *San Stefano*, lieu situé aux plages de *Sienne*, appartenant à Sa Majesté, elle s'y arrêta, parce que le vent étoit trop violent, & ne permettoit pas d'aller plus avant, sans exposer le Roy à quelque danger.

Proche de ce village, il y a une Tour sur le rivage de la mer, qui
fit

fit trois salués à Sa Majesté, de même que les Fortereffes de *Gian-nuti*, d'*Orbitello*, & de *Talamona*, les galeres étant en leur vûë.

Lorsque l'armée étoit à l'ancre devant *San Stefano*, Don-Barthelemi *Espejo*, Gouverneur c'*Orbitello* eut l'honneur de faire la reverence au Roy, avec Mr. le Baron de *Sault* François de nation, Lieutenant Colonel dans les troupes Espagnoles, envoyé peu auparavant par Mr. le Vice-Roy, pour reconnoître les Fortereffes de cette côte, qui sont du Domaine d'Espagne. Les deputed de la ville d'*Orbitello*, du Chapitre de la grande Eglise, & de *Talamona*, vinrent pareillement faire la reverence au Roy.

L'après-dîné Sa Majesté se fit mettre à terre pour aller à la chassa des cailles, & en tua quantité à la volée.

Le cinquième après-dîné, le Roy alla voir la fameuse Forteresse
d'*Or-*

d'Orbitello, située au milieu d'un lac, qui est une espece de mer morte, à cause qu'elle n'a d'autre communication avec la mer, que par un canal fort étroit, & de si peu de fonds, qu'aucune barque pour petite qu'elle soit, n'y peut passer; ce lac large d'un bon quart de lieuë l'entoure inegalement, & une langue de terre l'unit au continent du côté du Levant; tout le reste est isolé. *Orbitello* est éloigné de *San Stefano* d'environ cinq quart de lieuë, qu'il faut faire moitié par mer, & l'autre moitié par un peu de terrain, & par le lac. Sa Majesté alla voir cette place en felouque, accompagné de Mr. de *Fourville*, avec deux galeres de son escadre.

Le Roy passa à pied la langue de terre, & fit le trajet du lac dans une petite barque, garnie d'une courtine de lit, pour le parer de l'ardeur du soleil. Il fut reçu sous le dais à la porte de la Ville, &

con-

conduit de la façon à l'Eglise de S. Blaise ; en y entrant Mr. le Vice-Patriarche des Indes , lui presenta l'eau benîte , & d'abord on commença le *Te Deum* , auquel répondit la décharge de toute l'artillerie de la place , qui fit une seconde salué lors qu'il en partit. Sa Majesté ayant observé que cette Eglise avoit besoin de quelque réparation , lui fit donner trente pistoles , & ordonna qu'on en distribua tout autant aux pauvres , elle regala aussi d'un écu chaque soldat , & commanda qu'on leur paya leur leur solde , sur le pied de celle des troupes de Naples.

Aprés que le Roy eut reconnu le dedans de cette Forteresse , visita à pied dans le plus fort de la chaleur les fortifications exterieures , & ayant bien examiné toutes choses , commanda à Mr. le Baron de *Sault* de faire creuser un fossé large de soixante pas , un peu éloignée de la langue de terre ,
pour

pour rendre la place plus forte, étant de la façon doublement isolée. Il ordonna aussi qu'on y fit faire des grandes cisternes, afin que l'eau fut encore plus abondante.

Sa Majesté passant devant le palais du Gouverneur, Mr. le Comte de *Lemos* lui presenta D. Barbe *Giorgini* épouse du Gouverneur, le Roy la salua en lui levant le chapeau, & lui permit de lui baiser la main.

Le Roy usa d'une très-grande benignité envers tous ceux de la Ville, leur accordant toutes les graces, dont ils le supplierent, & ordonna que tous les prisonniers, & condamnés fussent mis en liberté.

Il ne témoigna pas moins de bonté envers les pauvres gens du voisinage, qui vinrent se jeter à ses pieds sur cette langue de terre, entre la mer & le lac; car pour les consoler tous, il enjoignit au Secrétaire des dépêches universelles
de

de leur rendre une bonne & cour-
te justice.

Après que Sa Majesté eut don-
né cet ordre , elle monta sur la
galere de Mr. de *Fourville* , pour
aller rejoindre son armée; en che-
min faisant , ce Commandant lui
presenta une somptueuse colation,
que le Roy trouva tellement de
son goût , qu'elle lui servit de sou-
pé; ensuite il lui donna le diver-
tissement d'un très-beau concert
d'instrumens , que fit la Chiourme
de sa galere , & à l'entrée de la
nuit , dans le tems que Sa Maje-
sté jouïoit une partie d'ombre , il
fit mettre huit lampes allumées
dans chaque banc des galeriens,
rangées avec tant de cimetrie ,
qu'ayant fait tirer tout à coup le
rideau qui étoit devant le château
de poupe , qu'il parût à ceux, qui
étoient dedans , que la galere fut
toute en feu , ce qui plut extre-
mement au Roy , étant agreable-
ment surpris de voir disparoître
ce

ce feu , & la galere dans l'obscurité d'un seul coup de sifflet du Comite ; parce que les galertens tenant toutes prêtes les peaux sur lesquelles ils couchent , couvrirent en un moment toutes les lampes , qu'ils découvrirent encore au signe du Comite , & la galere fut de nouveau éclairée. Par un autre coup de sifflet , les galériens , qui étoient tous cachés dans leurs bancs , lorsque la galere paroissoit toute en feu , haussèrent tous également leurs têtes , qu'on avoit rasées un jour auparavant , de sorte que la galere ressembloit à un champ semé de cranes de mort : enfin par un autre coup de sifflet , ils se cachèrent tous avec la vitesse qu'ils avoient haussés la tête , & leverent tous un bras , & puis l'autre , les ayant élevés tous les deux , ils batirent des mains au signe du Comite , avec tant d'adresse , qu'ils leur firent prononcer distinctement *Vive le Roy.*

Sa

Sa Majesté prit un si grand plaisir à ces sortes de jeux, qu'elle les fit refaire plusieurs fois, & après elle ordonna qu'on distribuât soixante pistoles à la Chiourme, & quarante aux domestiques de Mr. de *Fourville*. A deux heures de nuit Don Antoine *Seminai* ayant pris la route de Livourne, porta la nouvelle au Roy que le secours étoit entré dans Mantouë; & Mr. *Coriolano* de *Montemagni*, Envoyé du Grand Duc de Toscane le vint saluer de la part de son Maître, & le prier de vouloir passer par Livourne, où ces Princes attendoient Sa Majesté avec impatience.

Le 6. de Juin le Roy ne put pas continuer son voyage, à cause que le vent continuoit de souffler avec la même violence, & ne pouvant rester oisif sur la galere voulut qu'on le porta à terre à quatre heures après midy, pour s'occuper à la chasse, étant débarqué,

Barqué , il entra dans une belle campagne semée de bled , où il eut le plaisir de tuer environ cinquante cailles à la volée.

Le même jour Mr. le Comte de *Marcin* , accompagné de Mr. de la Roche premier valet & Secrétaire de la chambre du Roy , alla *incognito* à *Orbitello* , pour voir les fortifications de cette place ; mais ayant été reconnu , il fut salué en sortant de toute l'artillerie.

A la marine de *San Stefano* , il y a une petite Eglise , qui avoit bon besoin de reparation , dequoy le Roy étant averti , ordonna à Mr. le Baron de *Sault* de la faire reparer , aux dépens de la Couronne , & remit audit Baron un ordre par écrit , pour porter au Gouverneur de *Portolongone* d'abord qu'il seroit parti , par lequel il lui enjoignit de mettre en liberté tous les prisonniers , & tous les condamnés à servir dans la garnison de cette place , excepté ceux ,

ceux, qui y étoient pour crime de leze-Majesté; le nombre des graciés fut de trois cens, de sorte qu'un Capitaine se trouva sans soldat, & n'en resta que six à un autre.

Le matin du septième, le Roy partit, & en même tems les forteresses de cette marine firent trois décharges de leurs artilleries. Mr. l'Abé de la *Tremoüille*, & Don Alfonse de *Toralba* agent de Sa Majesté en Cour de Rome, qui l'avoient suivie jusques là, partirent aussi pour retourner à leurs emplois. A trois heures après midy l'armée passa en vûe de *Portolongone*, Forteresse appartenant à Sa Majesté dans l'Isle de *l'Elba*, qui s'aquitta de son devoir comme les autres, par les trois saluts qu'elle fit à son Monarque. Peu après, l'armée se trouvant devant *Portoferraro*, Forteresse située dans la même Isle, & du Grand Duc de Toscane, elle fit trois salués à

bale,

bale ; de quatre-vingt & dix pieces de canon , melées de mousqueterie des soldats qu'on avoit distribués sur les murailles , la galere du Roy répondit à ces saluts par un seul coup de canon.

La nuit s'approchant , les Pilotes jugerent à propos de tourner la proüe à *Portoferraro* , d'où l'armée étoit déjà éloignée de vingt-cinq milles , parce qu'ils n'avoient pas de tems pour arriver à Livourne , ce qui les obligea de mouïiller l'ancre à *Portoferraro* à deux heures de nuit ; cette Forteresse ne se contenta pas de saluer de la même maniere qu'elle avoit fait quelques heures auparavant , elle ajouta aux saluts , des si grandes illuminations pendant toute la nuit en signe d'alegresse , que cette place paroïssoit être toute en feu , par la quantité des flambeaux , & des lanternes qu'on y avoit allumé dedans.

Le 8. l'armée fit voile à l'aube
du

du jour, & la Forteresse repliqua ses trois salués : lors qu'elle fut arrivée à trois bonnes lieuës de *Livourne*, le Roy envoya dire à Mr. le Cardinal de *Medici*, qui étoit sur les galeres du Grand Duc son frere, que tout pressé qu'il fut de s'aller mettre à la tête de son armée de Lombardie, & que le tems fut très-propre pour continiier son voyage, il vouloit cependant passer par *Livourne* pour aller embrasser les Princes, & la grande Princesse sa tante. Quand la galere du Roy passa devant l'Eglise de la très-Sainte Vierge dite de *Montenegro* à une lieuë de *Livourne*, elle la salua, ce que firent aussi toutes les autres. Sa Majesté reçût dans cet endroit le Gentilhomme que le Grand Duc lui envoya, pour lui faire la bien-venue.

L'armée étant arrivée environ les trois heures après midy, à demy lieuë de *Livourne*, on commença d'en-

d'entendre gronder les canons de cette Ville, qui fit trois salués de 145. pieces chacune, auxquelles la galere du Roy répondit par trois coups de canon. Quinze vaisseaux rangés à la rade en demy lune, saluerent aussi, bien-que par eux il en eut trois Hollandois, & deux Anglois, ennemis déclarés de la Couronne d'Espagne. Tous les autres bâtimens, qui étoient dans le Port, firent le même salut que les vaisseaux.

Les galeres du Roy s'arrêterent à l'entrée du Port, & d'abord l'on vit venir quantité de felouques, avec leurs matelots vêtus de rouge; une entr'autres, qui n'avoit pas seulement les siens en habits rouges; mais encore ils portoient chacun sur leurs épaules, un grand écusson d'argent des armes de *Medici* en bas relief: dans cette felouque étoient le Grand Duc, Mr. le Cardinal son frere, le grand Prince, & la grande Princesse :
ces

ces Alteſſes furent reçûs au bas de l'eſcalier de la galere, par le Capitaine general Mr. le Comte de *Lemos*, & au haut de l'eſcalier par Sa Majeſté, qui leur dit en langue Eſpagnole, *bien vennidos ſean vueſtras Altezas*, leurs Alteſſes ſoient les bien venuës; la grande Princeſſe ſa tante voulut lui faire une profonde reverence; mais lors qu'elle alloit s'incliner, le Roy l'embraſſa, & la baiſa; après ils entrerent tous dans le château de poupe, où leurs con- verſations fut commune & courte, parce que le Grand Duc, le Car- dinal, & le grand Prince, ſorti- rent bien-tôt pour voir la galere, & donner lieu à la grande Princeſ- ſe de s'entretenir en particulier avec Sa Majeſté, qui la fit aſſeoir ſur un fauteuil égal au ſien.

Le Roy fut inſtamment prié par leurs Alteſſes de décendre à ter- re, ayant fait dreſſer pour cet ef- fet un magnifique pont, couvert

K

de

de damas cramoisî, & gardé par quantité de grenadiers ; les ruës qui vont au Palais Ducal, étoient bordées de la milice de la Ville, & ce Palais orné de tous les précieux meubles, convenables à la reception d'un si grand Monarque ; mais Sa Majesté s'en excusa, en leur representant la necessité qu'il avoit d'aller joindre son armée de Lombardie ; ce qui fit que leurs Alteſſes ne l'en prièrent pas davantage, & prirent congé d'elle avec toutes les marques d'une tendre affection. Lorsque ces Princes d'écendirent de la galere du Roy, ils furent salués de l'artillerie de toute l'armée, comme ils l'avoient déjà été en y montant.

Le Grand Duc étant de retour chez lui, envoya au Roy sur six petites barques un present très-considerable, qui marquoit clairement la grandeur & la magnificence de l'illustre maison de *Medici*,

dici ; il confiftoit en quantité de confitures , en veaux , fangliers , cerfs , toute forte de gibier à poil & à plume , en des fruits particuliers ; quantité de caiffes d'excellent vin , & autres chofes exquises. La valeur de ce rafraichiffement ayant été fupputé , on trouva qu'il alloit à vingt mille écus. Sa Majefté fit donner cinquante piftoles à chacun des conducteurs de ces fix barques.

Son Alteffe envoya auffi de très-beaux prefens aux principaux Seigneurs de la fuite du Roy ; & entr'autres à Mr. le Comte de *Marcin* , de trois petites barques chargées de divers rafraichiffemens ; cet Ambaffadeur donna trente piftoles aux conducteurs de ces trois barques , & vingt à celui qui lui porta de la part du Grand Duc un gros poiffon nommé *Spada* : enfin fon Alteffe regala les Chefs-d'Escadre des galeres , de quantité de vittuailles pour dé-

K ij partis

partir à leurs galeres , qui eurent chacune pour leur part , deux vaches , deux veaux , six moutons , une forme de fromage Parmesan , un bassin de sucrerie , cent pieces de volailles , six caiffes de vin , & autres choses comestibles.

Un peu après, le Roy envoya saluer leurs Alteffes , par Mr. le Comte de *Pliogo* son Majordome , qui fut reçu comme les Envoyés Royaux ; & le soir après soupé le grand Prince Ferdinand , & la grande Princeffe , vinrent visiter Sa Majesté , dans le même tems que la Forteressé faisoit une salué de toute son artillerie , à laquelle la Ville répondit par les feux de joye , & par les illuminations publiques qu'elle fit ce soir. Par respect du Roy la porte de la marine resta toute la nuit ouverte , & à dix heures du soir Sa Majesté eut une très-belle serenade dans une felouque à côté de sa galere.

Le même jour Monsieur Caracciolo

ciolo Nonce du Pape auprès du Grand Duc, Mr. du Pré Envoyé de France, Mr. le Duc de *Lauria*, Don Adrian *Ulloa* Envoyé d'Espagne, & plusieurs autres personnes de consideration, vinrent de Florence pour faire la reverence au Roy, qui reçût là encore l'agreable nouvelle de la prise de Castillon de la *Stivere*, & que la garnison avoit été faite prisonniere de guerre.

Le vendredy fixième de Juin à dix heures du matin, la galere Royale tira le coup de partence, & quelque tems après, l'armée se mit à la voile au bruit de trois salués de toute l'artillerie des Forteresses, & des vaisseaux, qui étoient dans le port; ceux des Anglois & Hollandois, ne saluerent pas pourtant au départ du Roy, comme ils avoient fait à son arrivée. A onze heures l'armée passa devant *Viaregio*, qui salua d'abord; ce que firent aussi tou-

tes les autres places , même les tours qu'on rencontre sur cette côte , excepté celle de *Massa* ; & à trois heures après midy , l'Agent que Sa Majesté tient à Genes , aborda la galere Royale.

L'armée rencontra proche de *Portovenere* deux galeres de la Republique de Genes , qui portoient six des principaux Gentilshomes Genoïis , que cette Republique deputoit au Roy pour le saluer , & l'inviter de vouloir honorer leur patrie de sa Royale presence. Ces Messieurs étoient *Jean Augustin Centurione* , *François Marie Balbi* , *Jacques Philippe Durasso* , *François Marie Serra* , *Dominique Sauli* , & *Iean Jacques Imperiale* : leurs deux galeres saluerent trois fois l'armée , de cinq coups de canon chacune ; & les trois autres galeres , qui venoient avec celles - cy , & qui avoient resté en arriere , les joignirent le lendemain , & presenterent

à

à Sa Majesté des faisans, & quelques cerfs, que le Roy fit jeter en mer, pour avoir le plaisir de les tuer à la nage. La nuit s'approchant, l'armée recula à *Portovenere*, afin que le Roy reposat plus commodement.

Le samedi 10. de Juin, l'armée partit de *Portovenere* une heure avant jour, & la Forteresse de Sainte Barbe salua une seconde fois Sa Majesté; celle de Sainte Marie du golfe de *Lespezie*; & celle de *Lerici* firent aussi leurs saluts au passage de l'armée; lorsqu'elle fut proche de l'endroit, nommé les Cinq-Terres, les trois galeres de Genes laissées en arriere, joignirent les deux, qui étoient arrivées le jour precedant, elles saluerent comme les autres, & toutes les cinq accompagnerent le Roy jusqu'à Final. L'armée étoit encore proche de *Portovenere*, lorsque Mr. le Prince *Doria* vint faire la reverence à Sa Ma-

K iij jesté,

jesté, & lui offrir son magnifique palais de Genes. Peu après Mesdames la Duchesse de *Tursi*, & la Marquise de *Grillo* sa mere, vinrent lui baiser la main.

A trois heures après midy, l'armée se trouva environ à vingt mille à la hauteur de Genes, qui lui fit trois salués de toute sa nombreuse artillerie, auxquelles la galere du Roy répondit par deux coups de canon. A sept heures & demy du soir, l'armée étant près de Savone, cette Ville lui fit trois salués de septante pieces de canon à bale, & lors qu'il fut tout-à-fait nuit, elle s'arrêta au *Vado*, fortin peu éloigné de Savone, il salia par trois décharges de toute son artillerie, dans le tems que l'armée mouilloit l'ancre. C'étoit dans cet endroit qu'on avoit construit un pont pour la commodité du débarquement du Roy, en cas qu'il voulut mettre pied à terre, & le Gouverneur de
Savone

Savone l'attendoit à la tête de ce pont , avec quinze carrosses , & cinquante flambeaux allumés : mais Sa Majesté aima mieux rester sur la galere , sur laquelle vint un Envoyé du Serenissime Prince de *Vaudemont* , pour lui rendre ses devoirs , au nom de son Maître , qui à cause de la goutte n'avoit pas pû passer plus avant que Final , où il l'attendoit.

Le Dimanche 11. de Juin, jour de la fête de la très-sainte Trinité , l'armée partit du *Vado* à une heure après midy , & à sept heures du soir , elle arriva à Final. Avant que les galeres abordassent à terre , on avoit arboré l'Etendart sur la Royale , pour avertir les Fortereffes de Final , des saluts qu'elles lui devoient faire , & toutes les autres galeres se parerent de leurs pavezades , & de leurs autres ornemens , le plus pompeusement qu'il leur fut possible. Lors que le Roy décendit à terre , tou-

tes les galeres firent trois salués de cinq pieces de canon chacune, & tous les châteaux du Marquisat en firent pareillement trois de toutes leurs artilleries.

Il y avoit deux Regimens Squadronés à la plage de la mer, un de dragon de *Monroy*, & l'autre d'infanterie Allemande, un gros détachement tiré du Regiment de l'Etat de Milan, & du Royal Montferrat, & deux compagnies à cheval de la garde du Prince de *Vaudemont*, tous gens choisis, bien vêtus, & bien montés.

On avoit aussi construit un pont de bois de cent pas de long, qui du rivage de la mer alloit joindre le palais du Capitaine *Boraccio*, où le Roy logea, & y fut conduit sous un riche dais, porté par les Magistrats de la Ville : l'Evêque de Savone vêtu Pontificalement, accompagné du Clergé attendit Sa Majesté dans la Chapelle qu'on avoit dressé au bout du pont, pour
lui

lui presenter la Croix, devant laquelle elle se mit à genoux avant que de la baiser, & Mr. le Comte *Ruffini* chef du Magistrat lui remit quatre memoriaux de la part de la Communauté, par lesquels elle étoit très-humblement suppliée de la soulager des subsides du Marquisat, d'abaissier le prix du sel, de lever la gabelle du village de la *Carcare* & de *Calissano*, qu'il plût à Sa Majesté de leur obtenir du Pape un Vicaire General, devant lequel se pussent decider les affaires des Ecclesiastiques, sans qu'ils fussent obligés d'aller à Savone : enfin qu'il leur fut permis de transporter tous les ans du Royaume de Naples, de Sicile, ou de Sardaigne pour mille ducats de grain.

Le Roy arrivant à Final, y trouva Mr. le Prince de *Vaudemont*, Gouverneur de l'Etat de Milan, & quantité des Gentils-homes, & des Dames, qui étoient venus de Genes & autres lieux voisins, pour

K vi faire

faire la reverence à Sa Majesté, qui les reçût tous benignement au baisement de sa Royale main. Le même soir le Roy dépecha à la Reine son épouse Mr. le Chevalier de Pennes, François, frere du Marquis, que Sa Majesté avoit envoyé à Paris, pour porter la nouvelle au Roy de France de son heureuse arrivée à Naples.

Le matin du lundy 12. de Juin, le Roy fit couvrir Mr. le Prince *Doria*, & Mr. le Marquis *Cesar Visconti* comme Grands-d'Espagne; il donna la clef d'entrée à Don Emanüel de *Silva*, Capitaine general des galeres de Sicile, & à Don Jean André *Doria*, du *Carretto*, Duc de *Tursi*; après il donna audience de congé aux six Gentils-homes, envoyés de la Republique de Genes. L'Evêque de Savone baisa la main au Roy, ce que firent aussi Don Jean Antoine *Albizi*, Ambassadeur de Sa Majesté

resté auprès du Duc de Savoye, & Mr. le Comte *Rassi*, qui presenta au Roy une lettre du Duc de Parme son Maître.

Les Envoyés de Genes partirent à deux heures après midy, & leurs galeres en levant l'ancre, firent leurs trois salués., qui furent suivies d'un accident funeste, pour un de leurs canoniers, mis en piece par un canon déjà échauffé, qui prit feu de soy-même, d'abord qu'il fut chargé.

Le Roy nomma plusieurs Gentilshomes ses Aides-de-camp, pour la campagne, qui furent Mr. le Comte de S. Estienne de *Gormaz*, fils de son Excellence le Marquis de *Kigliena*, Vice-Roy de Naples; Mr. le Marquis de *Torrecuso*, Napolitain, Grand-d'Espagne; Mr. le Duc de *Vejar*, Grand-d'Espagne; Don Antoine *Seminai*; Mr. le Vi-Comte de *Miraleazar*, & Mr. le Vi-Comte *Quiros*, & donna le Regiment Trivulzio à Don François

çois de *Luca* , de *Molfetta* a la recommandation de Mr. le Duc de Savoye.

Le soir à une heure de nuit , Sa Majesté prit le plaisir de voir brûler un feu d'artifice, qu'on avoit fait en mer sur des barques , & fit donner 200. pistoles à l'équipage de la galere de Mr. de Fourville , & 150. à chacune des autres galeres de son escadre ; il commanda de plus , qu'il fut donné à Naples un jouyeau de mille ducats à chaque Capitaine , & à Mr. de Fourville un d'un plus grand prix.

Le Mardy 13. de Juin, environ les neuf heures du matin , le Roy partit de Final en carrosse , il avoit avec lui Messieurs le Duc Medina *Sidonia* , le Comte de *Benevente* , le Duc *Dossuna* , & Don Garzie de *Gusman* ; mais après avoir fait quelque peu de chemin , il en descendit pour monter en un riche caleche , doré à plein , couvert d'un

d'un velours cramoisi, & garni dedans & dehors de quantité de galons & de franges d'or, que Mr. le Prince de *Vaudemont* lui avoit donné. Sa Majesté n'étoit pas seulement suivie de sa nombreuse cour, plusieurs personnes de la première qualité l'accompagnerent aussi, entr'autres Mr. le Cardinal de *Medici*, qui vint avec elle de Naples jusqu'au *Cairo* (terme de la première journée) & Mr. le Prince de *Vaudemont*, qui l'accompagna avec sa garde, & le Regiment de *Monroy*.

Presque trois lieues de chemin raboteux que le Roy fut obligé de faire jusques à la *Bormida*, pour passer la montagne de l'*Appennin*, ne lui permirent pas ce jour là d'aller plus avant que le *Cairo*, où il coucha dans la maison de Mr. le Comte *Scarampi*, & la rudesse de ce chemin fut causé qu'en huit heures il ne put faire que quatre lieues & demy, & que les
cha.

chariots de bagage ne purent arriver à tems pour le soupé de Sa Majesté, qui fut traitée ce soir par Mr. le Prince de *Vaudemont*, & Mr. le Comte de *Marcin* lui prêta son lit. Le grand nombre des chariots, trois cens mulets, & environ cent caleches, causerent une très-grande confusion par le chemin; mais ne furent pas suffisans pour porter tout le bagage, dont une partie resta à Final. Les chemins par où Sa Majesté devoit passer, étoient gardés par quantité de paisans, pour asseurer la marche.

Le matin du mecredy 14. de Juin, le Roy donna audience de congé à Mr. le Cardinal de *Medici*, & partit du *Cairo* à neuf heures du matin pour aller coucher à *Aqui*, éloigné de huit lieuës; sur le midy il s'arrêta en une prairie de la campagne de *Spigno*, & y aîna dans son caleche, servi par Messieurs de *Medina Sidonia*, &
de

de *Benevente* ; Mr. le Comte de *Marcin* mangea avec toute sa brigade dans le même pré , ce que firent aussi tous les autres Seigneurs de la Cour. Sa Majesté s'étant remis en chemin , passa auprès de la Forteresse de *Spigno*, qui lui fit le salut accoûtumé.

Il falut traverser proche de *Monaldon* , une langue de terre du Duc de Savoye , qui avoit fait ranger en bataille dans ce terrain , un Regiment d'infanterie de 500. hommes , pour faire honneur au Roy , & à demy lieuë de là , cette Altesse vint à la rencontre de Sa Majesté , avec deux carrosses ; lorsque le Duc de Savoye fut à vüe du caleché du Roy , il décendit de son carrosse , dequoy Sa Majesté étant avertie , décendit de son caleche , au bas duquel il attendit ce Duc , qui approchant du Roy , voulut d'abord lui prendre la main pour la lui baiser ; mais bien loin que Sa Majesté le
lui

lui permit, l'embrassa tendrement, traitta ce Duc son beau-pere, d'Altesse Royale, & après une courte expreffion d'amitié de part & d'autre, le Roy prit congé du Duc de Savoye, en lui difant, qu'il lui déplaiſoit que ſon caleche fut ſi étroit, pour pouvoir lui offrir une place, & rentra dans ſon caleche pour continuer ſon voyage, ſuivi de ſa Cour à cheval, & immédiatement du Duc de Savoye en carroſſe. Sa Maieſté paſſa vingt-quatre fois à gué dans cette journée, l'ennuyeux fleuve *Bormida*, qui ſerpente le nouveau chemin qu'on avoit ouvert, pour éviter qu'elle ne monta, & ne décendit ſi ſouvent tant d'eſcabreuſes montagnes. Je mets icy le plan de ce fleuve pour donner au lecteur une idée parfaite de la difficulté de ſon paſſage.

On entre dans un très-beau & large chemin, à une bonne demy lieuë d'*Aqui*, qui mene en cette
Ville



Ville, ce chemin se trouva bordé de soldats au passage du Roy, qui étoient des milices de Mr. le Duc de Mantouie, au nombre à peu près de trois mille. Son Envoyé attendoit Sa Majesté au milieu de ces troupes, pour la saluer de la part de son Maître.

Environ les cinq heures après midy, le Roy arriva à *Aqui*; les Elûs l'attendoient à la porte, pour lui presenter les clefs; cette Ville ayant ce privilege, bien que le Duc de Mantouie en soit le Seigneur; Sa Majesté y étant entrée, alla loger à l'Evêché. Le soir Mr. le Comte *Mercurino* lui presenta au nom du Duc de Mantouie son Maître, un magnifique present de douze veaux, & de plusieurs fortes de vivres exquis, portés sur trente quatre charrettes; le Roy fit donner cent pistoles audit Comte, lui disant d'en achepter une montre, n'en ayant point pour le present, qui fut convenable

ble à son mérite. Ce soir le Duc de Savoye s'entretint long-tems avec Sa Majesté sur diverses matieres en presence de plusieurs autres Seigneurs, tous étoient sur pied, le Duc de Savoye n'ayant jamais voulu s'asseoir, bien que le Roy l'en pria, & qu'on eut préparé deux chaises égales.

Le 15. jour de la solemnité de la Fête-Dieu, Sa Majesté étant habillée, le Duc de Savoye entra dans la chambre pour lui souhaiter le bon jour, & après avoir entendu la Messe, le Roy partit *d'Aqui*, accompagné pendant une lieuë & demy des gardes du Duc de Mantouie, jusqu'aux confins de son Etat, & de là à une autre lieuë & demy, Sa Majesté rencontra Mr. *Zanzedari*, qui lui venoit faire la reverence: ce Prelat avoit été envoyé du Pape en Espagne en qualité de Nonce extraordinaire, pour traiter de la paix entre les Couronnes; mais
étant

étant allé en cette Cour, & n'y ayant pas trouvé le Roy, il retourna sur ses pas pour le venir trouver en Italie, & s'aquitter auprès de lui de ses commissions. Sa Majesté sans descendre de caleche, reçût en cet endroit les premiers complimens de ce Prelat, avec toutes les marques d'estime & de consideration.

Le Roy étoit encore éloigné d'une bonne lieuë d'Alexandrie de la Paille, lors qu'on commença d'entendre les salués de cette Forteresse, & s'étant approché de la Ville, le Prince de *Vaudemont* lui vint presenter les clefs dans un grand bassin d'argent; Sa Majesté entra ensuite dans la Ville, où il fut reçu au bruit des acclamations de joye des citoyens, & alla loger au palais de Don Jean Simon *Enriques*, Gouverneur de la Ville, d'où il eut le plaisir de voir faire l'exercice avec beaucoup de dextérité au Regiment des Grisons
de

de Don Jacques *Albertino* , qui avoit été rangé en bataille dans la grande place , qui est devant ledit palais , auquel se rendirent d'abord les Deputés , & les Magistrats de la Ville , de même que l'Evêque de Casal , pour faire la reverence à Sa Majesté.

Mr. le Duc de Savoye ayant fait une plus grande diligence se trouvoit déjà dans la Ville lorsque le Roy y arriva , & environ les cinq heures du soir les deux Duchesses de Savoye , Mere & Regnante y arriverent aussi avec sept carrosses à six chevaux ; Sa Majesté les reçût à la porte du salon , & sur le point qu'elles s'inclinoient pour lui faire une profonde reverence , le Roy les embrassa tendrement & les baïsa , les prit toutes les deux par la main , & les mena dans la chambre , où ils eurent une longue conversation , & d'où l'on avoit fait sortir tout le monde , horsmis vingt
Dames

Dames de la Cour des Princesses, qui resterent demy heure dans la chambre , & eurent l'honneur de baiser la main à Sa Majesté , à mesure qu'elles prenoient congé d'elle , & alloient faire place à d'autres grands Seigneurs , qui attendoient qu'elles fussent sorties pour entrer dans la chambre : l'on y avoit préparé pour le Roy, pour le Duc de Savoye , & pour les deux Serenissimes Princesses, quatre chaises égales , sur lesquelles pourtant personne ne s'assit. Mr. le Comte de *Marcin* recommanda le même soir à Sa Majesté trois officiers François blessés, qui prenoient les bains à *Aqui*, & d'abord elle ordonna au Gouverneur d'Alexandrie de leur envoyer 45. pistoles. Pendant le séjour que le Duc de Savoye fit dans Alexandrie , il fut logé dans la maison de Mr. le Marquis *Guaschi*, & Mr. le Comte de *Marcin* dans celle de Mr. le Comte *Guaschi*,

chi, toutes les deux très-belles, & très-commodes.

Le seizième, Sa Majesté partit d'Alexandrie, pour aller coucher à la parroisse du *Cairo*, gros bourg à quatre lieux de cette Ville ; mais avant que de se mettre en chemin, il voulut entendre la Messe à l'Eglise Cathedrale, à la porte il fut reçu de l'Evêque revêtu de ses habits Pontificaux, & accompagné de tout son Clergé. Le Roy ayant entendu la Messe, passa le fleuve *Tanara* sur un pont couvert, & alla visiter leurs Alteſſes Royales, qui étoient logées dans le faux-bourg. Le Duc l'attendoit à la porte de la rue, & la Duchesse mere le reçût à trois degrés de la cour de la maison, le prit par la main, & le mena en son appartement, d'où après trois quarts d'heures d'entretien, la même Duchesse le conduisit à l'appartement de la Duchesse Regnante, qui reçût Sa Majesté à la porte de la
salle ;

salle ; leur conversation fut commune , & dura environ une heure ; étant finie Mr. le Duc , & les deux Princesses accompagnerent le Roy jusques à son caleche , dans lequel il ne voulut pas pourtant monter que les Duchesses ne fussent retirées , lesquelles feignant de s'en aller , retournerent sur leurs pas pour prendre leur dernier congé de Sa Majesté , lors qu'elle fut dans son caleche.

➤ Le Roy étant parti au bruit des trois salués du canon de la Ville , le Duc de Savoye monta d'abord en un de ses caleches tiré à six chevaux , suivi de plusieurs de ses Gentils-homes à cheval , & courut après plus d'un quart de lieuë pour lui dire le dernier adieu : d'abord que Sa Majesté en fut avertie , sauta adroitement de son caleche , & prit congé de lui en l'embrassant avec beaucoup de tendresse. Sur le midy le Roy s'arrêta à *Monte-castello* , & dina dans la

L

mai-

maison d'un bourgeois , les Seigneurs de la Cour dînèrent aussi, aux dépens pourtant de Sa Majesté, qui les défraya pendant toute la route. On passa le *Pô* proche de *Bassignana* (peu éloigné de la ville de *Valence*) sur un très-solide pont, soutenu par 35. barques , & ensuite une branche du même fleuve , sur un pont de six barques.

Le Roy arriva à cinq heures du soir à la Parroisse du *Cairo* , & logea dans la belle maison champêtre de Mr. le Marquis *Isimbardi*, qui donna à Sa Majesté le divertissement d'une excellente musique, & d'une admirable sinfonie , que jouèrent des Musiciens choisis , qu'il avoit fait venir de Milan ; il lui donna encore le plaisir d'un très-beau feu d'artifice , qu'il fit brûler sur une tour : enfin ce Marquis regala les soldats de la garde, de pain , vin , & fromage , & tint table ouverte pour tous les gens

gens de la maison du Roy.

A peine eut-on passé le *Pò*, qu'il arriva un accident assés plaisant à deux hommes, qui traversoient à gué sur un cheval un petit canal, au milieu duquel le cheval broncha, mais se releva d'abord de soy-même, un de ces hommes fâché de s'être un peu motillé les jambes, sans attendre qu'ils fussent hors du canal, lui donna un grand coup d'éperon, qui fut si sensible au cheval, que de rage il mit sa tête entre les jambes, & fit sauter ces indiscrets cavaliers dans l'eau; le Roy & tous les autres, qui virent cette chute, s'en divertirent long-tems après.

Le 17. après que le Roy eut fait sa priere, & pris quelque rafraichissement de la magnifique collation que lui presenta ledit Marquis *Isimbardi*, partit à neuf heures du matin, & à demy lieuë du *Cairo* il passa la riviere *Gogna*, & vint dîner à la Parroisse de *Bi-*

L ij *gnolo*,

gnolo, dans la maison de Mr. le Comte *Paleari* : proche de Pavie il passa le *Gravallone*, branche du fleuve *Ticin*, sur un pont de 14. batteaux : enfin à trois heures après midy il arriva à Pavie, au bruit des salués de toute l'artillerie de la Ville, & de deux galiottes armées, qui se trouvoient au *Ticin*.

Les clefs furent présentées à Sa Majesté entre le faux-bourg & la Ville, par les chefs du Conseil, qu'on appelle *Abati*, dignité, qui ne dure que deux mois en la même personne, & Mr. le Prince de *Vaudemont* assista à cette fonction. Le Roy alla loger au palais de Mr. le Marquis *Botta Adorno*, ou lui vinrent baiser la main, le Clergé, les Senateurs, les Magistrats, & plusieurs autres personnes de la première qualité, avec quantité des Dames du premier rang, & Sa Majesté les reçut tous avec sa bonté ordinaire. Deux Capitaines Alle-

Allemands faits prisonniers à *Castiglione*, voyant le Roy avant qu'il entra à Pavie, lui demanderent la grace de la liberté, qui leur fut benignement accordée.

Le Dimanche 18. de Juin, le Roy partit à cheval de Pavie à neuf heures & demy du matin, pour aller voir la fameuse Chartreuse, qui est à une lieuë & demy de cette Ville: il y entendit la Messe, & y dîna avec toute sa suite, qui étoit d'environ cinq cens personnes, que ces Religieux traiterent splendidement en chair, & en poisson. Après que Sa Majesté eut dîné, elle visita le Convent, & les jardins; ayant l'honneur de la suivre, je pris la liberté de lui dire, qu'il y avoit dans l'Eglise des choses très-curieuses que ces Peres ne lui avoient pas montré, entr'autres toute l'histoire du vieux & nouveau Testament, représentée en un Tabernacle d'yvoire, par des petites figures de même matiere, qu'un fils de Fran-

ce avoit autrefois donné à ce Convent; le Roy eut la complaisance d'y retourner, & je lui expliquois en François, ce que le Pere Prieur lui disoit en Italien; en quoy il prit beaucoup de satisfaction.

Sa Majesté ayant vû tout ce qu'il y avoit à voir dans la Chartreuse, partit pour Milan, où elle arriva sur les cinq heures du soir; au dehors de la porte par où elle devoit entrer, il y étoit accouru une multitude presque infinie de peuple; qui par ses cris de joye témoignoit la consolation qu'il ressentoit de jouir de la presence d'un si glorieux Monarque, & lorsque le Roy fut proche de la porte *Ticinese*, Don Philippe Marie *Visconti* Vicaire de la provision, accompagné d'une centaine de Gentils-homes Milanois, invités à cette fonction, lui presenta les clefs de la Ville, avec les ceremonies accoutumées, & Sa Majesté les lui remit d'abord.

Le

se de *Vaudemont*, la Marquise de *los Balbases*, & la Comtesse d'*Aguilar*, pour faire la reverence à Sa Majesté, qui les salua courtoisement, avec le baissé comme femmes de Grands-d'Espagne. Le soir, le Roy donna audience secrete à Mr. le Cardinal *Archinto*, & à Mr. de *Lobno* grand Chancelier, qu'il chargea de ses ordres, pour la grace qu'il pretendoit faire aux prisonniers; après il soupa en public, en presence d'un grand nombre de Dames & de Seigneurs; pendant son repas l'artillerie de la Ville & du Château recommença ses trois salués, que l'une & l'autre continua les deux soirs suivans.

Le 19. le Roy donna audience publique à Mr. le Cardinal *Archinto*, à Mr. l'Abbé *Milo* Resident du Duc de *Mantouie*, aux soixantes Decurions de la Ville, & au Vicaire de la provision, accompagné de ses douze officiers. Après il alla au Dome pour entendre la Messe,

Messe (qui fut dite selon les rits Ambrosiens) & visiter la precieuse relique de S. Charles Borromée ; il dîna ensuite en public selon la coûtume , & à six heures du soir il fut à l'opera , intitulé *Angelica nel Catai* , la musique & les balets étoient de la derniere beauté , & les decorations des scenes d'une si grande magnificence , que le Prince de *Vaudemont* , & le Duc de S. Pierre , qui donnerent ce divertissement au Roy , y dépenserent jusqu'à trente mille écus. Toutes les Dames parurent à cet opera en habit de Cour à la Françoisé , chargé de diamans & autres pierres precieuses ; étant fini , elles furent introduites par Madame la Princesse de *Vaudemont* dans la loge du Roy , pour lui baiser la main.

Le 20. Sa Majesté sortant de son Conseil, où il avoit resté long-tems, vouloit aller entendre la Messe à l'Eglise Cathedrale ; mais il trouva tant de gens dans l'antichambre ,

L v

qui

qui se mettoient à genoux devant lui pour lui baiser la main, qu'après avoir satisfait au desir de plusieurs, voyant que ce baisement trénoit trop en longueur, & qu'il ne pouvoit fendre la presse pour passer, retourna sur ses pas pour entendre la Messe dans la Chapelle. Il accorda ensuite une grace singuliere à Don Antoine *Ubilla*, Marquis de *Rivas* son Secrétaire des dépêches universelles; car étant obligé par sa charge d'assister à genoux au Conseil, & Sa Majesté voulant récompenser ses services, lui permit qu'à l'avenir il pourroit s'asseoir, déclarant néanmoins que cette grace n'étoit accordée qu'à sa personne, non pas à sa charge. Ce soir, & tous les autres d'après, le Roy alla à l'opera, qu'il voyoit fort commodement d'une loge, qui répondoit à son appartement.

Le 21. Sa Majesté ayant entendu la Messe, donna audience à Mr. de *Grigny* Intendant de l'armée Fran-

Françoise de Lombardie, qui fut fait prisonnier par les Allemans dans l'action vigoureuse de Cremone, & s'étoit racheté avec mille cinq cens pistoles. Le Roy étant averti que la Ville de Milan lui vouloit faire un don gratuit, le deffendit expressement, disant qu'il étoit satisfait de sa bonne volonté, & que c'étoit affés pour elle de l'incommodité du voisinage de la guerre, sans qu'elle se chargeat de ce nouveau poids ; il accepta néanmoins les 24. mulets tous bardés qu'elle lui presenta, pour porter son bagage. On scût ce même jour qu'un parti de cavallerie Allemande avoit fait une course jusqu'au voisinage de *Lodi*.

Le 22. de Juin, dernier jour de l'octave du très-saint Sacrement, le Roy fit couvrir comme Grand-d'Espagne Mr. le Comte Pierre *Borromeo*, & après il alla à la Messe à l'Eglise de S. Jean des *Casaroti*, Congregation des Gentils-ho-

mes, qui accompagnent les patients au supplice, il y fit la Sainte Communion, avec une piété singulière, des mains du P. Guillaume d'Arbenton son Confesseur, & après qu'il eut dîné, il assista à une fort longue procession du très-saint Sacrement, que Mr. le Cardinal Archevêque porta.

Le 23. le Roy entendit la Messe à la Cathedrale: en sortant de l'Eglise Mr. le Duc d'Osuna lut rendit ses très-humbles actions de grâce, pour l'avoir nommé à un benefice simple vaquant en Espagne, duquel sa famille avoit joiuy longtemps. L'après-dîné Sa Majesté alla visiter le Château, & l'examina attentivement par tout, elle fut saluée en entrant, & en sortant, de toute l'artillerie. Sur le soir, Mr. Zaccedari Nonce extraordinaire du Pape eut audience du Roy, auquel il parla debout, comme il est réglé par le ceremonial.

Le 24. de Juin, fête de S. Jean-Baptiste,

Baptiste , les deux Capitaines Alle-
mans demanderent audience pour
remercier le Roy de la liberté qu'il
leur avoit accordée avant qu'il en-
trat à Pavie ; après qu'ils eurent
achevé leurs complimens , Sa Ma-
jesté leur repondit , bien que “
l'Empereur traite fort mal mes “
prisonniers, je veux bien que vous “
jouïssiez de la fortune que vous “
avez eu de me rencontrer : allez, “
dites au Prince Eugene que dans “
peu il aura de mes nouvelles. “

Le Dimanche 25. de Juin , Mr.
le Marquis de *los Balbases*, General
de la Cavallerie de l'Etat de Milan,
arriva en cette Ville , pour donner
avis au Roy , qu'il avoit mené mille
chevaux à *Lodi* pour son escorte.
Sa Majesté étant en son Conseil ,
donna , à la recommandation du
Duc de Savoye , la charge de Con-
seiller Royal du Conseil de sainte
Claire de Naples , au fameux Avo-
cat Don Hyacinthe *Falletti* Cheva-
lier Grand-Croix de l'Ordre de S.
Mau-

Maurice, qui avoit suivi le Roy depuis l'Espagne jusq'n'à Naples, & de Naples à Milan. Sa Majesté alla l'après-dîné à la chasse à l'agréable maison de campagne de la *Berlingiera*.

Le 26. le Roy reçût avec beaucoup de plaisir la nouvelle, que Monsieur le Duc de *Bourgogne* son frere avoit joint quasi à l'inspouvû les ennemis aux frontieres d'Hollande, qu'il les avoit fait retirer avec precipitation, jusques sous les murailles de Nimegue, & qu'il leur avoit enlevé trois cens chariots chargés de provision, huit cens chevaux tous sellés, abandonnés des ennemis, & fait mille cinq cens prisonniers.

Don Louis *Valdes*, & Mr. *Sandomingo* Maréchaux-des-Logis de la Cour, eurent quelques paroles ensemble, mirent la main à l'épée, & Don Louis *Valdes* fut blessé; Sa Majesté les congédia tous les deux, & remit la connoissance de leur

leur cause au grand Chancelier de Milan.

Le 27. Don Nicolas de *Sangro* Gentil-homme Napolitain vint à Milan pour servir cette campagne en qualité de volontaire; il porta au Roy la renonce que Mr. le Prince de Saint-Severe, *Sangro*, son parent faisoit de la compagnie qu'il avoit dans le Regiment de cavallerie Napolitaine des Garde-Corps, à cause que la maladie qui l'avoit empêché de suivre le Roy continuoit, & le mettoit hors d'état de venir joindre sa compagnie; c'est pour cela que Sa Majesté la donna à Mr. le Marquis de Saint *Ermo*, *Caracciolo*, qui servoit comme simple soldat dans ce Regiment.

Le Roy ordonna, que ceux, qui étoient venus pour servir en qualité de volontaires, prissent leur poste dans quelque'un des Regimens de cavallerie, ou d'infanterie, qui leur conviendroit le mieux, comme il apparoit par cet ordre, qu'il fit
 expe-

expedier à Mr. le Duc de *Medina-Sidonia*, par Mr. le Marquis de *Rivas*.

Excel. Señor. Reconocienda el Rey, Dios le guarde, que el amor, y zelo de algunos vassallos han querido manifestarle en la devida ocasion de venir S. M. a ponerse a la frente del exercito en este estado, sirviendo como aventureros; y porque es bien, que puedan lograr su buen deseo, y que lo executen de vajo de toda regla militar. Ha resuelto S. M. que todos los, que a este fin le han seguido, de qualquier grado, y condicion, que sean, elijan a su voluntad cuerpos en que asentarse en la infanteria, y cavalleria, como de dragones, segun fuere la inclinacion de cada uno, aviendo de seguirlos tanto en sus marchas, como en sus alojamentos, y de mas funciones, y dando noticia de los cuerpos, a que se agregaren, de que me manda S. M. participar a V. E. para que prevenga de esta resolucion

DE PHILIPPE V. 257

cion a todos los sujetos de esta calidad, que vienen siguiendo a S. M. a fin que lo executen en la forma expressada: N. S. G. a V. E. como deseó.

Milano 27. de Junio 1702.

El Marques de Rivas.

Señor Duque de Medina-Sidonia.

Excellentissime Seigneur.

LE Roy que Dieu garde, sçait
Le chant que quelques-uns de ses
vassaux s'empressent de lui témoi-
gner leur amour, & leur zele dans
l'occasion presente, que Sa Majestè
vient se mettre à la tête de son armée
de cet Etat, en y servant en qualité
de volontaires: pour satisfaire à leur
bonne volonté, & qu'ils l'execu-
tent selon les regles militaires, Sa
Majestè veut, que tous ceux, qui
l'ont suivi à cette fin, de quelque
grade

grade, & condition qu'ils soient, se choisissent un corps d'infanterie, de cavallerie, ou de dragons, comme il sera de leur inclination, qu'ils s'y incorporent, qu'ils le suivent dans ses marches, dans ses logemens, & dans leurs autres fonctions: avertissant cependant du choix qu'ils auront fait. Sa Majestè m'a ordonné d'informer V. E. de ses volontès, afin qu'elle previenne tous ceux, qui l'ont suivie dans le dessein de le servir pendant la campagne, comme aventuriers de se conformer à ses intentions. N. S. garde V. E. comme je le soubaite.

A Milan le 27. Juin 1702,

Le Marquis de Rivas.

Seigneur Duc de Medina-Sidonia.

Le

Le 28. Mr. le Chanoine *Vismara* presenta au Roy quatre grandes medailles de bronze, qu'il avoit faites lui-même à l'honneur de son Monarque, sur une des faces de ces medailles, on voyoit le portrait de Sa Majesté, & sur leurs revers divers emblemes entourés de leurs devises. L'après-dîné le Roy voulut voir les chevaux, les mulets, & les chariots, qui devoient servir pour son équipage, il trouva qu'il y avoit quarante chevaux de main, conduits par autant de palefreniers à cheval, cent cinquante mulets, six chariots à six chevaux, quarante chariots à quatre, & plusieurs autres tirés seulement à deux chevaux.

Le 29. Sa Majesté ne fit rien de remarquable.

Le dernier de ce mois, le Roy prit une legere purge, & l'après-dîné tous les Tribunaux de la Justice vinrent lui souhaiter un heureux voyage, les chefs parlant
à

à Sa Majesté au nom des autres. Le Roy fit ensuite couvrir comme Grand-d'Espagne Mr. le Marquis de *Borgomainer*, & honora Mr. le Duc de Saint Pierre de la clef d'or.

Le premier Juillet Sa Majesté alla à saint Celse, d'où il partit pour l'armée dans un caleche, au bruit du canon de la Ville & du Château, suivi de sa Cour ordinaire, & des gardes de Mr. le Prince de *Waudemont*; après avoir fait trois bonnes lieues, elle arriva à *Marignano*, où elle dîna: ensuite elle continua sa marche, & arriva à cinq heures du soir à *Lodi*, d'où Mr. le Marquis de *los Balbases* avoit détaché un corps de cavallerie pour venir à sa rencontre; le Roy fut logé dans cette Ville aux dépens de la Communauté, & le Regiment Napolitain du Commandeur de Malthe frere *Thomas Carracciolo* posa la garde à Sa Majesté.

Le

Le même jour Mr. le Marquis de *los Balbases* voulant couvrir la marche du Roy du lendemain, fit un détachement de sa cavallerie pour garder les rives de l'*Adda*. On publia aussi la faveur que Sa Majesté avoit faite à Milan du Grandat d'Espagne à Mr. le Marquis de *Caravaggio*, qui asseuroit que le traitement de Grand avoit été accordé à sa famille par l'Empereur *Charles-Quint*. Le Roy se divertit ce soir au jeu de la bassette, & après soupa en public, comme il avoit fait les autrefois.

Le Dimanche 2. de Juillet, le Roy entendit la Messe à la grande Eglise de *Lodi*, d'où il partit l'après-diné, prenant le chemin de *Pissighitone* pour s'éloigner de l'*Adda*; ayant fait trois lieuës, il vint à *Casale*, & à une lieuë & demy de-là, à *Codugno*, qui le logea à ses dépens: enfin Sa Majesté arriva à *Pissighitone*, où l'on l'obligea de rester le soir, parce que cette place, qui est

est sur le bord de l'*Adda*, est très-bien fortifiée, & qu'elle avoit la commodité d'un pont de bateau, qui aboutit au faux-bourg, fortifié de même.

Le Roy trouva à *Pissighitone* Mr. le Marquis d'*Airona*, & Mr. le Prince *Pio*, avec tout son Regiment de Lombardie, qui en venant de *Cremona* fut rencontré des Ouf-sars, qui se contenterent de donner quelque allarime à l'infanterie, sans oser l'attaquer, ainsi ils poursuivirent leur chemin, sans en venir aux mains avec eux.

Le 3. de Juin Mr. le Comte de *Aguilar*, qui étoit à *Cremona*, s'avança le matin allés à bonne heure, avec un gros de cavallerie, qu'il squadrona au voisinage de *Agnanera*, petit bourg à moitié chemin de *Pissighitone* à *Cremona*. On détacha pareillement plusieurs petits partis des mille chevaux, commandés par Mr. le Marquis de *los Balbases*, qui devoient servir d'escorte
au

au Roy, pour occuper les traverses des chemins, qui sont dans cette route. Sa Majesté marcha ensuite en ordre de bataille, parce que le pais au de-là de l'*Adda* étoit exposé aux courses des Allemanis. Sur les onze heures du matin la marche commença par un corps de dragons, à la tête duquel se mit le Marquis de *los Balbases*: après eux venoit Mr. le Prince de *Vaudemont* avec Mr. le Comte de *S. Estienne* dans un caleche, & un chariot avec le tresor du Roy; le Regiment du Prince *Pio* les suivoit, & Mr. le Marquis d'*Aitona* marchoit devant l'infanterie, de laquelle furent détachés les grenadiers: immédiatement après venoit le caleche de Sa Majesté, accompagnée de toute sa maison à cheval, des gardes du Prince de *Vaudemont*, & d'un gros de cuirassiers: enfin le bagage du Roy suivoit en bon ordre, commandé par le Sergent General de bataille *Don Ferdinand Toralba*,
avec

avec les grenadiers détachés du Regiment du Prince *Pio*, & un autre corps de cuirassiers le couvroient. Le Secrétaire des dépêches universelles, & le Duc de *Monteleone* faisoient le même chemin en caleche, escortés par des dragons. Tous les autres eurent beaucoup à souffrir par le chemin du grand chaud qu'il faisoit, à cause de la lenteur de la marche. Les *Avanturiers*, qui avoient pris le parti d'aller avec la cavallerie, marchaient avec le Marquis de *los Balbases*, & les autres, qui s'étoient destinés pour l'infanterie, se joignirent au Marquis d'*Aitona*.

En quatre heures de marche par un chemin sablonneux, l'armée fit deux lieues, & arriva à *Aquanera* en l'ordre que je viens de dire, & ayant encore marché deux heures pour faire une lieue, elle vint à la *Cava* petit bourg, où Sa Majesté voulut faire rafraichir l'infanterie, qu'elle fit passer ensuite à *Cremona*,

na,

na, éloignée d'une lieue de ce village.

Le Roy entra dans *Cremona* à une heure après midy, au bruit du canon de la place, & alla loger à l'Hôtel-de-Ville, qu'on avoit meublé fort proprement, pour recevoir Sa Majesté.

L'après-dîné, le Roy reçut Mr. le Duc de *Parme*, venu exprés à *Cremona* avec une suite magnifique, pour faire la reverence à Sa Majesté; dans leur premiere entrevûe, le Roy lui donna le titre d'Altesse, l'entretint debout avec les autres Seigneurs, qui se mêlerent dans la conversation, & après l'avoir assure de son estime, & de son affection, son Altesse prit congé, & alla loger à la maison d'un Gentil-home, qui avoit été son Ministre à Milan. Toute la Cour fut fort commodement en cette Ville, & auroit encore mieux été, si la glace dans les chaleurs excessives qu'il faisoit, n'avoit pas si-tôt manqué.

M

Le

Le 4. Sa Majesté alla entendre la Messe au Dome, & à son retour elle dîna en public; à trois heures après midy elle monta à cheval, & fit un long tour par la Ville, suivie de toute sa Cour, de plusieurs Seigneurs Volontaires, & de quantité d'Officiers de l'armée; elle reconnut le pont du Pò, & la place du Château, où étoit campé tout le gros de la cavallerie, qui l'avoit accompagnée. De là, le Roy étant retourné à l'Hôtel-de-Ville, Mr. le Duc de *Parma* suivi de huit carrosses, & de quantité de Gentils-homes, le vint saluer une seconde fois; Sa Majesté le reçût au milieu de la salle, avant celle de l'audiance, où étant entrés avec les Seigneurs les plus considérables de la Cour, le Roy le fit couvrir, & peu après l'invita à joier au jeu du faucon, que le Duc ne sçachant pas, un de ses Gentils-homes le lui apprit, & passerent ainsi la soirée.

Le

Le 5. le Roy assista en son Conseil, dans lequel il fut resolu que Sa Majesté feroit toucher à Mr. le Marquis de *los Balbases* ses appointemens de Chatelain du Château-neuf de Naples. Donna à Mr. le Vicomte de *Miraleazar* la Comanderie vacante par la mort de Don Thomas *Arias*, de laquelle le pere de ce Vicomte avoit l'expectative. Il donna pareillement à Mr. le Marquis de *S. Ermo* la compagnie des gardes Napolitaines, vacante par la renonciation qu'en avoit fait le Prince de *S. Severo*. Mr. le Duc de *Parme* alla le même jour prendre congé de Sa Majesté, pour se retirer dans ses Etats; ce qu'il fit, en prenant le chemin de *Pissighione*, & de *Codugno*, pour éviter quelque facheux rencontre des Allemans. Le Roy entendit ensuite la Messe dans sa Chapelle, dîna en public, & passa au jeu le reste du jour; le soir plusieurs Dames le vinrent voir souper. M ij Le

Le 6. Sa Majesté alla entendre la Messe à l'Eglise Cathedrale , après elle se retira au palais , où elle assista à un long Conseil de guerre , qui s'y tint au retour de Mr. le Prince de Vaudemont de *Bozzolo*, qui s'étoit allé aboucher avec Mr. le Duc de Vandôme ; il fut résolu dans ce Conseil, qu'on diviseroit l'armée en deux corps , que le premier commandé par le Roy , & conduit par Mr. le Duc de Vandôme , seroit composé de 30. mille homes ; sçavoir de 5000. Savoyards , de 1000. chevaux de la cavallerie étrangere de Sa Majesté, commandés par Mr. le Comte *d'Aguilar* , & de 400. homes du Regiment de Lombardie Espagnol, destinés pour la garde du Roy , tout le reste étoit François. Le bruit courut ce même jour qu'on devoit aller en droiture assieger *Bressella*.

Le commandement de l'autre corps de 20. mille homes, fut donné

né à Mr. le Prince de *Vaudemont*, qui eut plusieurs Officiers Generaux François avec lui, Mr. le Marquis d'*Aitona* Mestre-de-camp general, Mr. le Marquis de *los Balbafes* avec deux Regimens de cavallerie, & le General de l'artillerie Mr. de *Colmenero*. Mr. le General *Toralba* eut le commandement du camp volant, composé de 1500. homes, qu'on destina pour la deffense de l'*Adda*.

Le Conseil tenu, le Roy reçut Mr. le Cardinal *Delfino* venu exprés de *Brescia* pour saluer Sa Majesté, qui ne se contenta pas de le traiter selon les formalités accoustumées; mais pour lui faire encore plus d'honneur, le Regiment de Lombardie avoit eu ordre de se mettre sous les armes devant le palais, lorsque ce Cardinal iroit faire la reverence au Roy, & de le saluer du drapeau, de la même maniere qu'il avoit salué Mr. le Duc de *Parme* quelques jours auparavant.

Après la visite du Cardinal *Del-
fino*, l'Orateur de *Cremona* fut
introduit à l'audiance, pour ren-
dre au nom de la Ville ses de-
voirs, & ses obeïssances au Roy,
qui reçut ensuite au baisement de
la main toute la Noblesse *Cremono-
noise*. L'après-dîné Sa Majesté alla
se promener par la Ville, passa le
pont du *Pà* pour en reconnoître
les fortifications, & s'étant retiré
au palais, il soupa.

Le 7. de Juillet, en execution
de ce qui s'étoit déterminé au Con-
seil, Mr. le Marquis de *los Bal-
bafes* fut détaché de *Cremona* avec
la cavalerie, & le Regiment *E-
spagnol*, qu'on appelle de *Naples*;
Mr. le Marquis de *Valdesuertes*
avec son Regiment, & Mr. le Ge-
neral *Toralba*, partirent aussi pour
occuper les postes de *l'Adda*.

Le Roy assista le matin au Con-
seil selon la coûtume, & après avoir
entendu la Messe à l'Eglise *Cathe-
drale*, il nomma pour ses aydes-de-
camp

camp à la priere de Mr. le Duc de Mantouie , Messieurs les Marquis *Gonzaga & Crevacore*. L'après-dîné Sa Majesté ne sortit point , & se divertit au jeu jusqu'au soir.

Le 8. le Roy eut le matin son occupation ordinaire du Conseil, & après avoir dîné fit de nouveau le tour de la Ville à cheval , pour en reconnoître les fortifications.

Le Dimanche 9. de Juillet , Mr. le Prince de *Vaudemont* , Mr. le Marquis d'*Aitona* , & le General *Colmenero* , partirent pour aller commander l'armée à la place de Mr. le Duc de *Vandôme* , qu'on attendoit de jour en jour pour suivre le Roy , qui assista au Conseil , & ne sortit point ce jour du palais. Il vint trente-cinq deserteurs de l'armée du Prince *Eugene* , qui rapportèrent qu'il y avoit cherché de pain , & que les payes ne couroient point dans son armée.

Le 10. le Roy sortant du Conseil alla entendre la Messe à l'E-

glise Cathedrale, & l'après-dîné fit le tour des dehors de la Ville. Ce même jour il vint plusieurs deserteurs de l'armée Allemande, & de celle du Roy plusieurs malades sur des chariots, qui furent divisés par les Hôpitaux, qu'on avoit erigés dans la Ville.

Le 11. le matin, Sa Majesté fut occupée au Conseil, & passa quelques heures de l'après-dîné au jeu, elle monta ensuite à cheval, & alla se promener en campagne, où elle rencontra plusieurs deserteurs Allemans. Il arriva encore d'autres chariots des malades de l'armée Royale, par lesquels on fut averti du mouvement de Mr. le Duc de *Vandôme*, pour venir trouver le Roy.

Le 12. de Juillet, après que le Roy eut assisté au Conseil, il alla entendre la Messe au Dome, & dîna en public; il eut le plaisir d'être entretenu pendant le repas par une fille Françoise, qui a servi long-tems,

tems, & qui sert actuellement dans les dragons, avec une paye particuliere que le Roy très-Chrétien lui donne.

Mr. le Duc de *Vandôme* étant arrivé, alla d'abord saluer le Roy, qui avança quelques pas pour venir à sa rencontre, & le fit immédiatement couvrir; Sa Majesté lui témoigna le plaisir que lui faisoit son arrivée, & la confiance qu'il avoit en sa valeur, & en son expérience militaire pour l'avantage de ses armes.

Ces complimens faits, Sa Majesté mena ce Duc à la dernière chambre de son appartement, où il fit appeller tous les Ministres du Conseil, pour discourir des choses qu'on devoit entreprendre.

Mr. le Duc de *Mantoue* étant arrivé le même jour à *Cremona*, Sa Majesté lui envoya deux carrosses pour le conduire au palais, & le reçut de la même manière qu'elle

M V

avoit

avoit fait le Duc de *Parme*; après une courte conversation qu'ils eurent ensemble, le Roy retourna en son appartement.

Il arriva pareillement ce même jour, quantité d'officiers François, parmi lesquels étoit Mr. le Comte de *Tessé* (à present Maréchal de France) & le Lieutenant General *Albergotti*.

Le 13. Sa Majesté sortit à cheval de la Ville par la porte du *Pd*, accompagnée du Duc de *Vandôme*, suivie de sa Cour, & d'un grand nombre d'officiers; le Roy trouva six Regimens de cavallerie Française rangés en bataille dehors de cette porte, qu'il passa tous separément en revue; ces Regimens étoient la Cornette blanche, *Vandeuil*, *Monperne*, *Monroy*, dragons de la *Treque*, & *Villeroy*: pendant que Sa Majesté étoit occupée à cet exercice, Mr. le Duc de *Maynouë* vint se joindre à sa suite; cette revue faite, la cavallerie

lerie fit un demy tour à droit, pour passer le *Pà*, & poursuivre sa marche, & le Roy se retira au palais, où il passa l'après-dîné au jeu. Sur le soir Mr. *Zanzedari*, Nonce extraordinaire du Pape, arriva de Milan.

Le 14. Sa Majesté, accompagnée de sa suite ordinaire, sortit de la Ville par la porte du *Pà*, où Mr. le Duc de *Mantoue* le vint encore joindre; elle trouva 4500. homes d'infanterie rangés en bataille devant cette porte, divisés en neuf bataillons, composés des Regimens, *Falle*, *Royal*, *Piémont*, *Bervich*, *Sault*, *Auvergne*, & *Querci*, qui defilerent en sa présence, & prirent leur marche par le pont du *Pà*, suivis immédiatement du Regiment de dragons du *Heron*. Le Roy à son retour au palais dîna à l'accoustumée en public; Mr. le Nonce vint *incognito* le voir manger, & l'après-dîné Sa Majesté se divertit au jeu.

M vi

Le

Le 15. pendant que les troupes Françoises defiloient, Sa Majesté sortit de la Ville pour les reconnoître, & trouva dehors de la porte du *Pd* quatre Regimens d'infanterie rangés en bataille, divisés en sept bataillons, ces Regimens étoient Vandôme, Cambresi, le Duc, & Bourgogne.

Le Roy vit encore quatre Regimens de cavallerie, divisés en dix-huit escadrons, qu'on appelle Dauphin Royal, Rossillon, Duxés, & Bourbon.

Lorsque le Regiment de Vandôme passa devant le Roy, Mr. le Duc s'y mit à la tête, pour le saluer de l'esponton, & après remonta à cheval, & se remit à côté de Sa Majesté, qui voulut voir passer le *Pd* aux troupes.

Le Roy étant de retour au palais donna audience secreete à Mr. le Nonce, & passa l'après-diné dans le palais à son divertissement ordinaire du jeu.

Le

Le bruit courut le même jour, que Mr. le Prince Eugene sans abandonner ses retranchemens du Mantouan, avoit fait un détachement de 15. mille homes, à dessein de passer le *Pò*, pour couvrir le Modenois, & deffendre *Bressello*; mais d'autres disoient que c'étoit pour rencontrer les troupes Françoises, qui passoient de-là du *Pò*, avant qu'elles pussent se joindre à celles de *Casal-maggiore*.

Le Dimanche 16. de Juillet, Sa Majesté sortit encore dehors la porte du *Pò*, pour voir rangés en bataille, & ensuite defiler cinq Regimens d'infanterie, divisés en neuf bataillons, trois Regimens de cuirassiers, divisés en douze escadrons, & deux Regimens de dragons, qui pour être fort nombreux formoient douze escadrons.

Mr. le Duc de Vandôme ne se trouva pas avec le Roy à cette revue, à cause qu'il avoit été travaillé toute la nuit d'une facheuse colique.

Sa

Sa Majesté tint l'après-dîné un long Conseil de guerre, ce qui l'obligea de rester au palais. On en parla presque plus du détachement du Prince Eugene; mais le bruit courut, que Mr. le Duc de Mantouë avoit resolu de suivre le Roy en campagne, bien que Sa Majesté l'eut laissé dans la liberté de prendre le parti qui lui seroit le plus convenable.

Le 17. Mr. le Duc de Vandôme fut encore incommodé de sa colique, ce qui l'empêcha de faire sa marche, qui devoit preceder celle de Sa Majesté.

Le même jour le Roy descendit au Dome, où il entendit la Messe, & communia en public, à son retour au palais il tint Conseil, & l'après-dîné il se divertit au jeu, duquel fut Mr. le Duc de Mantouë. Mr. le Marquis de Conflans venu de Bourgogne, baisa la main à Sa Majesté, ce que firent aussi Mr. le Marquis d'Anzi & Don.

Don François Gaetano venus de Milan, pour solliciter la remonte de leur Regiment des gardes, qu'étoit à *Novara*.

Le 18. le Roy n'eut d'autre occupation que celle du Conseil, auquel Mr. le Comte de *Marcin* n'assista pas, pour aider à Mr. le Duc de Vandôme, qui ayant recouvré entierement sa santé, se mit en marche.

Le 19. Sa Majesté déclara la résolution qu'elle avoit prise de partir le lendemain, tint Conseil de guerre, & l'après-diné elle sortit du palais pour se disposer à son départ. Ce même jour le Roy fit Brigadiers de l'armée de l'Etat de Milan Mr. le Marquis de *Vesterlò*, D. Sébastien *Pimentel*; & Mr. le Marquis de *Mirabel* Mestre-de-camp du Regiment de Lisbonne; cette charge de Brigadier fut introduite par cette premiere nomination parmi les troupes Espagnoles, & accordée ensuite au Mestre-

da-

280 JOURNAL
de-camp *Bovesana*, Milanois.

Le 20. le Roy se mit en chemin à l'aube du jour, escorté des deux Regimens venus depuis peu de Catalogne, & de la garde de Mr. le Prince de Vaudemont ; le Regiment de Lombardie, & un petit corps d'infanterie Françoisse le sui-voit à vûë. Le bagage étoit accompagné d'un petit détachement du Regiment de Lombardie, d'infanterie Françoisse, & de 50. Maîtres. Il n'eut pas necessaire d'user d'une plus grande precaution, parce que l'armée Royale couvroit tout le pais par où devoit passer Sa Majesté. Mr. le Comte de *Tesse*, & Mr. le Marquis de *las Torres* eurent quelque Sur-Intendance sur la disposition de cette marche ; mais les Aides-de-camp du Roy furent ceux qui la reglerent. En neuf heures de tems le Roy ne put faire que cinq lieues & demy, à cause de la lenteur de l'infanterie qui se posoit de tems en tems,

&

& faisoit souffrir à tous les autres les ardeurs brulantes du soleil par ses frequentes altes ; Sa Majesté n'arriva qu'environ les trois heures après midy à *Castel-Ponzone*, où la Cour fut logée en un palais assez propre, & les Generaux en differentes maisons ; les troupes camperent dans les prairies qui environnent ce petit vilage.

Le 21. dès la pointe du jour, tout le monde se dispoisoit à continuer la marche ; mais une pluye impetueuse qui survint, la retarda : à peine fut elle cessée que Sa Majesté monta à cheval, & se mit en chemin avec son escorte de cavallerie, & d'infanterie du Regiment de Lombardie : le bagage venoit après avec le reste dudit Regiment ; les chemins boïeux qu'on rencontra, furent cause, qu'en douze heures on fit seulement six petites lieuës, & avec bien de fatigue on arriva à *Casalmaggiore*, où le Roy logea assez
com-

commodement, de même que les
 Officiers Generaux, & les autres
 qui suivoient la Cour ; mais les
 troupes camperent aux environs
 du village. Après que Sa Majesté
 se fut un peu delassée, elle alla
 reconnoître le pont qu'on avoit
 commencé sur le *Pò*, & le trouva
 présqu'achevé : elle reçût la nou-
 velle qu'une bonne partie du deta-
 chement parti de *Cremona*, qui
 marchoit en front de *Casal-mag-
 giore* de l'autre côté du fleuve,
 étoit déjà arrivée, & qu'un acci-
 dent avoit fait retarder le reste,
 qui fut, qu'au passage du *Taro* le
 pont se rompit par un subit accrois-
 sement des eaux, après qu'une
 partie de ce détachement eut pas-
 sé, & falut que l'autre attendit
 que le pont fut acomodé pour pas-
 ser : de sorte que le corps de ces
 troupes restant quelque tems divi-
 sé, la partie qui se trouvoit entre
 le *Taro* & la *Parma* fut en danger
 d'être attaquée par les ennemis,

si leur corps de 12. mille homes, qui avoit déjà passé le *Pò*, se fut avisé de venir à elle.

Lorsque la Cour partit de *Cremona*, Mr. le Duc de *Monteleone* ne put pas la suivre, & fut contraint à son grand regret de rester en cette Ville pour se faire traiter d'un devoyement d'estomach, & d'une fluxion, qui lui causoit par reprise une fièvre lente.

Le 22. le pont du *Pò* étant achevé, les troupes Françoises commencerent à le passer. Le matin le Roy entendit la Messe à l'Eglise des *Barnabites*, & l'après-dîné il se divertit au jeu. Le bruit courut que les ennemis ne vouloient pas deffendre la *Lenza*; mais que laissant *Bressello* exposé, ils avoient dessein de se retirer derriere le *Crostolo*, se contentant de deffendre la meilleure partie du *Modenois*. On donna aussi avis du camp de *Mantouie*, que les Allemans, par le moyen d'une profonde
mine,

mine, esperoient passer sous la digue de cette Ville, & la surprendre : mais bien que cette nouvelle partit du Prince de Vaudemont, les François n'y ajoutèrent gueres de foy, ne croyant pas la chose faisable.

Le Dimanche 23. de Juillet Sa Majesté tint Conseil de guerre, auquel assista Mr. le Comte de Tesse : & l'après-dîné ce General alla reconnoître *Bressello* du côté de *Viadana*. De tout ce jour le Roy ne sortit point du palais, & ordonna que le lendemain les troupes Françoises continuassent à passer le pont, & que le Regiment de Lombardie se mit en marche.

Le 24. le Regiment de Lombardie fit sa marche par le *Pò*, & à quatre heures après midy, il joignit le camp, qui s'étendoit depuis *Colorno* jusqu'à *Sanguina*, à une lieüe de *Casal-maggiore*.

Le 25. l'armée campée entre
San-

LE
MONT
DE
MOR
T

M
ar
T
all
de
R
or
tre
pa
mi
mi

ba
à
joi
dép
à



guina & *Colorno* defila en-
 is colonnes du côté de *Sor-*
o, & Sa Majesté marcha avec
 colonne gauche de même que le
 gage. Sur le soir venant à pleu-
 sir, l'arriere garde de la dernière
 colonne, ne passa que fort tard
 de *Parma* à *Colorno*, & marchant
 toute la nuit, à grand peine put
 elle arriver la matin à *Sorbolo*.

Le 26. l'armée se mit en marche
 en deux colonnes, précédée d'un
 gros détachement que comman-
 doit Mr. le Duc de Vandôme, &
 prit son chemin du côté de *Castel-*
nuovo de Modene, ayant son ar-
 riere garde couverte du Regiment
 de Lombardie, d'un détachement
 du Regiment de Bourgogne, &
 de la cavallerie Espagnole.

Mr. le marquis Annibal *Vis-*
conte se fit voir ce même jour
 sur les rives du *Tassone* à l'endroit
 où il s'unit au *Crostolo*, avec
 un détachement composé de son
 Regiment, de celui de *Commercy*,
 &

& d'Armeſtat, dans la penſée peut-être de diſputer ce paſſage, après qu'il auroit été renforcé par des nouvelles troupes, & en attendant reconnoître de près l'armée du Roy avec ſon détachement, & en examiner les démarches. Mais pendant qu'il revoit aux moyens d'exécuter ſes deſſeins, ſuppoſant que l'armée fut encore loin, ſe trouva tout proche du détachement que commandoit Mr. le Duc de Vandôme, dans lequel étoit Mr. le Comte de Teſſé, Mr. le Comte de Marcis, Mr. le Marquis *Albergotti*, Mr. le Comte de *las Torres*, Mr. le Comte de S. Eſtienne de *Gormas*, Ayde-de-camp du Roy, fils de Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy de Naples, & d'autres officiers ſubalternes, leſquels bien qu'ils n'euffent avec eux que quatorze eſcadrons de cavallerie, & douze compagnies de grenadiers, attaquèrent les ennemis avec tant de vigueur, qu'après avoir donné

né

né la fuite aux sentinelles, & battu la première & la seconde garde, qui firent une vigoureuse résistance, rompirent entièrement le reste du détachement, qui avoit eu le tems de se ranger en bataille, & d'être secouru d'un escadron d'*Erbeville* avec esperance que tout le Regiment, celui de *Solari*, & d'autres aussi viendroient bien-tôt à leurs secours, étant si près de leur camp. La ligne des ennemis composée de dix-neuf escadrons fut tellement mise en deroute, qu'au lieu d'exécuter la retraite que Mr. *Visconte* avoit ordonné, ne penserent qu'à fuir au plus vite : de sorte que ce General desesperant de pouvoir rallier ses fuyards, prit le parti de fuir comme les autres, qui perirent la pluspart dans le canal du *Tassone* qu'ils avoient aux épaules, parce qu'ils ne firent pas garder les rives du *Croftolo*, qui étoit à leur front. Plusieurs des ennemis moururent sur le champ

de

de bataille, & quantité furent faits prisonniers, parmi ceux-cy se trouvoient le Lieutenant Colonel d'*Armeftat*, avec trois Capitaines, & le Major du Regiment *Solari*, qui s'étoit avancé pour avifer Mr. *Visconte* de l'arrivée de son Regiment. La perte que firent les Allemans dans cette rencontre fut de mille homes selon la plus exacte supputation, de quantité de chevaux, de treize étendards, de toutes leurs tentes, de leur bagage, & de six timbales. Les Alliés entre les morts, & les blessés, ne perdirent que cinquante homes, un Capitaine des grenadiers, & un des dragons. Cette action fut confiderable pour les avantages qu'on en remporta; mais beaucoup plus par la presence du Roy, qui étant avisé par Mr. le Duc de Vandôme de la premiere attaque à *Castel-nuovo* de Modene où il s'étoit campé, monta d'abord à cheval avec toute sa maison, ac-

com-

compagné de quelques Regimens, marcha à la hâte au lieu de la bataille, & trouva que les Allemans avoient déjà plié, & que Mr. de Vandôme les poursuivoit. Ainsi le secours qu'il menoit n'étant pas nécessaire, en attendant le retour des troupes d'après les fuyards, se promena dans le champ de bataille à travers des dépoüillés, & des cadavres. Les Allemans, qui échaperent de cette deroute furent à *Guastalla*, où Mr. le Prince de Commercy étoit malade, & Sa Majesté resta au camp de *Castel-nuovo*; il apprit là que les troupes commandées par Mr. le Prince de Vaudemont avoient battu trois cens Allemans au voisinage de Mantoue.

Le 27. Sa Majesté resta campée avec le gros de l'armée à *Castel-nuovo* de Modene, lieu tout-à-fait abandonné de ses habitans, où il se trouva une maison fort commode pour loger le Roy, ce

N

qui

qui fut caule qu'on ne déplia pas les tentes.

Le 28. l'armée marcha en trois colonnes, & après un chemin d'environ deux lieues, elle campa entre le *Croftolo* & le *Taffone*; Sa. Majesté fut logée en une maison assez propre, où elle resta tout le jour pour attendre les provisions du pain, & ensuite poursuivre la marche.

Le 29. quelques soldats s'étant tumultuairement détachés du camp, furent toute la nuit en maraude, ravageant tout le pais d'alentour, & pillerent un bon Château au voisinage de *Regio*; le Gouverneur de cette Ville envoya d'abord implorer la clemence du Roy pour la conservation du pais; Mr. le Lieutenant General *Albergotti* fut en même-tems détaché avec 6000. homes pour marcher de ce côté-là, & le lendemain on scût qu'après quelques coups de canon, & de mouquet que Mr. d'*Albergotti* avoit

avoit fait tirer, pour épouvanter les habitans, & la garnison de *Regio*, qui lui tuerent 75. soldats, & 3. des leurs furent blessés, on lui étoit venu porter les clefs de cette Ville, & qu'il y étoit entré avec acclamation generale du Roy, à qui elle se rendit, à condition que Sa Majesté lui conservoit ses droits & privileges, & qu'il la tiendrait sous sa Royale protection: en-effet, le Marquis *Albergotti* ayant fait assembler le Conseil de Ville un jour après sa reddition, s'acquitta de la parole qu'il leur avoit donnée au nom du Roy, confirmant leurs statuts & privileges, aussi-bien que les Magistrats, auxquels il fit jurer fidelité au Roy. Ensuite de cela il fit ouvrir les prisons, & la doüane, qu'il remit en pied pour la tresorerie Royale: & après avoir accordé plusieurs sauvegardes, & fait prisoniere de guerre la garnison, & laissé une garnison convenable pour cette Place, retourna

au camp avec 3000. chevaux. Le même jour Sa Majesté accorda à Mr. le Comte de *las Torres* le grade , & l'exercice de second Mestre-de-camp general de cette armée , avec la retenue de celui de l'artillerie de *Cremona*.

Le Dimanche 30. de Juillet , un Capitaine des grenadiers des ennemis donna l'alarme à tout le camp ; mais sa temerité fut payée d'une blessure qu'il reçût , sans en avoir retiré d'autre avantage.

Après que Mr. d'*Albergotti* eut mis garnison dans *Regio* , & qu'il fut de retour au camp , Sa Majesté fit sçavoir à Mr. le Duc de *Modene* , que pour la seureté de ses Etats , & pour la tranquillité de l'Italie , il lui convenoit de se mettre en possession de son Duché. Et le pain étant arrivé , l'armée se disposa à partir.

Le 31. l'armée marcha en deux colonnes par une spacieuse plaine, le Regiment de *Lombardie* faisoit
l'ar-



Le premier d'Aouſt , l'armée étant encore campée à *Novellara*, on eut avis que les ennemis avoient rompu quantité de ponts dans le chemin , qui va à *Guaſtalla*, & à *Borgeforte*, & que Mr. le Duc de *Guaſtalla* après avoir fait transporter tous ſes meubles étoit forti de la Ville.

Le même jour , les fourageurs de l'armée du Roy marchant inconſidérément ſans eſcorte furent fort mal-traités des Ouffars, qui battoient la campagne. On eut la nouvelle par un courrier de Sicile que Mr. le Comte de Toulouſe, oncle de Sa Majeſté , étoit arrivé à *Palerme*, & le Roy, accompagné de toute ſa Cour, tint ſur les Fons de Baptême dans la Chapelle du Château le fils de Mr. le Comte de *Novellara* ; le reſte du jour on fut occupé à régler la marche du lendemain.

Le 2. d'Aouſt, le ſoleil ne paroiſſoit pas encore , lorsque l'armée

5.

28

signature

ma
on

mée commença à defiler en deux colonnes, & à peine eut-elle fait une bonne lieue, qu'elle arriva à un bourg qu'on appelle *Testa*, situé proche d'un ruisseau nommé la *Parmeggiana*, qui est une branche de la riviere *Tasinara*, de laquelle prend encore naissance le *Tassone*, qui se jette dans le *Crofolo* à *Vittoria*.

Les ennemis voulant empêcher, ou du moins retarder la marche de l'armée, taillerent un pont de la dite riviere à vûe de la cavallerie. On eut avis que les Allemans avoient abandonné leurs retranchemens du *Serraglio* proche de Mantouë, & que les troupes de Mr. le Prince de Vaudemont les avoient occupés; ce qui fit soupçonner que les ennemis vouloient deffendre le pont de *Borgoforte* avec toutes leurs forces, ou se retirer à *Ostiglia*, ou bien venir à la rencontre du corps d'armée que commandoit le Roy, pour le com-

N iiij battre;

batre ; parce qu'ils comptoient que par l'union de toutes leurs troupes, ils composeroient une armée supérieure à celle de Sa Majesté , qui étoit divisée en plusieurs corps.

Le 3. d'Aoust, un détachement des ennemis-vint en face de l'aîle droite de l'armée du Roy, de laquelle on fit aussi un détachement, qui alla à la rencontre de l'autre, le renversa d'abord, & fit quelques prisonniers.

On scût par divers avis que Mr. le Prince Eugene avoit passé le *Pà* à *Borgoforte* avec la plus grande partie de son armée, & qu'il avoit laissé une grosse garde à la tête du pont ; mais on ne scût pas quel mouvement avoit fait le Prince de Vaudemont, depuis que les ennemis avoient abandonné leurs retranchemens de Mantovie ; & on ne douta presque plus, que le Prince Eugene n'avoit d'autre dessein en s'avancant, que de donner bataille

taille à l'armée que commandoit Sa Majesté. C'est ce qui fit dire que l'armée du Roy ne bougeroit pas de son camp, fort de deux endroits & deffendu de la *Parmegiana*, jusqu'à ce qu'on eut eu nouvelle des mouvemens de Mr. le Prince de Vaudemont, qui auroit pû en cas de besoin renforcer l'armée par quelque gros détachement.

Le 4. Aoust Mr. le Marquis de Louville prit possession du poste que Sa Majesté lui avoit accordé avec patente de service, de second Colonel du Regiment de Lombardie.

L'après-dîné le Roy alla reconnoître les lignes de l'armée, qui s'étendoient depuis une petite riviere qu'elle avoit à sa gauche, & une partie de la *Parmeggiana* en front, jusqu'aux maisons placées à la droite.

Deux soldats convaincus de larcin furent pendus : cependant l'ar-

mée restoit ferme dans son camp, parce qu'on attendoit un renfort, & des nouvelles plus certaines, & plus distinctes des ennemis, qu'on supposoit qu'ils campoient déjà en deça du *Pô*, ayant en front la petite riviere *Zero*, ce qui venoit confirmé par certaines lettres du Prince Eugene, qui furent interceptées, par lesquelles il mandoit à la garnison de *Guastalla* de bien se deffendre, parce qu'il étoit prêt de la secourir.

Le 5. Aoust deux Regimens de cavallerie laissés à *Castel-nuovo* de *Modene* pour tenir en bride ce Duché, retournerent au camp, après qu'il fut tout-à-fait réduit à l'obeissance du Roy, & que les garnisons qu'il avoit envoyé, furent entrées dans *Regio*, & dans *Modene*.

On sçût que Mr. le Duc de la *Mirandola* s'étoit retiré à *Ferrare* avec sa tutrice : & on apprit que le Prince de *Vaudemont* dispo-
soit

soit les troupes pour assiéger *Bargoforte*.

Pour éviter toute sorte de querelle & de batterie, Sa Majesté fit publier un Edit, par lequel il commandoit sous peine de la vie, à tous ceux de son armée de quelque grade ou condition qu'ils pussent être, de se servir d'armes offensives contre les François, ou quelqu'autre personne que ce fut. Mr. le Duc de Vandôme fit un pareil ordre aux François, afin de prévenir les inconveniens qui auroient pu naître parmi les deux nations: & pour mieux cimenter l'union entre elles.

Les François ajoutèrent un ruban rouge au blanc qu'ils portoit au chapeau, pour marquer leur étroite alliance avec les Espagnols: ce qui plût tellement à Sa Majesté qu'elle fit d'abord mettre un ruban blanc à la cocarde rouge que portoient les Espagnols, & à son imitation toutes les trou-

pes Espagnoles firent le même.

Le Roy sortit le même jour pour reconnoître de nouveau les lignes de l'armée.

Le Dimanche 6. Aoust, le Lieutenant general *Sarloper* envoyé du Prince de Vaudemont, porta au Roy l'idée des dispositions qu'il avoit formé; Sa Majesté les communiqua au Conseil, & après eut vit détacher 400. chevaux du camp, à dessein de decouvrir de plus près les mouvemens des ennemis.

Le 7. Aoust, le Roy envoya des troupes pour garder le château, & le bourg de *Regginolo*, où parurent quelques troupes des ennemis, qui furent d'abord repoussées, elles donnerent pourtant l'alarme jusqu'à la première ligne du camp.

Le Roy alla reconnoître les lignes, accompagné de Mr. le Duc de Mantouie, auquel Sa Majesté faisoit donner mille pistoles par
mois.

mois pendant la campagne.

On envoya ordre au Prince de Vaudemont, de faire un gros détachement pour renforcer l'armée, afin de pouvoir aller rencontrer les ennemis.

Le 8. Aoust, une grosse troupe des ennemis s'étant approchée du camp du Roy, Mr. le Duc de Vandôme les alla reconnoître, avec un corps considerable de cavallerie, de laquelle 50. chevaux Catalans faisoient l'avant-garde, qui allerent à l'ennemi avec tant d'impetuosité, d'abord qu'ils le pûrent decouvrir, que dans un moment le reste du détachement les perdit de vûë, & hurterent les Allemans avec tant de bravoure, qu'ils en laisserent dix sur le pavé, firent neuf prisoniers, & prirent vingt de leurs chevaux. Le Roy fit beaucoup d'honneur au Capitaine de cette compagnie, donna un des chevaux de son écuerie au Lieutenant, qui avoit perdu.

Perdu le sien par un coup de mousquet, & fit distribuer cent pistoles aux soldats de cette compagnie. Mr. le Duc de Vandôme loüa hautement la valeur de la cavallerie Espagnole.

Le poste de Chatelain du Château *S. Helme* de Naples venant à vaquer par la mort de Don Jean Emaniel *Sattomajor*, Sa Majesté de l'avis de son Conseil le donna à Don Jean de *Buines* Sergent major du Regiment de Lombardie.

Le 9. Aoust, la cavallerie Catalane battit le matin une autre troupe des ennemis, en tua six, & fit deux prisoniers.

Le 10. Aoust, le Roy monta à cheval, & alla proche du quartier de Mr. le Duc de Vandôme, qui en étant averti alla à la rencontre de Sa Majesté, & vouloit l'accompagner à son retour, ce qu'elle ne permit pas.

Mr. le Duc de la Feuillade perdit.

dit le même jour quelques chevaux, & quelques mulets au fourrage.

Le 11. Aoust Mr. le Comte de *las Torres* alla à *Reggiuolo* avec 500 chevaux, & 300. fantassins, pour surprendre les fourrageurs des ennemis; mais il ne les rencontra pas.

Le même jour un bataillon, qui retournoit de *Regio*, arriva au camp, & on attendoit le détachement du Prince de Vaudemont pour renforcer l'armée, & se mettre en chemin.

Le 12. Aoust les chariots du gros bagage de l'armée partirent pour *Regio*, escortés de 400. fantassins, & de 300. cavaliers; on voulut débarrasser l'armée de tout cet attirail, parce qu'on prevoyoit que le combat avec les ennemis ne tarderoit pas. A peine ce bagage fut un peu éloigné du camp, qu'il fut attaqué par un détachement ennemi, précédé de cent Oussars.

Le cheval du partisan Janson fut tué dans cette action, & lui fait prisonnier, les troupes qui escortoient ce bagage se deffendirent vigouſeuſement, & ayant été renforcées par un détachement qui vint à leur ſecours, quantité d'Ouſſars furent tués, les autres s'enfuirent, & n'oſerent plus attaquer ce bagage, qui arriva heureuſement à *Regio*.

Après que le Roy eut paſſé quelques heures au jeu, il ſortit pour s'aller promener dans les lignes.

Le Dimanche 13. Aouſt le détachement de Mr. le Prince de Vaudemont arriva au camp, il étoit composé de vingt eſcadrons, & de onze bataillons, parmi leſquels étoit le Regiment de cavallerie de *Coppola*, un détachement de trois eſcadrons de la cavallerie de l'Etat de Milan, & un Regiment des dragons jaunes; parmi l'infanterie, il y avoit un bataillon détaché du Regiment *Boneſana*, &
tout

tout le Regiment de Savoye , qui formoit un gros bataillon , avec son Mestre-de-camp Don Pierre *Pimentel* , Marquis de *Mirabel* , que Sa Majesté avoit fait Brigadier quelques jours auparavant , tout le reste étoit François. Ce détachement , que le Lieutenant general *Menducci* commandoit , arriva fort fatigué , non seulement par la longue marche qu'il avoit fait ; mais encore pour avoir été inquieté par les Oussars en chemin , & des partis de la garnison de *Bersello* à la queue , qui lui enleverent quelques chariots des vivandiers ; les Alliés firent quelques Oussars prisonniers , & ce même matin en prirent un tout proche du camp.

Pendant que ce détachement marchoit , il arriva un cas dans S. Martin de *Bossolo* , qui auroit eu des suites facheuses , si on n'avoit pas appaisé au plutôt le tumulte , qu'un Lieutenant du Regiment de *Bonesana* avoit excité , en faisant mettre en prison

prison un soldat François, qui à ce qu'on disoit, empêchoit les muletiers de ce Regiment de fourrager. Quelques dragons François le vouloient enlever, & dans le tems qu'ils en étoient aux mains pour avoir le prisonnier, un de leurs Capitaines, & un Sous-Lieutenant étant accourus pour empêcher le desordre, tous les deux furent tués. Le Capitaine Commandant du Regiment *Bonesano* fut mis en prison pour cela.

Deux deserteurs des ennemis, qui se virent jeter dans le camp du Roy, rapportèrent que les Allemans tenoient leurs chevaux sellés, ne sçachant pas pourtant si c'étoit pour venir à la rencontre de l'armée Royale, ou pour se retirer du côté d'*Ostiglia*. On ne compta pas beaucoup sur cela; mais on continua de se disposer pour la bataille, & de distribuer les munitions de guerre.

Le 14 Aoust le bruit du canon
qu'on

qu'on tiroit du côté de *Bergoforte* étant venu jusqu'au camp le soir passé, se fit entendre encore le matin: ce qui fit croire que Mr. le Prince de Vaudemont travailloit à faire rompre le pont. Bien que le bruit eut déjà couru que les ennemis s'avançoient vers *Gonzaga*; pourtant deux deserteurs, & un prisonnier dirent qu'ils étoient fermes dans leur camp, qui étoit plein de malades; ils parlerent néanmoins diversément du nombre des ennemis, les uns disant qu'ils étoient 40. mille, & les autres 20. mille.

On tint ensuite Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu que l'armée partiroit à minuit pour attaquer les ennemis.

Quelques ennemis ayant paru proche des lignes ce même jour, disparurent en même-tems; il y eut cependant un petit mouvement dans le camp.

Le 15. Août le Roy partit à minuit

nuit avec son armée, divisée en deux colonnes, & en plusieurs brigades, qui se soutenoient l'une l'autre : après qu'elle eut pris le chemin de *Reggivolo*, elle arriva à *Lazzara* à quatre heures après midy. On trouva en y arrivant que les Allemans s'étoient emparés du Château ; Mr. le Duc de Vandôme l'investit d'abord avec un détachement renforcé de quelques autres troupes qu'il avoit demandé au Roy, & les chassa de deux postes, qui lui importoit pour s'avancer, sans s'amuser d'avantage à les faire denicher du Château. On choisit pour le quartier du Roy un joli petit palais de Mr. le Marquis *Gonzaga*, appelé la *Tomba*, placé à la droite de l'armée Royale.

Cependant les ennemis s'avancèrent en ordre de bataille, & attaquèrent l'aîle gauche de l'armée du Roy environ les cinq heures après midy, dans un endroit coupé



- 15 La Parmegiana F.
- 16 Ponte sopra l'isola dell'ò
- 17 Anacchi di Guastalla
- 18 Batterie di Guastalla
- 19 Bar. de Mori di Guastalla
- 20 Accamp. delle due Corona
con le sue Trincere
- 21 Accamp. deg Imperiali con
le sue Trincere
- 22 Accamp.^{to} nell'ottorino di Guastalla
- 23 Strada che va alla Rotta
- 24 Seconda strada che va a Gioi
- 25 Strada che va a Zuzzone
- 26 Argine vecchio del Pò sopra
del quale si formarono parte delle
Trincere
- 27 Strada di Vizzana e Cogli
Maggiore

pé de fossés , où par conséquent la cavallerie ne pouvoit gueres bien agir.

Lorsque le combat commença , les deux colonnes de l'armée du Roy ne s'étoient pas encore étenduës en aïles , ny formées & disposées parfaitement en ordre de bataille , méme il n'y eut point de seconde ligne ; mais on envoyoit les bataillons , qui étoient derriere ceux qui combattoient , où le besoin le requeroit.

Le desordre auroit bien encore été plus grand , si Mr. le Duc de Vandôme se fut arrêté plus long-tems à battre le Château de *Luzara* , & si dans cette occasion Mr. le Marquis de Crequi Lieutenant General , n'eut pris soin de faire former la premiere ligne. Le combat commença de la façon , & fut très-obstiné & vigoureux d'une part & d'autre. Les bataillons , & escadrons de l'armée du Roy , qui se signalerent le plus ,

plus, furent les Irlandois, la Manne, le Royal Piémont, les Carabiniers, & l'escadron des dragons d'Espagne. L'Anjou & Lunet soutinrent l'infanterie, & furent les plus exposés au feu des ennemis.

Le Roy assista à cette bataille avec une intrepidité incroyable, animant les soldats à bien faire, & témoignant à tous le desir qu'il avoit qu'on continuat le combat pendant la nuit, qui ne pouvoit être que funeste aux ennemis, puis qu'on les avoit déjà chassés un bon quart de lieuë au de-là de leur camp, & on leur avoit pris deux pieces de canon; & il est certain que si l'armée du Roy eut eu encore deux ou trois heures de jour, elle auroit obtenu une complete & entiere victoire. La mortalité fut grande de part & d'autre, & on verra dans la liste suivante les noms des principaux Officiers morts, & blessés de l'armée du Roy.

Mr.

Mr. le Marquis de Crequi Lieutenant General, mort.

Mr. de Verdevil Brigadier, mort.

Mr. de Ourche Brigadier, mort.

Mr. de Montandre Brigadier, mort.

Mr. de Revel Brigadier, mort.

Mr. de la Tossé Colonel, mort.

Mr. de Bragolon Colonel, mort.

Mr. de Cesorne Brigadier, blessé.

Mr. de Lignerac Brigadier, blessé.

Mr. le Duc de l'Esdiquieres Colonel, blessé.

Mr. de Grancey Colonel, blessé.

Mr. de Colombie Colonel du Royal Piémont, mort.

Mr. Trotti Major du Royal Piémont, mort.

Mr. le Chevalier de S. Michel, Major de Montferrat, mort.

Mr. le Comte Pallavicini, mort.

Mr. le Comte Solar Capitaine des grenadiers de Savoye, mort.

Mr. le Chevalier Tane Capitaine des grenadiers de la Croix blanche,

blanche , mort.

Mr. la Lobere Capitaine des
grenadiers de Chablais, mort.

Mr. la Coste Lieutenant du Ro-
yal Piémont, mort.

Mr. de Villeneuve Capitaine du
Royal Piémont, mort.

Mr. Remy Lieutenant de la
Croix blanche , blessé.

Mr. le Comte Ruffié Capitaine
du Royal Piémont, blessé.

Mr. Madale Lieutenant du Royal
Piémont , blessé. Et autres
Officiers subalternes, desquels
on n'a pas eu connoissance.

L'aîle droite eut peu à com-
battre dans cette vigoureuse
action.

Aprés la mort de Mr. le Mar-
quis de Crequi , le Lieutenant Ge-
neral Mr. le Comte de Marcin,
commanda ce jour à sa place , & ce
fut lui , qui arréta l'impetuosité des
François , qui revenoient à la
charge des ennemis la bayonette
au bout du fuzil, voyant que la
nuit

nuit étoit trop avancée, & qu'il n'y avoit point de seconde ligne pour les soutenir. Dans cette action il eut son cheval blessé, & donna toutes les marques de prudence & de valeur.

Le Regiment de *Pio* fut chargé cette nuit du siege du Château, qu'il ne prit pas pourtant, bien qu'il essuyat plusieurs décharges, & qu'il fatiguoit beaucoup pour venir à bout de cette entreprise, qu'un Ingenieur François avoit proposée.

Le petit palais de la *Tomba* destiné pour le quartier du Roy, & où il reposa quelques heures après la bataille, ayant été trouvé peu assésuré, à minuit passée on le changea au petit Convent de S. Benoît, dans lequel Sa Majesté resta jusqu'à l'aube du jour.

Le 16. le Roy sortit pour reconnoître les lignes, & les ennemis s'avancerent quelques pas en ordre de bataille; mais voyant la

O

COR-

contenance de l'armée Royale, ils firent alte, & ne penserent plus qu'à élever du terrain, & à se bien fortifier. Messieurs les Generaux avoient jugé à propos de faire reculer l'armée quelques pas en deça du champ de bataille, pour s'asseurer des rives du *Pò* & de *Luffara* : & on se fortifia pareillement dans le poste qu'ils avoient trouvé avantageux & commode, fort proche de l'armée des ennemis, même en des certains endroits, ils étoient à la portée du mousquet. L'armée du Roy faisant tous ces mouvemens dans la nuit ; il fut nécessaire pour éviter des plus grands embarras de laisser dans un fossé les deux canons, qui avoient été pris sur les ennemis.

Le bagage de l'armée Royale, ayant risqué d'être enlevé par les *Ouss* pendant qu'on étoit aux prises avec les ennemis ; un Ayde-camp de Mr. de Crequi contribua beaucoup par ses soins à le mettre en seureté.

Le 17. Aoust, deux deserteurs vinrent se rendre au camp du Roy, & on scût par eux que les ennemis avoient perdu environ 6000. homes dans cette derniere bataille, & que Mr. le Prince de Comercy y étoit mort; ce General étoit François de nation, d'une valeur & d'une prudence expérimentée, très-cheri de Mr. le Prince Eugene. Et après une recherche exacte par Regiment, on trouva que l'armée du Roy avoit perdu 1500. homes. Le même jour un spion, & un voleur furent pendus à un arbre devant la portè de *Luzzara*; & le Château se rendit à discretion, parce que l'armée du Roy occupant le camp des ennemis, cette Forteresse se trouvoit derriere elle, & par consequent hors d'esperance d'être secourüe, lors qu'elle fut investie cette seconde fois dans les formes. La garnison composée de 600. homes, & de 120. chevaux fut faite prison-

O ij niere

niere de guerre. Le Commandant fut blessé, & laissa dans la place quantité de provision de bouche; d'où l'on tiroit une juste conséquence que le Prince Eugene avoit dessein de le deffendre, d'autant mieux qu'il fit tous ses efforts pour en approcher l'aîle droite de son armée, pretendant par la deffence & la conservation de cette place empêcher la communication de l'armée de Mr. le Prince de Vaudemont avec celle du Roy, qui passa néanmoins sur un pont qu'on fit sur le P^o après la bataille, le Prince Eugene n'ayant pas pû l'empêcher, ny executer le reste de ses desseins.

Le voisinage de lignes de l'armée du Roy, particulièrement de celles de l'aîle gauche, avec celles de l'ennemi, fut cause que les batteries ne cessèrent de jouer avec perte d'un côté & d'autre. Le quartier du Roy étoit encore au Convent de S. Benoît,
 l'Eglise

l'Eglise servant d'Hôpital pour les
bleffés.

L'on commença le pont sur le
Pô pour la communication des
troupes du Prince de Vaudemont
avec l'armée du Roy ; mais avant
qu'il fut fini une bonne partie
passa ce fleuve sur des barques.

Sur le soir les ennemis firent
une salvé Royale , pour faire ac-
croire qu'ils avoient gagné la ba-
taille passée , bien qu'il fut notoire
à tous , qu'ils y avoient perdu
beaucoup plus du monde , deux
pieces de canon , & avoient été
chassés de leur camp : même ils
n'eurent pas honte de faire courir
des fausses relations par toute
l'Europe de leur victoire imagi-
naire ; cependant la pure & simple
verité est telle que je l'ay décrite,
ayant été le témoin oculaire de
tout ce que j'ay avancé , & à moins
que d'avoir l'esprit preoccupé de
passion je ne sçay comment on
peut mentir sur un fait , connu de

tant de personnes dignes de foy, qui furent presentes au combat, & verifié de rang en rang sur le champ de bataille au retour des troupes du Roy de la poursuite des ennemis.

Quelques troupes des ennemis s'approcherent dans la nuit de l'armée du Roy, l'aîle gauche ne se mit pas seulement en armes; mais fit encore deux furieuses décharges sur les Allemans, qui leur répondirent de leur artillerie.

Sa Majesté dépecha Mr. le Duc de Villeroy à Paris, pour informer le Roy très-Chrétien de ses heureux progrès, & envoya Mr. le Duc de *Vejar* à Madrid, pour en donner avis à la Reyne son épouse.

Le 18. le Roy changea de quartier, & alla loger en un beau palais de *Luzzara*.

Les ennemis reparerent quelque peu leurs lignes: le même jour, la cavallerie Catalane perdit 37. chevaux

vauz au fourage, & l'on fit quelques prisoniers des cuirassiers Allemans.

Les batteries continuerent de faire grand feu, & pendant qu'on travailloit à la construction du pont, dix bataillons de l'armée du Roy passerent le *Pò* sur des barques avec le Mestre-de-camp general Mr. le Marquis *d'Aitona*, pour renforcer celle que commandoit Mr. le Prince de Vaudemont.

Le 19. Aoust, Mr. le Marquis *d'Aitona* retourna du camp du Prince de Vaudemont. L'armée du Roy, comme celle des ennemis, acheverent de reparer leurs lignes, & de les fortifier des nouvelles batteries, & bien que celles des ennemis ne tirassent plus si souvent, neanmoins parce que leur canon donnoit quelque fois dans le palais du Roy; sans le faire changer de logement, on fit trouver bon à Sa Majesté de prendre

un appartement qui étoit plus à couvert des batteries des ennemis.

Le même jour il arriva au camp un gros convoi de bouche de *Reggio*, escorté par 800. chevaux, & par 500. fantassins, avec lequel vint Mr. le Comte *Bonesana*.

Mr. le Comte de Tessé s'avança pour reconnoître *Guastalla*.

On apprit que Mr. le Marquis de *los Balbases* étoit malade au camp du Prince de Vaudemont, que pour cet-effet il se dispoit à se retirer.

Le Dimanche 20. Aoust les Allemands firent quelque mouvement dans leur camp, ce qui fit croire qu'ils vouloient déloger. L'armée du Roy resta tout ce jour sous les armes, & on fit accommoder les chemins, afin que la cavallerie put plus commodement leur donner en que uë : mais ce bruit ne se trouva pas veritable. Les batteries ne donnerent pas si souvent dans le
camp

camp du Roy, parce que les retranchemens étoient si haut & si bien disposés, qu'ils le couvroient entièrement.

La construction du pont du *Pò* fut achevée ce même jour; & l'on scût qu'on n'avoit rien fait de particulier contre *Borgoforte*, & que le Prince de Vaudemont devoit passer le lendemain au camp du Roy. On eut pareillement avis que Mr. le Marquis de *los Balbases* atteint de la fièvre s'étoit retiré, que Mr. le Marquis d'*Aitona* avoit aussi la fièvre, & que Mr. le Prince d'*Avellino* étoit parti du camp avec la fièvre, & flux de sang, ce que Mr. le Prince de la *Riccia* avoit fait quelques jours auparavant, attaqué du même mal.

Le 21. les retranchemens du camp Royal furent perfectionés, & accrûs de nouvelles batteries.

Sa Majesté alla reconnoître le pont du *Pò* déjà fini, bien qu'en l'examinant elle fut exposée au

Mr. le Prince de Vaudemont vint au camp fans mener avec lui des nouvelles troupes , & d'abord on tint Conseil sur les choses qu'on devoit entreprendre. Après que le Roy eut reconnu le pont du *Pò* , se retira à son quartier , où il passa quelque tems au jeu.

Le 22. les deux batteries qu'on avoit élevé dans l'Isle du *Pò* où l'on avoit fait le pont , & les autres du camp , commencerent de tirer avec fureur; celles des ennemis leur répondirent avec la même impetuosité , & tuerent un cuisinier du Roy dans sa propre cuisine.

Le matin on douta que les ennemis n'eussent attaqué les fourrageurs , & le piquet fut détaché pour les aller soutenir; il ne rencontra cependant que quelques Ouffars , desquels il en tua quatorze , & en fit quelques uns prisonniers , ayant laissé volontairement

ment deux Damoiselles, qui étoient sorties du camp des ennemis pour aller à la promenade.

L'après-dîné quelques coureurs des ennemis approchant de trop près d'un des retranchemens du camp du Roy, les François sortirent d'abord à découvert, de même que les Allemans, & il y eut entre eux une legere escaramouche.

Mr. le Duc de Mantouie prit inopinément congé du Roy, à l'occasion des incommodités que lui causoient les fatigues de la guerre : en-effet il passa le *Pò*, prit le chemin de *Viadana* pour se retirer à Casal de Montferrat, & recouvrer sa santé. Sa Majesté se divertit au jeu le reste de l'après-dîné.

Le 23. le canon ralentit un peu de sa fureur, & le Roy sortit pour reconnoître les lignes.

Mr. le Marquis Louïs *Gonzaga* vint au camp pour veiller de près

O vi à

à la conservation des biens qu'il possédoit à *Luzzara*, particulièrement d'un jardin, où il y avoit une très-belle allée de peupliers que les soldats commençoient déjà d'assés mal-traiter ; le Roy commanda sous des rigoureuses peines qu'on n'y touchat pas d'avantage.

Les Ouffars enleverent quelques chevaux des fourrageurs ; & Mr. le Prince de *Celtamare* perdit dans cette occasion deux de ses palfreniers.

Le 24. après une longue delibération Mr. de Barbesieux fut commandé pour investir *Borgoforte*, bien que les ennemis pussent y jeter du secours par le moyen du pont du *Pò* qu'ils avoient derriere eux. Le même jour les batteries des deux armées recommencerent à tirer avec plus de furie que jamais ; jusques-là qu'un boulet de canon des ennemis tua un cheval de Sa Majesté dans la basse cour du palais.

palais , Mr. le Prince Eugene n'ayant pas eu l'avifement de réserver le quartier du Roy , comme on le pratique ordinairement dans la guerre.

Le matin Sa Majesté fut occupée à des longues dépêches , & accorda un titre de Castille à un des freres de Don Barthelemi Pamela son Chapelain.

Le 25. Mr. le Prince de Vaudemont s'étant fortement opposé à la resolution qu'on avoit prise d'attaquer *Borgoforte* , l'on envoya un contr'ordre à Mr. de Barbesieux pour desister de cette entreprise.

Mr. le Prince Eugene envoya un trompette pour convenir par voye de Commissaire, de l'échange , & de la rançon reciproque des prisonniers.

De tout ce jour le canon ne se fit pas entendre ; & parce que c'étoit la fête de S. Louis , nom que porte le Roy très-Chrétien , toute la Cour vint baïser la main à Sa Majesté.

Le 26. il plut à verse, & tomba des grêles d'une grosseur demesurée; le vent étoit si violent qu'il abbatit quantité de tentes, & l'humidité du tems obligea l'une & l'autre armée de faire décharger les armes.

Le Roy ne sortit point l'après-dîné, & en passa une bonne partie à son divertissement ordinaire du jeu.

Le 27. Aoust Sa Majesté eut avis que le pont des Allemans de *Borgoforte* avoit été tout fracassé par la tempête passée. On envoya d'abord mille dragons de ce côté-là; mais on scût après, que le dommage n'étoit pas si grand qu'on l'avoit fait, & qu'ils l'eurent bientôt réparé.

Mr. Musan Sergent Major d'un Regiment de Catalogne, ayant été mis en prison, échapa des mains du Lieutenant, & des gardes qui le transportoient à *Cremona*, en leur faisant accroire qu'il avoit

avoit un ordre secret de leur faire couvrir certains chemins de traverse pour une entreprise d'importance ; ceux-cy obeïssant sottement aux ordres de leur prisonnier , comme s'il eut été encore en droit de leur commander , ce Sergent Major profita de leur bêtise & s'enfuit ; ces pauvres dupes furent bientôt arrêtés pour recevoir le châti- ment de l'évasion de leur preten- du Commandant.

Le Roy assista le matin au Con- seil , & l'après-dîné il se divertit à son jeu ordinaire. On n'enten- dit plus tant tirailler les batteries des deux camps.

Le 28. Mr. le Nonce extraordi- naire retourna au camp pour con- tinuer ses negociations : les batte- ries des deux armées ne tiroient que par intervalle.

Le Roy assista au Conseil , & déclara un Gentil-home du Duc de *Medinasidonia* Gentil-home de la chambre.

Un

Un valet de chambre du Prince de *Molfetta* fut pendu ce même jour, pour avoir tué un credencier de ce Prince; & la nuit il partit un détachement pour s'emparer des postes avancés de *Guaftalla*, qu'on avoit resolu d'assiéger bien-tôt.

Le 29. Sa Majesté assista selon la coûtume au Conseil: & l'on eut avis que les postes devant *Guaftalla* étoient déjà pris.

Le *Pò* ayant crû, inonda les endroits de l'Isle, sur lesquels s'appuyoit le pont du camp du Roy; ce qui fut cause que le matin on n'y put pas passer dessus.

Le 30. le Regiment de Lombardie fut commandé d'aller occuper certains chemins à demy lieuë du camp, qui conduisoient à *Guaftalla*, duquel la tranchée ne fut point ouverte ce jour-là, parce que la provision des facines n'étoit pas prête.

Le 31. Sa Majesté sortit le matin, pour reconnoître les lignes
de

de l'aîle droite du camp, & alla au de-là des postes avancés sur le chemin de *Rotta* & de *Guaftalla*, devant lequel on ouvrit la tranchée le même soir.

Le traité d'échange, & de rançon durable pendant toute la guerre d'Italie fut enfin arrêté, & conclu par les Commissaires que les deux parties avoient nommés. Je l'ay mis au long à la fin de ce Journal, pour informer le lecteur de la correspondance, & du raport qu'il y a entre les charges militaires des François, & celles des Allemans, & qu'il sçache de la maniere que se devoient faire les échanges, & se payer les ransons.

Le premier Septembre le matin, le Roy alla se promener à l'aîle gauche du camp: & on eut avis de *Guaftalla* que les travaux étoient fort avancés, & que la deffence de la place ne répondoit pas à la vigueur de l'attaque.

Mr.

Mr. le Prince de *Ligny* arriva à l'armée, & le Roy le déclara son Ayde-de-camp general.

Mr. de *Muson* écrivit de *Brescia* pour deffendre son innocence, & excuser sa fuite : le Lieutenant qui l'avoit laissé sauver fut mis hors de prison.

Le même jour le courrier de Naples porta la nouvelle au Roy, que les six Places ou Sieges, qui gouvernent les affaires de cette très-fidelle Ville, avoient conclu d'élever en bronze dans un des plus beaux endroits de la Ville la statuë equestre du Roy, en reconnoissance des faveurs & des graces qu'elle avoit reçûë de S. M. pendant le peu de tems qu'elle l'avoit honorée de sa Royale presence, & que lesdites Places avoient chargé de cette entreprise le Tribunal de la fortification, qui est de leur jurisdiction, avec ordre de mettre la main à l'œuvre sans aucun retardement : en effet

effet la place qui est devant l'Eglise du Jesus nouveau ayant été choisie pour y placer cette statuë ; le Tribunal de la fortification donna tous ses soins pour mettre en execution une si louable determination , & commencer un si magnifique ouvrage , & après une exacte recherche des plus excellens architectes , & sculpteurs , faite même dans les pais étrangers , on choisit *Laurens Vaccaro* , & *Joseph Conforte* comme les plus habiles pour reussir à une telle entreprise. Mais afin que le Tribunal de la fortification , qui a l'intendance des ruës , des fontaines , & eaux de la Ville , eut tous les moyens necessaires pour survenir à la depence de cet ouvrage , les Sieges assignerent par avance aux Eleus quinze mille écus pour les Entrepreneurs. Le dessein de cette statuë , étant un des plus beaux, qui soit en Italie ; le

lecteur

lecteur me sçauroit peut-être mauvais gré , si je ne lui donnois pas la copie de l'original , après lequel on travaille avec beaucoup d'assiduité.

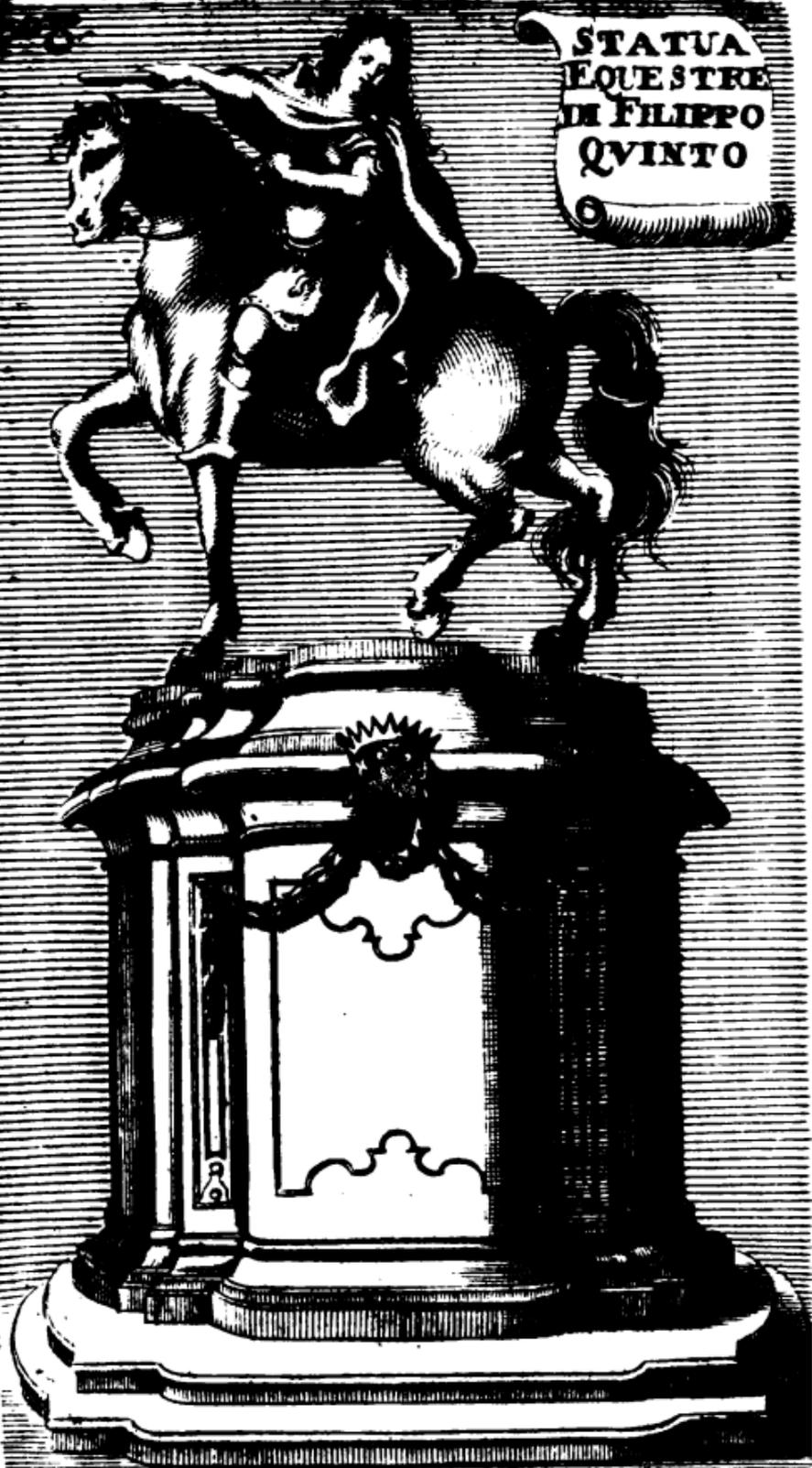
Le 2. Septembre on avança la tranchée devant *Guaftalla* jusqu'à la portée du pistolet du fossé , & on dressa une batterie de canon , & une de mortier , qui commencerent de faire feu contre & dedans la Ville.

On eut nouvelle que le Prince Charles de *Vaudemont* s'étoit avancé vers le camp de *Rotta* avec un gros détachement de cavallerie , sans qu'on sçût ce qu'il vouloit entreprendre.

Le Roy assista au Conseil à son accoûtumée , & prit beaucoup de plaisir au jeu , duquel fut Mr. le Prince de *Vaudemont*.

Le Dimanche 3. Septembre , il n'y eut rien de particulier dans le camp de *Luzzara* : & Mr. le Prince de *Vaudemont* alla reconnoître

STATUA
EQUESTRE
DI FILIPPO
QVINTO



Giuseppe Conforto deli.

Andreas Maghiar scul.

noître les travaux qu'on avoit fait devant *Guaftalla*.

Le 4. les travaux continuant toujours devant *Guaftalla*, on s'avança jufqu'au foffé.

En execution du traité fait entre Mr. le Duc de Vandôme, & le Prince Eugene, on commença l'échange des prifonniers, & entr'autres le Capitaine *Benincasa* retourna au camp du Roy avec deux bleffés, & quelques autres très-mal en ordre, pour avoir beaucoup fouffert parmi les ennemis, qui ne leur donnoient pas même les chofes neceffaires à la vie.

Don François *Gaetano* Colonel du Regiment des garde-corps Napolitains, Mr. le Prince de la *Guardia* (aujourd'huy Duc de *Matalone*) & un des Capitaines dudit Regiment, vinrent de *Novara* au camp du Roy, pour folliciter la remonte de leur Regiment: il arriva auffi au camp Mr. le Prince de *Scanno*, qui avoit laiffé Don André

dré d'*Affitto* son frere, & Don Nicolas de *Sangro* malades à *Casalmaggiore*.

Sa Majesté ne sortit point de chez lui ; elle assista au Conseil, & se divertit au jeu l'après-dîné, duquel fut Mr. le Duc de Vandôme.

Le 5. le Roy alla au camp de *Guaftalla*, & entra dans la tranchée du côté du Convent des Capucins ; on avoit eu soin la nuit précédente de la rendre plus assurée en elevant le terrain en plusieurs endroits, & de l'elargir en d'autres. Sa Majesté trouva que les travaux étoient voisins du fossé : elle reconnut aussi les batteries de canon, & des mortiers, ce qu'il fit en une heure assez chaude, & assez incommode, & retourna chez lui après avoir fait donner 300. pistoles à ceux qui gardoient les tranchées. Une curiosité, qui pensa me coûter la vie, me porta à regarder *Guaftalla* de la fin de la tran-

tranchée qui aboutissoit au fossé ; & dans le tems que je regardois la Ville , une mousquetade vint saluer l'aîle de mon chapeau.

Pendant la nuit *Guastalla* fit une plus vigoureuse resistance que dans le commencement du siege , & bien que la tranchée n'entrât pas tout-à-fait dans le fossé , elle touchoit pourtant le bord.

Le 6. Septembre , il se fit un grand mouvement dans le camp , parce que certaines gardes avancées avoient raporté au Brigadier Don Pierre *Pimentel* que l'aîle gauche des ennemis sembloit vouloir entreprendre quelque chose par les remuemens qu'ils lui avoient vû faire : ce qui fit douter qu'ils n'eussent dessein de faire avancer quelque gros détachement du côté droit du camp du Roy , pour aller attaquer les troupes qui assiegeoient *Guastalla* & secourir la place : mais ce soupçon ne se trouva pas veritable.

Le

Le matin Sa Majesté assista au Conseil ; & passa l'après-dîné au jeu.

On fit beaucoup de perquisition, & de diligence pour trouver un homme inconnu, qui deux jours auparavant étoit entré dans la chambre du Roy, & n'avoit plus parû depuis ; n'ayant pas pû être trouvé on crut que c'étoit quelque espion des ennemis.

Mr. de Vaubecourt commandant les troupes qui assiegeoient *Guaftalla*, fit battre la chamade pour sommer les assiegés de se rendre ; mais les soldats qui étoient aux plus proches attaques de la place, n'étant pas avertis de cela, firent une furieuse décharge sur les Allemans, qui parurent aux creneaux des murailles pour écouter ce que demandoit les tambours : cette action déplut extrêmement au Commandant, & à tous les officiers du camp, parce que les assiegés auroient pû croire qu'on les

P

avoit

avoit voulu tromper , ce qui étoit fort éloigné de la pensée de ces Messieurs.

Le 7. Septembre , on continua les travaux devant *Guastalla* , & on avança les batteries jusques sur le bord du fossé. Les assiégés firent grand feu , & éleverent une batterie de quatre pieces de canon , qui fut très-bien servie.

Le Roy assista au Conseil , & se divertit au jeu quelques heures de l'après-dîné.

Ayant resolu de partir dans peu de jours pour retourner à Naples , Sa Majesté ne se contenta pas de m'avoir déjà comblé de ses faveurs & de ses graces , voulut encore par un surcroit de sa clemence ordinaire me recommander à Mr. le Marquis de *Vigliena* Vice-Roy de Naples par la suivante très benigne lettre.

EXCELLENTIS. SEÑOR.

EL REY me manda diga a V. E. sera de su agrado que V. E. atiende

DE PHILIPPE V. 339

da a Antonio Bulifon en todo lo que se le ofreciere en esa Ciudad, y procure acomodarle en alguna cosa que le sea de conveniencia, por lo bien servido que se halla S. Magestad de este sugeto. Dios guarde a V. E. muchos años como deseo.

Luzara 7. de Septiembre 1702.

EL MARQUES DE RIVAS.

S. Marques de Villena.

Excellentissime Seigneur.

LE Roy m'ordonne que je dise à V. E. que vous lui ferez plaisir d'avoir en consideration la personne d'Antoine Bulifon dans toutes les occasions que vous pourrez lui rendre service dans cette Ville, & que vous procuriez de l'accomoder des choses qui seront de sa convenance, pour les bons & agreables services que Sa Majestè a reçû de ce sujet. Dieu garde

P ij

plu-

340 JOURNAL
*plusieurs années V. E. comme je
le souhaite.*

A Luzzara 7. Septembre 1702.

Le Marquis de Rivas,
Seigneur Marquis de Villiena.

Le 8. Septembre, les assiégés ;
firent une vigoureuse deffence
avec le mousquet, & le canon:
& les travaux qu'on avoit con-
duit à travers du fossé contre les
deux boulevars, qui flanquoient
la porte, reussirent de la manie-
re qu'ils avoient été projetés.

Le 9. Septembre les asiegeans
commencerent une galerie dans
l'endroit sec du fossé, qui allant
en pente se trouvoit plus pro-
fond à mesure qu'on approchoit
de la muraille de la Ville, & cet-
te profondeur étant pleine d'eau,
empêchoit le mineur de s'attacher
à la muraille. Dans le tems qu'on
pen-

perçoit aux moyens de surmonter cette difficulté , la Place fit la chamade , & Mr. de Solari qui en étoit le Commandant , demanda de parler à Mr. de Vilpion , qui commandoit les attaques ce jour-là. Mr. de Solari parut à la pointe du bastion , & Mr. de Vilpion , accompagné de Mr. de Chersi & de Mr. le Prince *Pio* , venu casuellement du camp de *Luzzara* pour reconnoître ce Siege , s'avança d'abord pour écouter ce qu'il avoit à lui dire ; & après des compliments reciproques de civilité , Mr. de Solari lui proposa de se donner des ôtages de part & d'autre , une suspension d'arme , & la cessation des travaux , & qu'il enverroit ensuite ses ôtages avec un pouvoir suffisant pour traiter de la reddition de la Place. Mr. de Vilpion convint de ces articles , & les ôtages furent reciproquement envoyés ; ceux qui sortirent de la Place proposerent la reddition de

Guastalla à Mr. de Vaubecour Lieutenant general , à ces conditions , que la garnison en sortiroit avec armes & bagage , escortée jusqu'à *Bressello* , & que Mr. le Duc de *Guastalla* seroit indemnisé des dommages qu'il avoit souffert par le Siege. Ces conditions ayant été communiquées au Roy , & à Mr. le Duc de Vandôme , elles furent rejetées , & Sa Majesté fit offrir aux assiegés de les recevoir à discretion ; à quoy Mr. de Solari ne voulut point consentir : mais après que l'affaire eut été bien débattüe , la reddition de la Place fut enfin conlue avant midy , aux conditions suivantes.

I. Que le lendemain à l'aube du jour Mr. de Solari remettroit la porte des approches aux troupes de Sa Majesté Catholique , & à celles de ses alliés.

II. Que dans le terme de 24 heures pour le plus tard , l'infanterie Imperiale qui se trouvoit dans

dans *Guastalla* fortiroit en deux fois, avec armes, bagage, tambour battant, meche allumée, bannière déployée, avec 24. charges pour chaque soldat, iroit du côté de Trente par le chemin le plus court, passant sur le pont que le Roy avoit fait construire sur le *Pò* à *Luzzara*, & que de-là elle prendroit le chemin de la Tour d'*Oglio*, de *Castelluccio*, de *Rodego*, de la *Volta*, & du *Borghetto*.

III. Que la cavallerie, & les dragons de cette place fortiroient à pied avec leurs armes seulement, les chevaux restant au pouvoir des officiers des deux Couronnes.

IV. Qu'il sera permis à tous les officiers de cavallerie, & d'infanterie de ladite garnison, de sortir de la Place avec leurs armes & bagage.

V. Que les chevaux, & les mulets qui se trouvent presentement dans *Guastalla*, qui ont été pris

pendant cette campagne à l'armée du Roy Catholique, & ses alliés, seroient restitués à leurs maîtres.

VI. Que dans la marche que fera ladite garnison jusqu'à l'Etat Venitien, on les pourvoira du pain necessaire au même prix que le payent les soldats du Roy, & quand ils entreront dans le Venitien, on leur donnera le pain pour quatre jours, le payant pareillement au même prix sans aucun delai, & donneront la note du pain qui leur sera necessaire.

VII. Qu'on envoira un Capitaine avec 40. chevaux pour escorter de *Bressello* à *Guaftalla* l'équipage qu'ont à *Bressello* les dites troupes Imperiales, à condition que Mr. le Comte Solari donnera un passeport audit Capitaine.

VIII. Qu'il sera permis audit Comte Solari de faire venir de l'armée du Prince Eugene les chevaux, les mulets & équipages, desquels

desquels il aura besoin, qui joindront la garnison à la Tour d'Oglia avec les passeports nécessaires.

IX. Que ledit Comte Solari, tous les officiers, & toutes les troupes de cavallerie, dragons & infanterie de ladite garnison de *Guastalla* s'obligeront à foy d'hommes d'honneur de ne prendre point les armes, ni de faire aucun service militaire, sous quel pretexte que ce soit contre le Roy Catholique, & ses alliés jusqu'au premier d'Avril 1703.

X. Que Mr. le Comte de Vaubecour s'oblige de faire conduire au camp du Prince Eugene les malades de la garnison, le plûtôt qu'il fera possible, qui sont au nombre de 300. entre blessés & autres malades, lesquels Mr. le Comte Solari s'oblige pareillement de faire passer à Trente, gardant exactement la parole comme les autres, de ne point servir contre le Roy & ses alliés, & s'il se trou-

P v

voit

voit quelque malade, ou blessé si foible qu'il ne put pas sortir de *Guastalla*, ils seront servis avec un soin particulier, & après qu'ils seront guéris on les envoie à Trente, où ils demeureront selon les conditions cy-dessus exprimées.

XI. Que ladite garnison aura une escorte de 50. chevaux, commandée par un Capitaine, un Lieutenant, & un Fourrier, qui la conduiront en toute seureté jusqu'aux confins de l'Etat de Venise, & qu'elle aura un trompette, & un passeport pour retourner à son armée. Le Capitaine, le Lieutenant, Fourrier, & les 50. chevaux auront pareillement un trompette, & un passeport, afin qu'ils puissent retourner par le même chemin qu'aura fait ladite garnison.

XII. Que Mr. le Comte Solari, & tous les autres officiers de la garnison, s'obligeront de retirer
seule-

seulement de *Bressello* les équipages qui leur appartiendront , & rien autre.

XIII. Que Mr. le Comte Solari s'obligera de laisser un Capitaine en ôtage, qui restera avec Mr. le Comte de Vaubecour ; & qu'il sera le garant, qu'il ne sortira autre bagage de *Bressello*, que celui qui appartient auxdits officiers de la garnison de *Guaftalla* ; & même du retour des chariots qu'on permet aux gens de *Guaftalla* de fournir aux officiers, tant pour leurs équipages, que pour les blessés & malades.

La garnison tant cavallerie, infanterie, que malades, étoit de 1880. On trouva peu de provision de bouche dans la Place, & moins encore de celle de guerre. Les parties s'obligèrent d'observer réciproquement, & de bonne foy, tous les susdits articles.

Mr. Bar Brigadier fut fait Gouver-

verneur de *Guastalla* par les deux Couronnes , & d'abord qu'il fut entré dans la place , il dépécha deux courriers , un à Mr. le Duc , & l'autre à Madame la Duchesse de Mantouë , pour leur donner avis en des termes respectueux & soumis du choix qu'on avoit fait de sa personne pour le gouvernement de *Guastalla*. Après que la garnison Imperiale fut sortie de la Place , Mr. le Marquis Cesar *Ardizzone* vint prendre possession de la Ville au nom de Mr. le Duc , & de Madame la Duchesse de Mantouë , comme s'en disant les legitimes souverains ; en faveur desquels il fit publier les protestations de leurs raisons : & les habitans vinrent ensuite de leur bon gré prêter serment de fidelité entre les mains dudit Marquis, dans toutes les formes requises & valables.

On ne pouvoit pas encore découvrir le dessein de l'armée des
deux

deux Couronnes , Sa Majesté tenant toujours son camp à *Luzzara* , & l'autre corps d'armée restant ferme en front de celle du Prince Eugene ; même dans le voisinage de *Luzzara* on continuoit de tenir reserré *Borgoforte* , où les Allemans avoient transporté leurs meilleures provisions , & leur plus grosse artillerie ; & d'où ils inquietoient beaucoup les fourrageurs , & les provisions qui venoient aux alliés. Les François rendoient la pareille aux Allemans , & pourvoyoient bien souvent leur garnison de *Guaftalla* à leurs dépens.

Le Dimanche 10. Septembre ; en execution de la capitulation , les grenadiers des alliés occuperent une porte de *Guaftalla* , & les Allemans se disposerent à partir le lendemain.

Les ennemis fortifierent dans la nuit une maison tout joignant leur aîle droite , qui s'étendoit proche
du

du camp de *Luzzara* : les alliés firent plusieurs décharges pour empêcher les travaux des Alle-mans , & furent dans un continuel mouvement dans leur camp.

Un parti de mille homes , tant de cavallerie , que d'infanterie fut détaché du camp , & prit le chemin de *Cremona* : les chevaux étoient commandés par le Colonel de la cavallerie de Catalogne. On fit ce détachement pour surprendre un parti des ennemis qu'on cro-yoit être allé de ce côté-là.

Le 11. Septembre Mr. le Nonce du Pape vint de *Casalmaggiore* , où il s'étoit arrêté , pour faire la reverence au Roy ; ce qu'il avoit accoutumé de faire de tems en tems.

Sa Majesté assista au Conseil , & l'après-diné il y eut une partie considerable de jeu à la Cour.

La garnison des Alle-mans sortit de *Guastalla* , & passant sur le pont que les Alliés avoient fait
sur

sur le Pò prit son chemin vers l'Etat Venitien , pour aller de là à Trente , & suivant la capitulation, elle fut escortée d'un gros de cavallerie : & Mr. le Comte de Tessé accompagna jusqu'au pont Mr. le General *Solari*.

On continua de faire feu du camp Royal sur l'endroit où travailloient les ennemis , pour renfermer dans leurs retranchemens la susdite maison.

Le 12. Septembre Madame la Duchesse de Mantouïe demanda à Sa Majesté d'être mise en possession de la Place de *Gustalla* , ce qu'elle lui accorda d'abord : & Mr. le Marquis *Ardizzoni* en prit possession au nom de son Altesse, comme j'ay déjà dit , & fit publier un imprimé de la teneur suivante.

Avendo il Serenissimo Principe Ferdinando Carlo Gonzaga , Duca di Mantova , Monferrato , Carlovilla , Gustalla , &c. recuperato

perato il possesso del Ducato di Guastalla, e delle due Terre di Luzzara, e Reggiuolo, e loro pertinenze, dichiaro io sottoscritto Procuratore Patrimoniale di S. A. S. e protesto avanti Dio, ed al Mondo tutto, sà come il detto Serenissimo Sign. Duca, essendo stato tempo fa disfatto, e mano armata con tanto suo discapito, e dannosissime conseguenze, spogliato di detto Ducato, e delle prenominate Terre, di cui era padrone, e possessitore, per molti legittimi titoli, fondati sopra ragioni sue particolari, e proprie, e rispettivamente sopra altre della Serenissima Principessa Anna Isabella Gonzaga Duchessa di Mantova, &c. sua Conforte, e figlia primogenita del fu Sereniss. Principe Ferdinando Terzo ultimo Duca di Guastalla, già manifestate in libro dato alle stampe; ora valendosi di tutte, e cadauna delle sudette ragioni, come meglio possa essere spedito, e di maggior profitto,

fitto; s'è servito della congiuntura, che se gli è presentata, non avendone potuto aver prima l'opportunità, e, tanto in nome suo proprio, quanto come marito della prefata Serenissima Sig. Duchessa sua moglie, si è reintegrato nel possesso effettivo, e naturale, come sempre ha con l'animo ritenuto il civile, del sudetto Ducato di Guastalla, e delle mentovate Terre di Luzzara, e Reggiuolo, e di tutte le loro dipendenze, con offerirsi pronto, come sempre è stato, a far quello, che spassionatamente sarà conosciuto, e legittimamente determinato esser di ragione, d'equità, e di convenienza, salve sempre le prime nostre ragioni, & altre dopo acquisite; e senza alcun pregiudicio delle medesime. Di questo se ne fa la presente pubblica rimostranza, con mettere negli atti dell'infra scritto Notare Camerale Sign. Antonio Maria Prandi, ed alle stampe, questa

di-

dicbiarazione , e protesta, acciò non vi sia chi possa ignorare quali siano li giusti , savj , e regolati sentimenti di S. A. S. mio Sovrano , e Signore clementissimo : in fede , &c .

Dato in Mantova questo dì 10. Settembre 1702.

Io Gio: Andrea Modiani Procuratore patrimoniale di S. A. S.

Il giorno sudetto di Settembre 1702. il molto Eccellente Signor Patrimoniale della Serenissima Ducal Camera Gio: Andrea Modiani consegnò in atti di me Notaro la sopra scritta scrittura di protesta , in fede , &c.

Antonio Maria Prandi Notaro Camerale , &c.

Le Serenissime Prince Ferdinand Charles Gonzaga , Duc de Mantouë , Montferrat , Carloville, Guastalle &c. Ayant recouvrè la possession du Duchè de Guastalle , & des deux terres de Luzzare & Reggiuolo, & leurs appartenences. Moy
sous-

*soûsigné Procureur Patrimonial de
 S. A. S. déclare, & proteste devant
 Dieu, & tout le monde, comme
 ledit Serenissime Seigneur Duc
 ayant été chassé depuis long-tems,
 & dépoüillé à main armée avec tant
 de prejudice & des si dommageables
 consequences dudit Duchè, & des
 susdites terres, desquelles il étoit
 le maître, & le possesseur par plu-
 sieurs legitimes titres, fondés sur
 ses raisons particulieres, & pro-
 pres, & respectivement sur d'au-
 tres de la Serenissime Princesse
 Anne Isabele Gonzaga Duchesse de
 Mantoue, &c. Son Epouse & fille
 aînée du feu Serenissime Prince
 Ferdinand Troisième dernier Duc
 de Guastalle, déjà manifestées dans
 un livre qu'on imprima pour cet
 effet; maintenant se prevalant de
 toutes, & de chacune des susdites
 raisons, comme mieux il peut être
 expedient, & de plus grand profit,
 s'est servi de la conjoncture qui lui
 a été présentée, n'en ayant pas pu
 avoir*

avoir la commodité auparavant, & tant en son propre nom, que comme mari de la susdite Serenissime Duchesse son Epouse, s'est remis en la possession effective & naturelle, en ayant toujours retenu dans la volonté le civil, du susdit Duchè de Guastalle, & des susmentionnées terres de Luzzare, & Reggiuolo, & de toutes leurs dependences, étant prompt comme il a toujours été, de faire tout ce qui sera connu equita-blement, & legitimement determi- né être de la raison d'équité & de convenence, sans toujours ses pre- mières raisons, & autres depuis acquises, & sans aucun prejudice des mêmes. De cecy il s'en fait la presente publique remontrance, en la mettant dans les actes du soussigné Notaire Cameral Sieur Antoine Marie Prandi, & faisant impri- mer cette declaration, & prote- station, afin qu'il n'y ait personne qui puisse ignorer les justes, sages, & sentimens reguliers de S. A. S.

mon

*mon Souverain & mon Seigneur
très-clement : en foy, &c.*

*Donné à Mantoue ce jour 10
Septembre 1702.*

*Moy Jean André Modiani Pro-
cureur Patrimonial de S. A. S.*

*Le jour susdit de Septembre
1702. les très-Excellent Seigneur
Patrimonial de la Serenissime
Chambre Ducale Jean André Mo-
diani a consigné dans les actes de
moy Notaire la susécrite protesta-
tion, en foy, &c.*

*Antoine Marie Prandi Notaire
Camerai, &c.*

Le Roy alla reconnoître le mê-
me jour les fortifications de
Guastalla avec une nombreuse
compagnie, mais il n'y entra pas.
Les Allemans avoient fait une
grande contremine dans le bastion
de l'attaque du côté gauche, & y
avoient mis quatre pieces de ca-
non, dont les deux plus gros &
plus beaux avoient été transportés
de *Bressello*, n'ayant pas été de-
terrés.

terrées, comme on l'avoit dit ; les deux autres étoient de la Place, dans laquelle ils laisserent une grande quantité de balles. On dit pourtant que la poudre leur avoit manqué, & que ce fut pour cela qu'ils avoient si-tôt rendu la Ville. Les bombes avoient endommagé quantité de maisons, & particulièrement celles qui étoient voisines des attaques, & elles avoient fracassé le clocher des Lions, ruiné une grande partie de l'Eglise, & quelques endroits du Palais Ducal.

Le 13. les deux armées ne firent aucun mouvement : le Roy ne sortit point du Palais, assista au Conseil, & se divertit quelque tems au jeu : les gardes du Palais furent renforcées le soir par des grenadiers, & des gens-d'armes, sans qu'on en put penetrer l'occasion.

Le 14. à cette augmentation des gardes on joignit un Capitaine de chaque corps, qui devoient se
tenir

tenir dans l'antichambre , & n'en permettre l'entrée qu'à des personnes à eux connus.

Le 15. Mr. le Duc de Vandôme sortit des lignes avec tous les piquets de l'armée , dans la pensée de surprendre les ennemis dans un fourrage general ; mais ne rencontrant que très-peu des chevaux, il n'en conduisit que 19. au camp.

Le 16. le canon se fit entendre plus souvent , parce que les Alliés avoient dressé une batterie en face de la maison que les ennemis tâchoient d'occuper.

Sa Majesté se divertit le matin au jeu des échés.

Ce jour étant celui de la naissance de la Reyne , il se fit le matin le baisement de main , avec une salvé de toute l'artillerie , & de la mousqueterie. Les ennemis s'imaginant que c'étoit contre eux qu'on tiroit , tirerent aussi à leur tour contre le camp du Roy , & un boulet de leur canon tomba sur le
toit

toit de la sale du Palais, pendant que la Messe s'y disoit. Le canon des ennemis tua huit personnes des troupes du Roy; mais on ne fçût pas le dommage que leur avoit causé le canon des Alliés.

Le même jour après midy, le Roy eut avis que Mr. le Duc de Baviere avoit pris la Ville d'*Ulm*, ce qui causa beaucoup de joye dans tout le camp.

Le Dimanche 17. Septembre, les deux armées firent deux salvés Royales : les Allemans pour la prise de *Landau* dans l'Alsace, & le camp du Roy pour la prise d'*Ulm* par les troupes de Mr. le Duc de Baviere, qui s'étoit déjà déclaré en faveur des deux Couronnes.

On commença de construire un nouveau pont sur le *Pò* à vûë de *Guastalla*, dans le dessein de faire ensuite une ligne, qui prit depuis cette Place jusqu'à *Regio*, pour couvrir le pais que les troupes du Roy venoient d'occuper, & on

abba-

abbatit à coup de canon une maison, qui étoit entre les deux lignes.

Dépuis ce jour jusqu'au 29. du même mois, il n'arriva aucune chose qui soit digne d'être mise par écrit. Les camps demeurèrent fermes dans leurs postes, & de tems en tems ils se tiroient quelques volées de canon. Le Roy assista à son ordinaire tous les jours au Conseil, & passoit presque toutes les soirées au jeu de la bassette.

Le 30. Septembre Sa Majesté donna le collier de la Toison-d'or à Mr. le Duc de Vandôme.

Le premier Octobre les deux armées s'enleverent quelques chevaux au fourrage. La construction du pont de *Guastalba* fut achevée, & on commença à fortifier l'Isle, qui est en face de la Place, sur laquelle on fit appuyer le pont, & on éleva du terrain sur les rives de l'Isle pour la deffendre des inondations du fleuve.

Q

Mr.

Mr. de Chamillar Colonel , d'antant ce même jour avec Mr. le Comte de *Marcin* dans le petit jardin de son logis , fut blessé , legerement pourtant , d'une balle de mousquet tirée du camp des ennemis.

Le Roy ayant resolu de partir le lendemain , fit present de ses chevaux à plusieurs Seigneurs de son camp.

Le 2. Octobre Sa Majesté partit à cheval , & non-obstant l'excessive chaleur qu'il faisoit , passa sur le pont nouvellement construit devant *Guastalla* , d'où il fut salué , de même que de tous les lieux de sa route. Et après avoir passé le Château Muné de *Viadana* , qui est au Duc de Mantouie , s'arrêta en une campagne , & y fit collation sans d'écendre de cheval. Le Roy étoit accompagné de sa Cour, d'une grosse escorte de cavallerie , & principalement du corps des gendarmes , des carabiniers , de la cavallerie

vallerie Catalane, & de quelques Regimens d'infanterie. Sa Majesté alla dormir ce soir à *Casalmaggiore*.

Le 3. Octobre le Roy alla dormir à *Cremona*. Ayant trouvé par chemin quantité de soldats, qui venoient des hôpitaux, & retournoient au camp, leur fit donner plusieurs pistoles. Sa Majesté entra dans *Cremona* au bruit de toute l'artillerie, & alla loger à l'Hôtel de Ville.

Le 4. Octobre le Roy resta presque tout le matin à *Cremona*, où il tint Conseil, dans lequel il gratifia de la clef d'or d'entrée Mr. le Prince de *Cellamare*, & le déclara Gentil-homme de la chambre. Etant parti de *Cremona* il alla coucher à *Pizzighitone*.

Le 5. Octobre Sa Majesté partit de *Pizzighitone* avec la même suite, marchant toujours à cheval, elle alla coucher à *Lodi*, où elle prit le plaisir de la chasse des lapins. Le

Qij Regi-

Regiment de Lombardie, duquel on avoit accoûtumé de prendre les gardes pour Sa Majesté, n'ayant pû joindre qu'après que le Roy fut entré dans la Place, trouva à son arrivée qu'un détachement du Regiment de Naples de frere Thomas *Caracciolo*, qui étoit de garnison dans *Lodi*, étoit de garde au Palais; on permit aux Napolitains de continuer leur garde, & le Regiment de Lombardie campa dehors la Ville.

Le 6. Octobre le Roy partit le matin de *Lodi*, dîna à *Marignano*, le soir il arriva à bonne heure à Milan; il alla descendre au Domé, où l'on chanta le *Te Deum*; & de là il fut au Palais Royal, où Mr. le Prince de Vaudemont, & Mr. le Marquis de *los Balbafes* l'attendoient au bas de l'escalier, & Mesdames la Comtesse d'*Aguilar*, la Marquise de *Mirabella*, la Marquise *Therese Visconti*, la Comtesse *Visconti* dans les cham-

bres

bres du Palais, de même que Madame la Princesse de Vaudemont, accompagnée de Madame la Marquise de *los Balbases*, lesquelles pour être femmes de Grands-d'Espagne Sa Majesté les salua avec le baiser. Madame la Marquise de *Caravaggio* reçût cette même faveur du Roy.

Le 7. Octobre, depuis ce jour jusqu'au 13. Sa Majesté ne fit autre que d'assister au Conseil, de se divertir au jeu, & de prendre le plaisir des comedies des bouffons Italiens, qui étoient accompagnées d'assés beaux balets, & dont l'entrée étoit permise à tout le monde. Le Roy destina Mr. le Marquis de *Crevacore* son Ayde-de-camp general, & le fils de Mr. le Prince de *Montarano* (pourtant sans aucun caractere) pour aller à Turin donner part au Duc de Savoye de son heureuse arrivée.

On renvoya au camp dix-neuf chaises, qui avoient porté plusieurs

Q iij

per-

personnes de la suite du Roy, & on mit sur chacune trois cassettes pleines d'argent pour l'armée; elles furent escortées de la gendarmerie, & des autres troupes, qui avoient accompagné le Roy.

Le 10. Octobre, on arrêta un Religieux vêtu en seculier; mais on le relacha quand on sçût qu'il ne s'étoit travesti que pour voir souper le Roy.

Sa Majesté assista au *Te Deum* qu'on chanta au Dome, pour la bonne nouvelle venuë d'Espagne, que les Anglois avoient été chassés de l'Andalousie; cette allegresse fut accompagnée d'un autre avis venu de France, qui asseuroit l'arrivée à *Vigo* de la flotte des Indes.

Mr. *Zanzedati* Nonce extraordinaire avoit prevenu l'arrivée du Roy à Milan, pour se disposer à faire son entrée publique: mais faisant reflexion qu'elle seroit plus solennelle, se reserva de la faire
à

DE PHILIPPE V. 367
à Madrid où la Cour seroit plus
nombreuse,

Messieurs le Chevalier *Ruz-*
zini , & le Procureur *Cornari* ,
Ambassadeurs extraordinaires de la
Republique de Venise, arriverent
le même jour à Milan, pour faire
la reverence au Roy. Ils firent une
si magnifique & si superbe entrée,
qu'il m'a paru convenable de faire
le detail de leur suite.

Les Ambassadeurs.

Federic Cornaro, Chevalier, &
Procureur.

Charles Ruzzini, Chevalier.

Cortege des onze Nobles.

Federic Cornaro.

Jean Antoine Ruzzini.

Dominique Ruzzini.

Jean Nani.

Annibal Gambara.

Venuslal Marimengo, Majordo-
me.

Jerôme Reinier.

Laurens Pasqualigo.

Charles Savorniano.

Q iij

L'Abbé

L'Abbé Ruzzini.

Gens de Cour.

Gentils-homes de Terreferme 18 .

Officiers de Cour 32.

Pages 12. tous Gentils-homes de
Terreferme.

Estaffiers 45.

Cochers 24.

Laquais 24.

Trompettes 4.

Carrosses de ceremonie 4.

Carrosses de campagne 8.

Attelages à 6. de ceremonie 4.

Coches 6.

Ils avoient encore plusieurs autres serviteurs de moindre condition , & toute leur suite ensemble alloit à deux cent personnes.

Les livrées des estaffiers étoient de velours cramoisi , avec trois rangs de galons d'or , doublées d'un armefin blanc ; les vestes , & les culotes de satin blanc , avec deux rangs de galons d'or. Les bas de soye blanc ; les chapeaux bordés

bordés d'un galon d'or avec des plumets blancs , & la poignée de leurs épées de même que le bout étoit d'argent. Enfin chaque habit de ces domestiques valoit 256. ducats.

Les livrées des pages étoient plus chargés de galons d'or sur les manches , & sur les tailles de leurs just-au-corps : & ceux des trompettes , & des laquais étoient d'armesin blanc & cramoisi , avec des galons d'or , & les bâtons que portoient les laquais étoient d'argent. Il y avoit en tout 110. livrées , & autant de celles de campagne , qui étoient d'un drap rouge , avec un galon de soye bleuë , tissu de fil d'argent.

Les habits des Ambassadeurs étoient noirs à la Romaine , ils portoient par dessus des longues robes de damas noir , garnies de danteles de soye , & des vestes sous leurs habits , dont les boutons étoient des riches diamans. Les

Q v

au-

autres Gentils-homes portoient des riches habits à la mode , & chacun de la couleur de son goût.

L'argenterie que ces Ambassadeurs avoient porté pour leurs chambres , leurs tables & leurs buffets , pesoit 68. mille onces. Ils avoient encore six chambres tapissées de velours garni de nattes , & des crepines d'or. Enfin les harnois de leurs chevaux , & tout le reste de leur équipage étoit de la dernière magnificence.

Le 17. Octobre Don Charles *Bassano* Ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Venise , vint à Milan pour faire la reverence au Roy. Ce que fit aussi Mr. le Cardinal d'Estrées, qui devoit aller à Madrid avec Sa Majesté.

Le 23. Octobre le Roy vit faire l'exercice dans la basse cour du Palais à ses mousquetaires venus de Flandres , qui sont presque tous Gentils-homes ou officiers reformés ;

més; ils étoient tous vêtus de neuf d'une écarlate fine, avec des galons d'or. Le Regiment Napolitain des gardes-corps, qui étoit demonté, passa aussi en revûë, ils étoient vêtus de neuf, d'un drap bleu, avec un galon d'argent.

Sa Majesté alla ensuite au Dome pour assister au *Te Deum* qu'on y chanta pour la victoire que les François avoient remporté en Allemagne, sous le commandement de Mr. le Maréchal de Villars, contre l'armée Imperiale, commandée par Mr. le Prince Louis de Baden.

L'après-dîné le Roy assista à un long Conseil de guerre, auquel assista Mr. le Cardinal d'Estrées, qui devoit suivre le Roy à la place de Mr. le Comte de *Marcin*, auquel le Roy de France avoit déjà accordé la permission de se demettre de son ministere.

Mr. le Duc de Mantouë arriva le soir, & alla saluer le Roy, qui

Q vi dé-

dépêcha à Turin Mr. le Comte de S. Estienne de *Gormas*, fils de Mr. le Vice-Roy de Naples (sans aucun caractère) pour donner part au Duc de Savoye de la victoire que les François rēporterent en Allemagne.

Le 24. Octobre Mr. le Marquis de Prié Ambassadeur du Duc de Savoye, qui avoit resté quelques jours à Milan *incognito*, fit son entrée publique, & vint faire la bienvenue au Roy, comme firent aussi les Ambassadeurs de Venise. Cet Ambassadeur de Savoye n'alla pas au Palais à cheval selon la coûtume; mais il y fut conduit dans un carrosse de Sa Majesté tiré à quatre chevaux, dans lequel étoient Mr. le Majordome, le Comte de *Priego* introducteur des Ambassadeurs, & deux autres Gentils-homes de la bouche; celui-cy étoit suivi d'un autre très-beau à grandes glaces de cet Ambassadeur tiré à quatre chevaux, & conduit par deux cochers; un grand nombre de carrosses,

rosses des Ministres, Princes, & Gentils-homes Milanois venoient ensuite, & en dernier lieu suivoit un carrosse de l'Ambassadeur tiré à deux. Le Roy le reçût dans la salle de l'audiance, entouré des Grands, & se couvrit selon l'usage des Ambassadeurs Royaux, quand il parla à Sa Majesté, & s'entretint une demie heure avec elle.

Le matin le corps de Ville de Milan presenta au Roy un Sceptre, & une Couronne d'or très-bien travaillée dans un basin de même matiere, du poids à peu près de mille pistoles. Sa Majesté asista au Conseil, dans lequel il déclara Don Pierre *Pimentel* second General de la cavallerie, avec la retention du gouvernement de *Lodi*; l'après-dîné elle se divertit au jeu des quilles, & le soir elle alla à la comédie des bouffons.

Le 25. Octobre le Roy sortit le matin à l'impourvu à cheval, fit un tour par la Ville, & alla voir
la

La Bibliothèque Ambrosiane , qui n'est pas seulement pleine de très-beaux livres , mais encore on y voit deux galeries , dont l'une est ornée de modèles & de statues , & l'autre d'excellens tableaux , & parce qu'il commençoit à pleuvoir , il fut obligé de se retirer au Palais. L'après-dîné Sa Majesté assista au Conseil , & le soir elle fut à la Comédie des bouffons. Ce même soir Monsieur le Prince de *Santo Buono* , *Caracciolo* , arriva de Naples.

Le 26. Octobre, après que Sa Majesté fut sortie du Conseil , elle affeura Monsieur le Marquis de *los Balbases* , qui lui presenta une longue liste de ses services , qu'elle s'en souviendroit , & qu'elle les récompenseroit de quelque poste considerable.

Mr. le Cardinal *Moriggia* se fit voir en Cour , & depuis qu'il y eut paru il se trouva toujours present aux repas du Roy , avec Mr. le Cardinal

final Archinto. Le soir il y eut la comédie ordinaire.

Mr. le Comte de S. Estienne de Gormas retourna de Turin, il avoit été parfaitement bien reçu en cette Cour de S. A. R. qui lui donna un beau diamant.

Le 27. Octobre le poste que Sa Majesté donna à Mr. le Marquis de *los Balbases*, fut l'ambassade de Rome.

Le Roy assista le matin au Conseil ; de tout le jour il ne sortit point du Palais, & le soir il joia au pharaon avec Mr. le Maréchal de Villeroy, qui s'étoit rençonné des Allemans, & se dispoisoit à s'en retourner à Paris.

Le 28. Octobre Mr. le Maréchal de Villeroy étant venu à l'audiance publique, le Roy le traitta de la même maniere que se traittent les Grands-d'Espagne de la premiere classe, le premier jour de leur fonction ; & la garde d'infanterie de la cour du Palais lui baissa
la

le drapeau quand il passa, comme on le fit à *Cremona* au Duc de Parme, & qu'on le pratiqua ensuite envers Mr. le Cardinal *Cornari*, les Grands, & les Ducs & Pairs de France, qui tiennent le même rang en Cour de France que les Grands en celle d'Espagne.

Le Dimanche 29. Octobre, les Tribunaux prirent congé du Roy, qui étoit déjà prêt à partir, il assista néanmoins au Conseil le matin & le soir.

Sa Majesté ordonna que Mr. le Comte d'Aguilar s'en retournât, pour commander son corps d'armée, que Mr. le Comte de *las Torres* fit le même, & que Mr. le Marquis de *los Balbases* lui servit d'escorte dans son voyage avec la cavallerie.

Le premier Novembre, il y eut un grand festin à la Cour, & on baisa la main au Roy, parce que c'étoit le jour de la naissance de Monseigneur le Dauphin son pere.

Le 4.

Le 4. Novembre, fête de Saint Charles Borromée, Sa Majesté alla entendre la Messe au Dome, où il revera le S. Clou, & les reliques de S. Charles, & y fit la Sainte communion avec beaucoup de dévotion.

Le Roy honnora de la clef d'or d'entrée Mr. le Marquis d'*Aitona Moncada*, Mr. le Duc de *Sarno Medici*, Lieutenant Colonel du Regiment des gardes-corps Napolitain; Mr. le Prince de la *Guardia Carafa*, apresent Duc de *Matalone*, & Mr. le Marquis de *Giulia, Aquaviva*, Capitaines dans le même Regiment. Il donna le traitement de Grand à M. le Duc de *Sorbolana*, à M. le Prince *Trivalzi*, & à Mr. le Comte *Archinto*: enfin il donna à perpetuité ce traitement à Mr. le Prince de *Santo Bruno*, & à Messieurs les Comtes *Scotti* & *Guaschi* la clef *Capona*: Sa Majesté déclara de son Conseil secret de Milan, les Comtes Antoine *Rainoldi*, & *Duri-*

no, & le Marquis *Clerici*, fils du
 President du Magistrat ordinaire.

Le Dimanche 5. Novembre ,
 le Roy donna la clef d'or à Don
 Gregoire *Sforza* puiné de Mr. le
 Duc *Cesarini* Romain, & fit pre-
 sent à Don Scipion de *Capoa* ,
 Duc de *Magnano*, & au Prince de
Leporano, qui'avoient servi pen-
 dant la campagne en qualité de
 volontaires, au premier de la com-
 pagnie des gens-darmes du Royau-
 me de Naples, qu'avoit auparavant
 le Marquis de *Pescara*, & au se-
 cond de celle qu'avoit eu aussi
 le Prince de *Caserta*; il don-
 na aussi à Mr. le Comte de S.
 Estienne de *Gormaz* le poste de
 Mestre-de-camp du Regiment de
 Savoye.

Le 7. Novembre, après que Sa
 Maiesté eut baissé le S. Clou, partit
 à cheval de Milan avec une nom-
 breuse suite, escorté de la caval-
 lerie de l'Etat, & alla coucher à
 Pavie.

Le

Le 8. Novembre le Roy partit encore à cheval de Pavie, & alla coucher à la paroisse du *Cairo*, & le 9. à Alexandrie de la Paille.

Le 10. Novembre Sa Majesté étant partie d'Alexandrie fut rencontrée près de *Novi* des six députés de la Republique de Genes, qui l'y attendoient avec une noble & magnifique suite. Ils étoient à pied & tous prêts de monter à cheval, doutant si le Roy arrêteroit son caleche à leurs rencontres: mais lorsque Sa Majesté les aperçut n'avança pas d'avantage, & leur donna tout le tems de lui exposer leur ambassade: après ils prirent congé du Roy, qui alla coucher à *Novi*, où il fut defrayé aux dépens de la Republique, avec toute la Cour, & les milices qui l'escortoient; ce que la Republique continua de faire jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté à Genes. Le Roy continua son voyage avec peu de ses gardes à cheval, parce qu'il accepta

accepta un bataillon d'infanterie très-bien en ordre que la Republique lui offrit à *Novi*, où elle l'avoit fait venir pour l'escorter à Genes.

Le 11. Novembre le Roy alla à *Otaggio*, où il monta à cheval pour passer la montagne de la *Boghetta*, & dina à *Campomorone*, & à quatre heures après midy il arriva à *S. Pierre d'Arene*, où le Doge de la Republique vint à sa rencontre, precedé de ses gardes, & de trente Gentils-homes à cheval, à la tête desquels étoit Mr. le Comte *Gentile* avec titre de Sergeant general; le Doge venoit après en chaise avec son habit rouge entouré de ses palefreniers en livrées de velours garnies de galons d'or; les Senateurs le suivoient en litiere, & quantité de Noblesse en carrosse. Mr. le Doge attendit quelque tems Sa Majesté dans les chambres basses du palais de Mr. le Duc de *S. Pierre*, situé dans ledit fauxbourg, que ce Duc avoit fait magnifi-

gnifiquement meubler pour recevoir le Roy, qui aima mieux être hors de la Ville que d'aller loger au palais de Mr. le Prince *Doria*, ou à celui que lui avoit offert la Republique. Mr. le Doge voyant venir Sa Majesté sortit du palais avec toute sa suite pour venir à sa rencontre, & le Roy étant descendu de cheval, il se mit à côté de Sa Majesté, suivi de tous les Senateurs. Le Roy le traita d'Altesse, le fit couvrir, & tous les Senateurs aussi. Mr. le Doge accompagna le Roy jusques dans son cabinet, où il lui fit son compliment en peu de paroles, & après il prit congé de Sa Majesté, qui l'accompagna par deux chambres.

Le Doge étant sorti du palais, Mr. le Duc de Mantouie y entra pour faire la bien-venue au Roy, qui se mit ensuite à jouer; & après avoir soupé en public, Mesdames la Marquise de *Monreale*, & la Duchesse de *Tursi* vinrent pour baiser

ser la main à Sa Majesté ; qui les reçût avec le salut du baiser.

Le Dimanche 12. Novembre, la nuit de ce jour il y eut quelque confusion pour la distribution des logemens, parce que le Roy n'ayant pas voulu loger dans la Ville aux dépens du public, comme l'auroit souhaité le Senat, Mr. le Duc de S. Pierre ne put pas fournir un logement commode aux soldats ; car après avoir logé le Roy dans son palais, & les Seigneurs de la Cour en différentes maisons, il ne put faire autrement que de distribuer confusement la garde Flamande dans le palais de Mr. Estienne *Doria*, auquel le feu prit par mégarde, & en peu d'heures il fut réduit en cendres.

Le matin Sa Majesté ne sortit point du palais, assista au Conseil, & mangea en public, plusieurs Dames le vinrent voir manger, & Madame la Princesse *Doria*, avec Made-

Mademoiselle Livie *Centurioni*, destinée pour épouse au Marquis de *Turrigia*, s'étant présentées pour baiser la main au Roy, elles furent introduites dans les chambres plus avancées, où elles furent saluées de Sa Majesté avec le baiser.

L'après-dîné Mr. le Doge vint visiter le Roy avec la même suite que j'ay déjà dit; Sa Majesté le reçût, & l'accompagna de la même maniere qu'il avoit fait auparavant; & Mr. le Comte de *Pliego* Majordome, & introducteur des Ambassadeurs l'accompagna jusqu'à sa chaise. Le bruit s'étant répandu que le Roy vouloit entrer dans Genes, toutes les rues de la Ville furent d'abord pleines de gens pour le voir passer, cependant il ne sortit pas du palais. Le soir il arriva un courrier d'Espagne, ce qui fut cause qu'on tint Conseil, & après Sa Majesté soupa en public.

Le

Le Roy ordonna que le palais qui avoit été brûlé, fut rebati au dépens des revenus Royaux de l'Etat de Milan; mais le maître du palais demanda en échange, qu'il plût à Sa Majesté de l'exempter du paiement de la moitié de l'annate qu'on retenoit aux étrangers dans le Royaume de Naples, en compensation du dommage qu'il avoit reçu, ce que le Roy lui accorda libéralement.

Mr. le Cardinal d'Estrées se sentit incommodé du calcul; mais sa douleur cessant il suivit la Cour.

La République envoya un magnifique present au Roy de 24 caisses de confitures seiches, que le sommeiller du corps par ordre de Sa Majesté distribua aux principaux Ministres de la Cour.

Le 13. Novembre, le Roy assista le matin au Conseil, & après il dîna dans une chambre plus grande à cause du grand concours des Dames, qui venoient voir manger
S. M.

S. M. qui donna la consolation à la plupart de lui baiser la main en sortant de table.

L'après-dîné il voulut venir *incognito* dans la Ville en caleche : cependant il fut accompagné de la garde de Mr. le Doge, & de la compagnie de ses mousquetaires. Les gardes du Doge étoient devant le Roy, & les mousquetaires le suivoient, & immédiatement après venoient le grand Écuyer, avec les principaux Seigneurs de la Cour, auxquels se joignit Mr. le Duc de *Tursi*, Mr. le Marquis *Ronchiglia*, & autres Seigneurs Genoïis, qui se trouverent en Cour. Sa Majesté alla par la rue *Balbi* à S. Laurens, où se conservent & se reverent les cendres de S. Jean-Baptiste, & où l'on voit le bassin d'éméraude qu'on dit avoir servi à table dans la dernière Cène que JESUS-CHRIST fit avec ses Apôtres. Le Roy ne le vit pas néanmoins pour lors ; mais par or-

R

dre

dre de la Republique il fut envoyé au palais, afin que Sa Majesté le put examiner à loisir. Le Roy n'assista pas à la comedie à cause du grand froid qu'il faisoit, bien qu'on fut prêt de la jouer dans la sale publique, où l'on avoit dressé en fort peu de tems un balcon en forme de trône pour Sa Majesté, ainsi elle s'en retourna au palais, où elle se divertit au jeu, & après elle mangea en public.

Le 14 Novembre, le Conseil se tint, dans lequel Don Camillo *Doria* fut déclaré Gouverneur des galeres qui sont à Genes pour le service de Sa Majesté, commandées par Mr. le Duc de *Tursi*.

Le Roy dîna dans le salon en presence d'un grand nombre de Seigneurs & de Dames.

Les Fourriers de la Republique envoyerent un fameux present de vivres exquis aux Ministres d'Etat, & à Mr. le Comte
de

de *Marcin*, qui le refusa fort honnêtement.

Le 15. Novembre Mr. le Duc de Mantouë alla prendre congé du Roy, & s'entretint quelque peu de tems tout droit avec lui.

Mr. de Fourville commandant des galeres de France, que le Roy très-Chrétien avoit envoyé à Genes pour transporter le Roy en Espagne, ayant dit à Sa Majesté que le tems étoit propre pour partir, elle se disposa d'abord à s'embarquer, & ordonna qu'on embarquat au plûtôt toutes ses hardes: mais il en fut dissuadé par Mr. le Duc de *Tursi*, & par Mr. le Duc de *Medina Sidonia*, à cause qu'ils avoient connu quelque changement au tems. Mr. le Doge étant averti de la prompte resolution que le Roy avoit pris de partir, se mit à l'instant en marche avec tout le Senat pour venir accompagner le Roy sur la galere; mais ayant appris par chemin qu'on

lui avoit fait changer de dessein, retourna chez lui.

Sa Majesté tint conseil le matin, & accorda le traitement personnel de Grand-d'Espagne à Madame Livie *Doria*. Le Roy fit donner des bagues de grand prix aux six Envoyés de Genes, & à François *Minche*, qui avoit réglé à Milan au nom de la Republique les dispositions du ceremonial, qui se devoit pratiquer entre Sa Majesté & le Doge.

Il arriva un courrier d'Espagne, qui portoit la relation distincte du brulement de quelques vaisseaux de la flote dans *Vigo*. Le poste de General de bataille fut donné à Mr. le Comte Antoine *Visconti*.

Le 16. Novembre, le tems s'étant accomodé, le Roy déclara qu'il vouloit s'embarquer environ les onze heures du matin: de sorte que tous ceux qui l'avoient suivi en campagne, & qui devoient

rester

rester en terre lui baisèrent la main dans son cabinet , d'où il sortit après avoir entendu la Messe. Mr. le Doge arriva ensuite avec le Senat , & fut reçu de Sa Majesté selon le ceremonial dans la sale de l'audiance , où après avoir écouté & répondu benignement à leurs respectueuses expressions , partit de là pour s'embarquer , ayant le Doge à sa gauche , & les Senateurs après avec leurs chapeaux en tête. La Cour du Roy marchoit pele-mêle , & à la fin les mousquetaires venoient à cheval. Sa Majesté alla à pied à la marine , où l'attendoient les galeres , & où la Republique avoit fait construire un pont magnifique de quatre cent pied de long , partie en terre ferme , & l'autre appuyée sur des grosses barques , qui avoient des deux côtés des balustrades ornées de statues. Après que le Roy eut fait quelques pas sur la partie ferme de ce pont ,

fut en doute s'il devoit marcher plus avant, à cause des rudes secouffes que la marée donnoit à l'autre partie du pont, qui fut tôt après partagé en deux par la violence des vagues, & ceux qui se trouverent sur cette partie flottante du pont, se sauverent tous effrayés dans des petites barques. Cet accident obligea le Roy de reculer & de prendre le chemin raboteux de la Lanterne pour s'embarquer; étant arrivé sur le bord de la mer, la felouque de la Republique richement parée lui fut offerte; mais Mr. le Duc de *Tursi* ayant fait avancer la sienne, le Roy y entra, & passa sur la galere commandante de France; en y montant il fut salué d'une salvé Royale de toute l'escadre, & de toute l'artillerie de la Ville, qui fut après repliquée trois fois. Mr. le Doge, & tout le Senat avec lui vinrent sur la galere du Roy, pour lui souhaiter

un

un heureux voyage, quand ils montoient ils furent salués de quatre coups de canon ; Sa Majesté s'avança quelques pas hors du château de poupe pour aller à leur rencontre , & les fit couvrir y étant entrés ; après qu'ils eurent pris congé, & qu'ils s'en retournoient , le Roy les accompagna jusqu'au petit escalier de la galere, & furent de rechef salués de quatre coups de canon. Lors que les galeres partoient, la Royale répondit à l'artillerie de la Ville par trois coups de canon, corrigéant ainsi l'erreur du ceremonial , qui s'étoit faite au passage du Roy devant Genes.

Le Roy ne partit pas moins satisfait de la Republique de Genes , qu'elle la fut des honneurs que lui avoit fait Sa. Majesté.

Tous les ports du Ponent, où pouvoient toucher les galeres étoient préparés pour recevoir le Roy , avec toute la magnificence possi-

R iiij ble ;

ble ; mais toutes ces préparations furent inutiles, puisque le Roy poursuivit heureusement en droiture sa navigation, accompagné encore des galeres de Genes jusqu'aux confins de cet Etat, & par un surcroit d'honnêteté cette Republique défraya dans toutes ses terres Mr. le Prince de Vaudemont & toute sa suite à son retour à Milan.



TRAITE'

TRAITTE

Fait entre Sa Majesté
Imperiale , & ses
Alliés , & Sa Maje-
sté très-Chrétienne ,
& ses Alliés,

*Pour échange , & rançon des
Prisonniers qui ont esté faits
dans la guerre d'Italie , & qui
le seront à l'avenir.*

NOUS Charle Pirague
Comte de Roccavion ,
Chevalier de l'Ordre de
Malthe , Colonel de Sa
Majesté Imperiale , Commandant
du Regiment des Dragons Im-
perial du Prince de Savoye , &
Jean Edmond Selker d'Herbe-
sheim licentié és loix , Auditeur
R v geac-

general, Lieutenant de Sa Majesté Imperiale au nom, & de la part de Sa Majesté Imperiale, & Charles Nicolas Comte de Beaujeu, Commandant de l'Ordre de Saint Louis, Brigadier des Armées du Roy, & Commandant la Gendarmerie, & René d'Esgrigny Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de ses Armées étant pour le service de Sa Majesté, ordonnateur des guerres en Italie: faisons sçavoir que nous sommes convenus de l'échange, & rançon des prisonniers de guerre, qui ont été faits dans la presente guerre d'Italie, & seront faits à l'avenir par les troupes, & garnisons de Sa Majesté Imperiale, & ses Alliés, & Sa Majesté très-Chrétienne, & ses Alliés, avons passé le traité cy-dessus en vertu des pouvoirs à nous donnés, & communiqués de part, & d'autre comme il ensuit.

PRE.

PRIMO.

Que tout prisonniers, qui sont, & seront faits de part, & d'autre de quelque Nation, & condition qu'ils puissent être sans aucune reserve dans la presente guerre d'Italie, soit dans les Combats, Batailles, prises de Places, partis ou autrement, seront rendus de bonne foy trois jours après leur detention par échange de prisonniers de pareilles charges, qualités, équivalentes, ou autres en faisant compensation du plus au moins, ou payant leurs rançons sur le pied qu'elles seront cy-aprés marquées, & ce monnoye de l'Empire ou de France, qui auront cours sur les frontietes de part, & d'autre; sçavoir, les pistoles d'Espagne, ou louis d'or à sept florins & demy, un ungaro à quatre florins un quart, un écu de l'Empire, & du Roy de

R. vi France

France a deux florins , un florin a soixante criches valant quarante sols monnoye de France , & une livre de France a vingt sols ou trente criches.

Et afin qu'il n'arrive aucune contestation ny difficulté sur la qualité , & charges des Officiers de part , & d'autre , qui devront être échangés , ou payer leur rançon ne les pouvant pas tous évaluer , il a été trouvé à propos de marquer cy-après les charges de chaque parti , & le prix desdites rançons.



Offices, & charges qui sont dans les armées, & garnisons de Sa Majesté Imperiale.

	Livres.
G eneral Lieutenant.	50000
U n General feld Maréchal, qui commande l'armée en chef, payera de même.	50000
A utre General feld Maréchal.	30000
G eneral de la Cavallerie.	20000
G eneral feld Zeug Maître ou d'artillerie.	12000
C ommissaire General.	6000
G eneral feld, Maréchal, Lieutenant.	10000
G eneral Wachi Maître.	3000
C ommissaire General, ou Obrister, Krieys, Commissari.	2000
G eneral Quartier Maître.	1000
	Gene-

398

General Proviant Maître.	600
Ober Krieys, Commissari.	300
Hooff Zahl, Maître	500
General Krieys Fahl, Maître	300
Ober Quartier Maître.	300
General Adjutant.	300
Proviant Obrist, Lieutenant	300
Proviant, Director.	300
Krieys, Commissari.	100
Proviant, Commissari	100
General Quartier Maître, Lieu- tenant.	140
Proviant Ver Waeter	80
Proviant, Officiers.	60
General Wagen Maître.	100
Sous-Lieutenant.	60
Stabs Quartier Maître.	100
Stabs Quartier Maître, Lieu- tenant.	50
Capitaine des guides.	100

*Compagnies des Gardes du Corps,
ou Harchers à cheval de Sa
Majesté Impériale.*

L E Capitaine.	2000
Le Lieutenant.	2000
Cornette.	1000

Les Harchers, tant Officiers,
que Cavalliers, payeront
un mois de leur folde.

IV.

*Compagnies des Gardes du Corps,
ou Trabans à pied de Sa
Majesté Impériale.*

L E Capitaine.	300
Le Lieutenant, & autres Officiers, jusques aux Tra- bans ou Soldats, payeront un mois de folde.	

V.

Cavallerie.

O brister Zuepfeld Colo- nel.	1400
Obrist Lieutenant.	600
Obrist Wacht-Maistre, Major.	300
Rit Maistre, Capitaine.	200
Regiment Quartier-Maistre.	80
Regiment Auditor.	80
Regiment Proviant-Maistre.	30
Regiment Wagen-Maistre.	30
Regiment Prevôt.	30
Lieutenant.	80
Cornette.	60
Wacht-Maistre, Caporal.	28
Fourier, Monſter, Schreiber.	28
Trompette, & Timballier.	20
Sattler, Platner, Geminié ; Reuter.	14

VI.

L Es Regimens, & Trou-
pes de Milices, Caval-
lerie de Sa Majesté Impe-
riale,

riale, seront traités comme dans la Cavallerie, tant pour les Officiers, que Cavaliers.

VII.

Houffars, & Hongrois.

L Es Houffars, ou Hongrois, tant Officiers, que Cavaliers, seront traités comme la Cavallerie.

VIII.

Dragons, & Cravattes.

L E Colonel, Lieutenant Colonel, Major, & Capitaine, ne payeront leurs rançons que sur le pied de ceux de Cavallerie, les Officiers au dessous du Capitaine jusques aux simples Cravates, & Dragons inclusivement payeront comme dans l'Infanterie.

IX.

L Es Regiments, & troupes de Milices de Dragons de Sa Majesté Imperiale, seront traités comme le reste des Dragons, tant pour les Officiers, que Dragons.

X.

Infanterie.

C olonel d'Infanterie.	1200
Obrist Lieutenant.	600
Obrist Wacht-Maistre.	240
Regiment Quartier-Maistre.	60
Regiment Auditor.	60
Regiment Proviant-Maistre.	30
Regiment Wagen-Maistre.	30
Regiment Prevôt.	30
Capitaine.	140
Lieutenant.	48
Enseigne.	40
Sergemoñsfeld Werbel.	20
Caporal, Fourier, Monsterchrei-	

chreiber, & Trommensclager, Pferffer, Fourier, Schitz, Undgememe.

XI.

L Es Regimens de Milice, ou troupes d'Infanterie de Sa Majesté Imperiale, seront traités comme l'Infanterie, tant pour les Officiers, que pour les Soldats.

XII.

L Es Heyduques, ou Talpatschen, tant Officiers, que Soldats, seront traités comme l'Infanterie.

XIII.

Artillerie.

C Olonel de l'Artillerie. 1400
Obrist, Lieutenant, ou
Lieu-

Lieutenant Colonel.	600
Zeug Lieutenant.	200
Ober-Hauptman.	160
Hauptman.	140
Les Commissaires, & autres Officiers de l'Artillerie, Charrons, Ouvriers, Bou- rehiers, Conducteurs, Char- tiers, Faiseurs d'Artifices, Canoniers, Marechaux, & autres ouvriers de ladite Artillerie, payeront un mois de leur folde.	

XIV.

Ingenieurs.

T ous Ingenieurs en chef, qui serviront dans les Armées ou Places, payeront.	150
Les autres Ingenieurs.	100
Les Entrepreneurs.	50

XV.

Compagnie des Mineurs.

L Es Officiers , & Soldats payeront un mois de leurs gages.

XVI.

Charges , & Officiers servans dans les Armées , & Garnisons de Sa Majestè très-Chrétienne.

G eneral d'Armée , Oder Marechal de France.	50000
Capitaine General,	40000
Lieutenans Generaux.	10000
Grand Maître d'Artillerie.	12000
Marechaux de Camp.	3000
Colonel General de la Cavallerie.	4000
Colonel General des Dragons.	3000
Maistre-de-Camp General de la Cavallerie.	3000
Maistre	

Maistre-de-Camp General des Dragons.	2000
Commandant de la Cavallerie.	3000
Commiffaire General de la Cavallerie.	2000
Un Intendant des Armées , ou Provinces.	6000
Leurs fubdelegués , ou ordonnateurs des Guerres.	500
General des Vivres.	600
Major General de l'Infanterie.	1000
Marechal General des Logis.	1000
Marechal des Logis General de la Cavallerie.	300
Major de Brigade , tant de Cavallerie, Dragons, qu'Infanterie.	200
Ayde-de-Camp.	300
Treforier General de l'extraordinaire des Guerres.	500
Le principal Commis de l'extraordinaire des Guerres dans chaque Armée.	300
Les autres Commis de l'extraor-	

traordinaire des Guerres.	100
Brigadier de Cavallerie , ou Dragons.	1800
Brigadier de l'Infanterie.	1400
Commissaires des Guerres.	300
Inspecteur de l'Infanterie , Cavallerie , & Dragons.	300
Principal Commis des Vivres.	300
Les autres moindres Commis, & Controlleurs de Vivres des Armées , & Places.	100
Le Capitaine Vague-Maître.	100
Le Capitaine des Guides.	100
Les Guides à cheval de leurs Compagnies , seront traités comme la Cavallerie.	

XVII.

Gendarmerie.

L E Brigadier de la Gen- darmerie.	1100
Le Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté.	2000
Le Capitaine Lieutenant des Gens-	

Gens-darmes de la Garde.	2000
Le Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde.	2000
Les Capitaines, Lieutenants des deux Compagnies des Mousquetaires.	2000
Le Lieutenant de la Garde du Corps du Roy.	2000
Le Sous-Lieutenant des Chevaux Leges de la Garde.	2000
Le Sous-Lieutenant des deux Compagnies des Mousquetaires.	2000
Les Enseignes des Gardes du Corps du Roy.	1000
L'Enseigne, & Guidon des Gens-darmes de la Garde.	1000
Les Enseignes, & Cornettes des Mousquetaires.	1000
Les Cornettes des Chevaux Leges de la Garde.	1000
Le Major des Gardes du Corps du Roy.	600
Les deux Aydes-Majors des du Corps du Roy.	300
Le	

Le Capitaine des Gardes de Monseigneur le Duc d'Or- leans.	2000
Le Lieutenant des Gardes de Monseigneur le Duc d'Or- leans.	600
Les Capitaines Lieutenans de la Gendarmerie.	1500
Les Sous-Lieutenans des Compagnies des Gens- darmes.	750
Les Enseignes des Compagnies de Gens-darmes, & Guidons.	500
Les Capitaines, Lieutenans des Chevaux Legers de la Gendarmerie.	1000
Les Sous-Lieutenans des Chevaux Leges.	500
Les Cornettes des Chevaux Legers.	300
Le Major de la Gendarmerie.	500
L'Ayde-Major de la Gendar- merie.	250
Le Sous-Ayde-Major de la Gendarmerie.	125

S

Les

Les Exempts des Compagnies des Gardes du Corps, & les Marechaux des Logis de toutes les Compagnies cy-dessus, les Brigadiers, Sous-Brigadiers, Gardes du Corps, Mousquetaires, Gens-d'armes, & autres des Compagnies cy-dessus, payeront un mois de leur solde.

Et à l'égard de la Compagnie des Grenadiers à cheval de la Maison du Roy, les Officiers, & Grenadiers de la Compagnie, payeront un mois de leurs gages.

XVIII.

Gardes Françaises, & Suisses.

L E Colonel des Gardes Françaises.	3000
Le Lieutenant Colonel.	1500
Le Major.	600
	Les

Les Capitaines.

411
300

Les Lieutenans, Aide-Majors,
Sous - Lieutenans, Enseignes,
& autres, jusques
aux Soldats compris, payeront
un mois de leur solde.

Les Prevôts, Lieutenans de
Prevôt, Marechal des Logis,
Archers, & autres de
la Prevôté des Gardes,
payeront un mois de leur
solde.

Le Colonel General des Suisses.

4000

Le Colonel des Gardes Suisses.

3000

Les Capitaines, Lieutenans,
& autres Officiers, Soldats
des Gardes Suisses, payeront
de même que les
Gardes Françaises.

Infanterie.

C olonel d'Infanterie.	1200
Lieutenant Colonel.	600
Major.	240
Capitaines.	140
Ayde-Major, ou Adjudant.	60
Lieutenant.	48
Enseigne, ou Sous-Lieutenant.	40
Sergens.	20
Caporaux, Anspesades, Tambours, Fifres, Hautbois, & Soldats.	8
Les Prevôts des Regimens d'Infanterie, & les Marechaux des Logis, payeront chacun.	30
Le Lieutenant du Prevôt.	10
Leurs Archers, & Greffiers, payeront chacun.	5
L'Infanterie étrangere, & les Regimens de Provinces, ou <u>Milices</u> , seront traités	<u>com-</u>

comme l'Infanterie Fran-
çoise, tant pour les Offi-
ciers, que pour les Soldats.

X X.

Cavallerie.

M Aistre - de - Camp, ou Colonel de Cavalle- rie.	1400
Le Lieutenant Colonel.	600
Le Major.	300
Capitaine.	200
Lieutenant.	80
Cornette, ou Lieutenant re- formé.	60
Ayde-Major.	80
Marechal des Logis d'une Compagnie.	28
Trompette, & Timballier.	20
Brigadier, Cavaliers, Setliers, & Marechaux.	14
Le Regiment des Cravattes, le Regiment Royal An- glois, le Regiment Royal	

S iij

Pié-

Piémont, Royal Rouffillon, Royal Etranger, le Regiment du Comte de Nassau Allemand, *Quadt*, Rottembourg, & autres Regimens sur le pied Etranger, seront traittés de même que la Cavalerie Françoise, tant pour les Officiers, que pour les Cavaliers, aussi bien, que les Compagnies des Carabiniers.

Toutes les troupes Françoises, tant Officiers, que Soldats, du Ban, & Arrièrban, & de Milice, seront traittés comme la Cavalerie, s'ils sont à cheval, & comme l'Infanterie, s'ils sont à pied.

XXI. *Dragons.*

LE Colonel, Lieutenant Colonel, Major, & Capitaine,

pitaine, payeront leurs rançons sur le pied de la Cavallerie, les Officiers au dessous du Capitaine, jusques & compris les simples Dragons, payeront comme dans l'Infanterie.

XXII.

Artillerie.

Lieutenant General de l'Artillerie de France. 1400

Les Lieutenans, ou Commandans. 500

Les Commissaires, & autres Officiers de l'Artillerie, Charrons, Ouvriers, Boureliers, Conducteurs, Chartiers, faiseurs d'Artifices, Marechaux, Canoniers; payeront un mois de leur solde.

XXIII.

Bombardiers, & Fuziliers.

LE Colonel, Lieutenant des Bombardiers, & Fuziliers, & autres Officiers

S iij

ciers

ciers desdits Regiments ;
seront traités comme dans
l'Infanterie Françoise.

XXIV.

*Compagnie de Canoniers , &
de Mineurs.*

L Es Officiers , & Soldats
desdites Compagnies, pa-
yeront un mois de leur solde.

XXV.

Ingenieurs.

I Ngenieur General de
France.

300

Les Ingenieurs en Chef, des
Armées, Villes, ou Provin-
ces, payeront

150

Tous autres Ingenieurs ser-
vant dans les Armées, ou
Garnisons.

100

Les Entrepreneurs des For-
tifications.

50

Les Piqueurs , & autres em-
ployés dans les Fortifica-
tions, payeront chacun

30

XXVI.

Les Gouverneurs, Comman-
dants dans,

dans , Lieutenans de Roy , Majors , Aydes-Majors , Capitaines des Portes , des Places , payeront de part & d'autre pour leurs rançons un mois de leurs appointemens, & s'il arrive qu'ils ayent d'autres charges, dont ils tirent actuellement des appointemens plus hauts, payeront sur le pied de la charge, & d'autant qu'aucuns Lieutenans de Roy, Commandans, ou Majors des Places, ne tirent aucuns appointemens en cette qualité, leurs rançons seront réglées sur le pied de la plus haute charge qu'ils exercent.

XXVII.

Tous ceux qui exercent de différentes charges, payeront leur rançons de la plus haute charge qu'ils possèdent, & à proportion d'icelle seront échangés, ou payeront leurs rançons sur le pied qu'il est dit.

XXVIII.

Tous autres Officiers, qui pourroient avoir été oubliés dans ce Cartel, seront relachés trois jours après, en payant un mois de leurs appointemens; & s'il y avoit quelque difficulté ou contestation touchant la qualité ou appointemens de quelque Officier prisonnier, on s'en rapportera de part, & d'autre au certificat du General de l'Armée, ou Commandant de la Province, ou du Gouverneur de la Place la plus voisine.

XXIX.

Tous Officiers reformés ne payeront que le quart de la rançon de la charge qu'ils possédoient étans en pied, & seront tenus de déclarer en honneur les charges qu'ils ont possédées avant leurs reformes.

XXX.

Les Volontaires de quelque Nation, & condition qu'ils puissent

font être, sans aucune réserve, suivant les personnes de leurs Majestés dans les Armées, & qui n'ont aucune charge en lcelles, ne pourront être obligés de payer plus de onze mille livres pour leur rançon, s'ils ont des charges dans lesdites deux Armées, ils payeront à proportion d'icelles.

XXXI.

Tous autres Volontaires de quelque condition, & Nation qu'ils puissent être, sans aucune réserve, servans dans lesdites deux Armées, où leurs Majestés ne sont en personnes, payeront comme Aydes de-camps. 3000.

Et que tous autres Volontaires, & Officiers de quelques Nations que ce puissent être, servans dans lesdites deux Armées, ne puissent être retenus sous quelque raison ou pretextes que ce puissent être.

XX XII.

Les Directeurs, & Secretaires de la Chancellerie Imperiale de guerre, Secretaires des Generaux, Intendans, des Tresoriers, Commissariat General Imperial, & des Regimens, & autres Secretaires, les Aumôniers, Ministres, Maîtres des Postes, leurs Commis, Courriers, Postillons, Medecins, Apoticairez, Chirurgiens, Directeurs, & autres Officiers servans dans les Hôpitaux, ou Armées, & les enfans de douze ans setont renvoyés de part, & d'autre sans rançon, & ne sera permis de dépouiller aucuns de ceux compris au present article.

XX XIII.

A l'égard des Dames, Damoiselles, femmes, & filles, il ne leur sera fait aucune insulte, ny ne seront point dépouillées, & seront renvoyées sans rançon.

XXXIV.

XXIV.

L'Auditeur General, de l'Armée Imperiale, son Lieutenant, Sous-Lieutenant, & Ecrivains, les Prevôts Generaux, leurs Lieutenans, & autres Officiers, & Archers de l'une, & l'autre Armée, seront pareillement relâchés sans rançon de part, & d'autre, & ne seront point dépouillés.

XXV.

Les Ecuyers, Maîtres-d'Hôtel, Valets-de-chambres, Sommeliers, Cuisiniers, & tous Valets, seront renvoyés de part, & d'autre sans rançon, & sans être dépouillés.

XXVI.

Si quelque Valet, ou domestique de l'un, & de l'autre parti se retire dans l'Armée ennemie, avec chevaux, hardes, & argent, & autres choses, qu'il auroit volé, on sera obligé sur la requisition, qui en sera faite, d'en faire perquisition dans le parti où il se sera jeté,

jetté , & s'il se trouve , le renvoyer en seureté avec ce dont il se trouvera saisi , & même quand un Soldat , ou Cavalier aura volé à un Officier, Soldat, ou autres , des chevaux ou hardes , seront rendus.

XXXVII.

Tous Officiers , Cavaliers, Soldats, & autres personnes spécifiées dans ce Traité de quelque qualité que ce puissent être, qui sont , & seront faits prisonniers pendant le tems que doit durer ce Cartel , seront rendus de part, & d'autre, si-tôt qu'ils seront réclamés , en payant leur rançon , ou rendant des prisonniers en nombre équivalent à la charge qu'ils possèdent , ou en recompensation du plus au moins trois jours après leur captivité au plus tard.

XXXVIII.

Que les prisonniers de guerre de quelque condition , & nation que ce puissent être sans aucune réserve

reserve , servans dans lefdites deux Armées, qui seront faits de part & d'autre depuis la conclusion, & ratification du present Traitté par leurs Majestés Impériale, & très-Chrétienne, qui se fera dans un mois pour le plus tard, & plûtôt, si faire se peut, seront renvoyés de part & d'autre trois jours après, pour être échangés, ou payer leur rançon suivant leurs charges.

XXXIX.

Et pour faciliter toutes choses également entre les deux partis, on s'en rendra compte de six mois en six mois, s'il est nécessaire en s'envoyant de part & d'autre un état, tant des prisonniers qui peuvent être morts, du jour qu'ils auront été faits prisonniers, que de ceux que l'on aura rendu, soit par échange, ou par rançon.

X L.

Chaque Parti fera un état des prisonniers qu'il renvoyera, & en tirera

tirera un reçu du Commandant du lieu où ils auront été remis, afin qu'après leur délivrance, celui des deux Partis qui demeurera valable à l'autre, ait soin d'y satisfaire dans trois semaines par argent, ou par échange sur le pied susdit.

X L I.

Et à l'égard des prisonniers de guerre, qui ont été faits depuis le commencement de la guerre, & jusqu'au jour de la ratification de leurs Majestés Imperiale, & très-Chrétienne, Monsieur le Maréchal Duc de Villeroy sera mis en liberté trois jours après ladite ratification du present Cartel, en payant sa rançon de cinquante mille livres, ainsi qu'il est porté audit Cartel, & pour les autres prisonniers ils seront échangés homme pour homme, & Officiers pour Officier à charges égales, à commencer du jour du Cartel signé jusques à ce qu'il

qu'il ne se trouve plus de prisonniers dans les Armées , & dans les prisons voisines , & après que les échanges auront été faites de tout ce qui se trouvera d'Officier , & de Cavaliers , & Dragons , & Soldats pour autant d'hommes de semblable espece ; s'il se trouve alors que l'un des deux Partis ait de reste plus d'Officiers que de Soldats , ou plus de Soldats que d'Officiers , il lui sera permis de donner des Officiers pour des Cavaliers, Dragons, ou Soldats, ou des Cavaliers , Dragons , ou Soldats pour des Officiers ; sçavoir six hommes pour un Capitaine chacun en son espece , quatre pour un Lieutenant , trois pour un Lieutenant reformé, ou Cornette , & deux pour un Marechal des Logis ou Sergens , & ledit échange ne pourra avoir lieu plus haut qu'à la charge de Capitaine inclusive-
ment,

ment, ensuite dequoy il en sera usé de même pour les Officiers, Cavaliers, Dragons, ou Soldats, qui ont été envoyés dans les Provinces éloignées, lesquels on promet de part & d'autre de faire revenir incessamment, & de bonne foy, & après que tous les échanges auront été faits en la maniere qu'il est expliqué cy-dessus, si l'un des deux Partis se trouve avoir des prisonniers de reste, qui n'auront pû être échangés, l'autre Parti pourra les retirer en payant leur rançon; & pour cet-effet il sera donné de part & d'autre un état de la quantité, & qualité des prisonniers, qui ont été faits tant dans les combats, & rencontres, que dans les Villes, châteaux, & places qui ont été prises.

X L I I.

Les Officiers de part & d'autre, qui auront été renvoyés sur leurs paroles, & le seront cy-aprés, seront obligés de retourner, & se rendre
pri-

prisonniers moins à qu'ils n'ayent satisfait auparavant à leurs ransons ou échanges, & à ce qu'ils pourroient devoir des frais par eux faits dans la prison, ou pour leur subsistance, & depense, & s'ils venoient à manquer aux paroles qu'ils auront données, ils seront obligés de se rendre dans leur premiere prison, ou auprès de la personne à laquelle ils seront engagés, quinze jours après le tems limité, à moins qu'ils n'ayent une cause très-legitime, approbation, ou prolongation de la partie ennemie, & cependant ne pourront servir, ny porter les armes, & s'ils y manquoient, ils seront réputés comme gens sans honneur.

XLIII.

A l'égard de la nourriture des Cavaliers, Dragons, & Soldats, & Milices, prisonniers & autres, il ne leur seraourny que le pain de munition seulement, & seront mis dans des lieux honnêtes, avec de
bonne

bonne paille, que l'on aura soin de faire rafraichir de huit en huit jours.

X L I V.

Il sera fait deffense de part & d'autre de dépouiller les prisonniers.

X L V.

S'il y a des Cavaliers , Cravattes , Ouffars , Dragons , Soldats , & Milices prisonniers , qui soient blessés , ou malades , en danger de leur vie , s'ils demeurent dans les prisons , ou qu'on soit obligé de les mettre dans les Hôpitaux , ou autres bons lieux , pour les faire traiter ou penser ; il sera payé de part & d'autre pour les medicamens , & nourriture qui leur auront été fournies , trois croches & demie monnoye d'Allemagne , ou sept sols monnoye de France par journée de malades , ou blessés en donnant reciproquement des états valables du tems que lesdits prisonniers auront été malades.

X L V I.

XLVI.

l'égard des Officiers ils se feront traiter, & nourrir comme ils le trouveront à propos en payant, & s'il arrivoit que l'Hôte voulût exiger plus qu'il ne faudroit, la chose sera réglée, & modérée par le Gouverneur, ou Commandant de la Place selon l'équité.

XLVII.

Les Trompettes, & Tambours, qui seront reclamer les prisonniers, ou seront envoyez pour autres affaires, seront renvoyés dans trois jours avec leurs expéditions, & si quelques raisons de guerre obligent à les retenir davantage, leur dépense leur sera payée par ceux qui les auront arrêtés, sur le pied de quarante sols par jour au Trompette, & vingt sols au Tambour.

XLVIII.

Dans les lieux, ou seront établis des Sauvewardes de part, & d'autre, qui auront un ordre du General par écrit, personne ne les pourra inqui-

inquieter , ny toucher en aucune façon ; mais si le General les trouvoit trop proches de l'Armée il pourra les faire prendre , & les renvoyer en seureté , sans qu'il leur puisse être fait aucun tort.

XLIX.

Lesdits Sauvegardes allant , & venant avec les païsans , qui les auront demandés , & ayant un ordre par écrit du General , ne seront , ny ar rêtés , ny foiillés.

L.

Si un Parti rencontre un Sauvegarde accompagné de païsans , & chargé de l'ordre par écrit du General , ledit Parti pourra le garder quelque tems , afin de ne pouvoir être découvert sans neantmoins foiiller , ny toucher ledit Sauvegarde , ny païsans , & ledit Parti s'en retournant , & se voyant en seureté renvoyera ledit Sauvegarde avec lesdits païsans , & les laissera aller dans le lieu où il leur étoit ordonné.

LL.

LI.

Les Vivandiers, & Marchands payeront leurs rançons, s'ils sont pris pour leur personne comme simples Soldats.

LII.

Les Charretiers fervans dans les Vivres, payeront leurs rançons comme simples Soldats.

LIII.

Les Officiers, & Soldats auxquels dans le combat, ou prise de Place on auroit donné quartier, et qui auroient donné leurs paroles, seront obligés de la garder inviolablement, & s'il arrivoit que quelqu'un après cela vint à se sauver, & ne tint point sa parole, il sera déclaré infame, & sans honneur, aussi-bien que celui qui aura promis quartier, et ne le feroit pas.

LIV.

Les Généraux, Gouverneurs, Commandans des Places, ne pourront délivrer aux troupes, et Milice de quelle sorte quelles puissent être,

aucuns

aucuns passeports pour aller à la guerre , les unes contre les autres au dessous de dix-neuf hommes à pied , ou de quinze à cheval sans les Partisans , ayant été convenu, que ceux qui auront été pris les armes à la main au dessous dudit nombre , seront réputés voleurs, & punis d'une dure prison de deux mois, & en cas qu'ils fussent convaincus de vol, ou de meurtre, ils seront mis entre les mains de la Justice, pour être punis de leurs crimes , suivant les ordonnances , dequoy on se donnera part reciproquement , & des raisons qu'on aura eu de le faire.

L V.

Neantmoins, cette peine ne pourra avoir lieu lors qu'un Parti après avoir perdu quelques hommes, en combattant contre l'Ennemi sera rencontré en moindre nombre qu'il ne sera sorti de l'Armée, ou de sa garnison , ce qui se vérifiera par un certificat du General,

ral, Gouverneur, ou Commandant dont ils auront le passeport, comme aussi si quelque petite troupe auroit servi d'escorte à quelque Officier ou Convoy, ou même s'il se trouvoit quelques fourrageurs d'armée, ce qui se pourra justifier par une semblable attestation des deux partis, bien entendu que les païsans vulgairement appellés farabuts, ou che-napans, qui seront pris sans passeports des Gouverneurs, Commandans, ou Generaux des Armées, ou Places de part & d'autre, seront reputés voleurs, & partis bleus.

LVI.

L'on est aussi convenu de part & d'autre, que nul prisonnier de guerre ne pourra s'enroller, & prendre parti que dans le service de leurs Majestés, & leurs Alliés, & qu'il ne sera point permis de forcer ny débaucher par des éloignemens, ou mauvais traitemens quelconques, lesdits prisonniers

T

à

à prendre parti contre leur bon gré & volonté , sur quoy l'on gardera une bonne foy reciproque, & dont les prisonniers qui prendront parti seront tenus de donner une attestation de leur propre main, & en cas qu'ils ne scüssent pas écrire, il en sera dressé de part & d'autre , un acte par les Auditeurs , & Commissaires.

LVII.

Il sera très-expressement deffendu de part & d'autre sur peine de la vie de se servir de bales d'étain, ou d'autres metal, que celui de plomb, comme de bales empoisonnées, & ramées, ou autrement figurées contre l'usage ordinaire, ny de se servir d'aucunes choses illicites, & deffenduës parmi les Chrétiens, contre la vie des hommes, & animaux.

LVIII.

Il sera permis aux prisonniers d'avertir aussi-tôt leurs Superieurs du lieu de leur detention, à quoy
Mes-

Messieurs les Gouverneurs , ou
Cōmandans donneront les mains,
en leur facilitant les moyens.

L I X.

S'il arrivoit qu'il y eut quelque
Officier dont la rançon ne fut pas
reglée par le present Cartel , ou
qu'il survint quelque difficulté, on
en conviendra de part & d'autre,
& ce qui sera resolu sera observé,
& tenu pour inseré dans le pre-
sent Traité, suivant les certificats
qui en seront donnés par les Ge-
neraux des Armées, ou les Gou-
verneurs des Places.

L X.

Et pour plus grande assurance du
present Traité, Nous promettons
reciproquement la ratification du
dit Traité dans l'espace d'un
mois, tant de la part de Sa Majesté
Imperiale, que de Sa Majesté très-
Chrétienne pour eux, & leurs
Alliés, si leurs Majestés l'ont
agreable, & sous le bon plaisir de
Monseigneur le Prince Eugene
de

de Savoye , General de l'Armée Imperiale , & de Monseigneur le Duc de Vandôme , General de l'Armée Françoisise , qui auront vingt-quatre heures pour agréer , ou refuser le present Cartel. En foy dequoy le present Traité a été fait , & Signé par Nous Commissaires de l'Armée Imperiale , & de l'armée du Roy très-Chrétien , pour eux , & leurs Alliés , dans une Cassine entre les deux Armées ; étant campées près de Luzzara , le trente-un Août 1702. à six heures du soir , & y avons mis le sceau de nos armes. Signé le Chevalier Birague de Rocca-vion , Beaujeu , Selker d'Herbesheim , & d'Esgrigny , avec le cachet de leurs armes.

F I N.

ERRATA.

page 251. ligne 24. levé Pierre *Borromeo* , lisé Pierre *Visconti*.

160



